

La mise à jour économique et financière

le 6 décembre 1995



Ministère des Finances
Canada

Department of Finance
Canada

Pour obtenir des copies
supplémentaires de ce document :

Centre de distribution
Ministère des Finances
300, avenue Laurier ouest
Ottawa K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855
Télécopieur : (613) 996-0518

Également disponible sur Internet au
<http://www.fin.gc.ca>



Table des matières

1	Introduction et vue d'ensemble	5
2	Les hypothèses économiques	11
3	Les répercussions financières des hypothèses économiques	23
4	Instaurer un climat financier et monétaire sain	31
5	Relever le défi	47
6	Conclusions et principales questions	57

Annexes

1	Aperçu des dépenses fédérales	59
2	Aperçu des recettes publiques	103

1

Introduction et vue d'ensemble

Programme : Emploi et croissance

Ce document vise à faciliter le dialogue entre les Canadiens et Canadiennes sur la meilleure façon de poursuivre le redressement des finances fédérales. Il offre une mise à jour de la situation économique et financière et expose la cible à atteindre en matière de déficit en 1997-98. Il explique aussi les principaux liens qui existent entre la stratégie financière du gouvernement fédéral et sa priorité numéro un : assurer la poursuite de la création d'emplois et de la croissance économique.

La croissance économique a repris au troisième trimestre de 1995, après la pause observée au premier semestre. Cette croissance est imputable à une vigoureuse demande d'exportations. Même si la croissance globale de l'emploi a été lente et volatile, 173,000 nouveaux emplois ont été créés dans le secteur privé au cours des 12 derniers mois.

Afin de contribuer à la réalisation de ses objectifs en matière d'emploi et de croissance, le gouvernement continuera d'appliquer la stratégie exposée dans *Un nouveau cadre de la politique économique* (octobre 1994).

Comme le montrait clairement le *Plan*, la solution du problème du déficit et de la dette publique du Canada fait partie intégrante de la stratégie d'emploi et de croissance suivie par le gouvernement. En effet, la création d'emplois et la croissance économique sont entravées par les taux d'intérêt réels élevés de même que l'incertitude économique qu'entraîne un lourd endettement par rapport à la taille de l'économie – le ratio de la dette au PIB. En fait, les retombées positives de la réduction de l'inflation et de son

maintien à un faible niveau au Canada ont été compensées par les effets d'un ratio élevé de la dette au PIB. C'est pourquoi les efforts déployés en faveur de la création d'emplois et de l'amélioration du niveau de vie ne pourront être pleinement fructueux tant que ce problème n'aura pas été maîtrisé.

La mise en oeuvre du programme d'action financier

Le gouvernement a commencé, dès son premier budget, à remettre de l'ordre dans les finances du Canada et à redonner une crédibilité à la politique budgétaire fédérale, après des années d'objectifs non atteints. En établissant des objectifs crédibles sur deux ans en matière de déficit, en adoptant des hypothèses économiques prudentes pour la planification financière et en constituant des réserves pour éventualités de manière à pouvoir compenser l'effet d'une évolution économique imprévue sur la réalisation des objectifs de déficit, le gouvernement est en voie de rétablir la crédibilité dont les finances de la nation avaient grand besoin. Les budgets de 1994 et 1995 ont permis de réaliser des économies qui ont mis les finances du Canada sur la voie du redressement. Ces budgets annonçaient une série de réexamens de la politique publique – principalement l'Examen des programmes – visant à s'assurer que les programmes fédéraux étaient efficaces, économiques et appropriés au rôle convenant au gouvernement fédéral dans la fédération canadienne.

Le budget de 1995 a instauré une importante réforme des activités gouvernementales ...

Le budget de 1995 a donné suite aux importants projets de réforme de l'appareil gouvernemental, dans le contexte des paramètres financiers établis dans le budget de 1994 ainsi que des grands thèmes exposés dans le «Plan» et les documents d'accompagnement¹. Le budget énonçait la stratégie établie pour atteindre la cible intermédiaire visée par le gouvernement, soit un déficit de 3 pour cent du PIB en 1996-97. Il prévoyait des mesures budgétaires équivalant à \$29 milliards dans l'ensemble sur trois ans, les réductions de dépenses représentant sept fois, en importance, les hausses de recettes fiscales.

¹ Les documents d'accompagnement s'intitulent : *La sécurité sociale dans le Canada de demain, Instaurer un climat financier sain* et *L'innovation : la clé de l'économie moderne*.

... notamment par le biais de l'Examen des programmes ...

Les réductions de dépenses découlaient dans une large mesure d'une réforme fondamentale des programmes fédéraux, aboutissement de l'Examen des programmes. Celui-ci a permis de réorienter les ressources fédérales en fonction des priorités essentielles, engendrant ainsi d'importantes économies. Aussi le gouvernement a-t-il entrepris de se retirer d'un certain nombre de domaines dans lesquels le secteur privé pouvait assurer la prestation des services de manière plus efficace et efficiente – notamment les transports – et où l'on constatait que la participation de l'État avait des effets pervers – principalement par le versement de subventions aux entreprises. Ainsi que l'a conclu l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) :

«Ces subventions en effet ont tendance à agir exactement dans le sens contraire de ce qu'il faudrait : elles ralentissent l'ajustement au lieu de le stimuler; elles découragent l'innovation au lieu de l'encourager et elles tendent à devenir permanentes.»

Le budget de 1995 entreprenait aussi de réformer le système de transferts fédéraux-provinciaux. Il instaurait le Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), qui remplaçait les transferts aux provinces dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et du Financement des programmes établis (FPE). Le TCSPS confère aux provinces plus de liberté pour affecter ces transferts aux domaines les plus prioritaires en fonction de leur situation propre, tout en protégeant le régime d'assurance-santé et les exigences de résidence.

Le budget resserrait également le régime fiscal et le rendait plus équitable, tout en renforçant la perception des impôts déjà dus. Les taux d'imposition du revenu des particuliers n'ont été augmentés ni dans le budget de 1994, ni dans celui de 1995.

... de manière que les objectifs financiers prévus pour 1995-96 et 1996-97 soient atteints

Grâce aux mesures prises dans les deux derniers budgets, des progrès bien réels ont été accomplis dans le redressement des finances du Canada. L'objectif d'un déficit de \$39.7 milliards prévu pour 1994-95 dans le budget de février 1994 a été atteint, et au-delà. Le déficit s'est en effet établi à \$37.5 milliards, soit \$2.2 milliards de moins que le chiffre visé. En outre,

malgré un ralentissement imprévu de la croissance économique cette année, les objectifs fixés pour 1995-96 et 1996-97 seront atteints. Les mesures prises dans les budgets de 1994 et 1995 ramèneront le déficit, en 1996-97, à son plus faible niveau en plus de 20 ans par rapport à la taille de l'économie.

Tableau 1.1
Déficit fédéral

	Réel		Prévu	
	1993-94	1994-95	1995-96	1996-97
\$ milliards	42.0	37.5	32.7	24.3
Pour cent du PIB	5.9	5.0	4.2	3.0

Les compressions de dépenses prévues dans les budgets de 1994 et 1995 avaient un caractère structurel. Les mesures d'économie découlant du budget de 1995 prennent leur plein effet, pour la plupart, en 1997-98 et resteront en vigueur par la suite. Par conséquent, les décisions déjà prises dans les deux derniers budgets, de même que la réforme annoncée récemment de l'assurance-chômage, permettront de continuer à réduire les dépenses de programmes – ainsi que le déficit – en 1997-98.

La poursuite des progrès

Les gouvernements antérieurs se fixaient, en matière de déficit, des objectifs à long terme qui n'étaient jamais atteints. La méthode adoptée par le gouvernement en place consiste à établir des objectifs crédibles sur deux exercices, qui sont mis à jour chaque année. La détermination de cibles sur deux ans assure le maintien de la discipline nécessaire à la réalisation du déficit visé. Le gouvernement doit en permanence rendre compte de sa gestion.

Le gouvernement propose d'établir le déficit visé pour 1997-98 à deux pour cent du PIB, soit aux environs de \$17 milliards. Cet objectif assurera une réduction permanente du ratio de la dette au PIB; ce sera la première fois depuis 1974-75 que ce ratio suivra une trajectoire descendante continue. Il s'agit là d'un autre progrès important vers la réalisation de l'objectif ultime du gouvernement, soit l'équilibre budgétaire.

Plan du document

Le reste du document se présente ainsi :

- **Les hypothèses économiques** exposées dans le budget de 1995 sont mises à jour au chapitre 2.
- **Les répercussions financières des hypothèses économiques** sont évoquées au chapitre 3.
- **L'instauration d'un climat financier et monétaire sain** et, en particulier, les raisons pour lesquelles l'endettement du Canada doit être réduit sont décrites au chapitre 4.
- Le chapitre 5 indique comment **relever le défi** que posent le ratio élevé de la dette fédérale au PIB et les changements survenus au plan économique depuis le budget de 1995.
- **Les conclusions et principales questions** sont présentées au chapitre 6, notamment un certain nombre de questions précises sur lesquelles le Comité des finances sera appelé à donner son avis.

Comme dans la *Mise à jour économique et financière* de l'an dernier, les annexes fournissent une description détaillée des dépenses et des recettes fédérales.

2

Les hypothèses économiques

Introduction – l'impératif de la prudence

Ce chapitre passe en revue l'évolution récente de l'économie, avant d'exposer les perspectives de 1996, vues par le secteur privé. Conformément à la méthode utilisée depuis le budget de 1994, il présente aussi des hypothèses prudentes de planification budgétaire. Ces hypothèses prudentes ont été élaborées suivant la recommandation du Comité permanent des finances de la Chambre des communes voulant que les prévisions budgétaires soient fondées sur des taux d'intérêt supérieurs à la moyenne des prévisions du secteur privé, le PIB nominal étant rajusté en conséquence.

L'utilisation d'hypothèses prudentes ne signifie toutefois pas que le gouvernement est pessimiste au sujet des perspectives de l'économie canadienne. L'assainissement des finances publiques, les réformes structurelles et l'engagement de maintenir une faible inflation sont autant de facteurs favorables au renforcement de l'économie. Cependant, le gouvernement se doit de tenir compte, dans son plan financier, de la possibilité que la situation économique soit moins favorable que prévu à l'assainissement des finances publiques, compte tenu du fait qu'il serait très coûteux de ne pas atteindre les cibles de réduction du déficit. En fait, le choix d'hypothèses économiques prudentes, appuyées par des progrès manifestes dans l'atteinte des objectifs annoncés, offre les meilleures chances de bénéficier de l'assainissement des finances publiques sous la forme d'une baisse des taux d'intérêt et, par voie de conséquence, d'une amélioration de la performance économique.

L'évolution récente de l'économie

La croissance a marqué le pas au premier semestre

Après avoir enregistré une vive expansion tout au long de 1994, l'économie canadienne a vu la demande se contracter fortement au premier semestre de l'année. Un certain fléchissement était prévu pour 1995 dans les perspectives budgétaires, mais il s'est manifesté plus tôt et s'est révélé plus prononcé qu'on ne s'y attendait. Le PIB réel a augmenté de 1.4 pour cent au premier trimestre, avant d'accuser un recul de 0.6 pour cent au deuxième (en taux annuel).¹ Le fléchissement aurait été encore plus marqué n'eût été d'une forte augmentation des stocks au cours des deux trimestres.

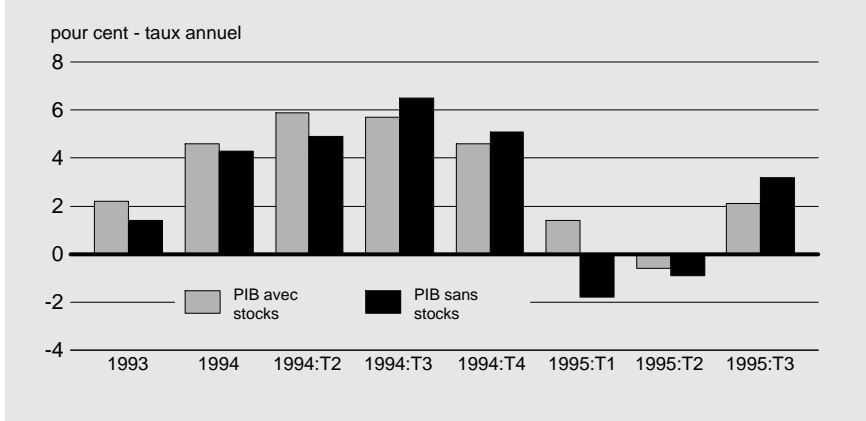
La baisse marquée de la demande a touché tant le marché intérieur que les marchés d'exportation. La faiblesse des exportations a fait suite à une croissance de plus de 6 pour cent au second semestre de 1994. La demande de produits canadiens a diminué aux États-Unis, la production industrielle ayant accusé une tendance à la baisse de janvier à juin au sud de la frontière. En outre, deux facteurs essentiels pour les exportations canadiennes, soit les ventes d'automobiles et les mises en chantier d'habitations aux États-Unis, ont accusé un repli de 12 et de 16 pour cent respectivement au premier semestre de l'année.

La demande intérieure s'est également affaiblie sous l'effet de la hausse des taux d'intérêt, de la baisse de confiance du consommateur et de la stagnation du marché du travail. Les taux d'intérêt à court terme ont augmenté de plus de 200 centièmes entre le milieu de 1994 et le début de 1995, en raison de la hausse des taux aux États-Unis et des préoccupations croissantes suscitées par la dette du secteur public. Par ailleurs, l'indice de confiance des consommateurs établi par le Conference Board a régressé de 11 pour cent au premier semestre. Enfin, le nombre total d'emplois n'a à peu près pas bougé jusqu'en juillet, après avoir augmenté d'environ 400,000 au cours des 12 mois terminés en novembre 1994. Aussi les dépenses consacrées par les consommateurs à l'achat de biens et de services ont-elles marqué un temps d'arrêt au premier semestre, tandis que les mises en chantier d'habitations accusaient une baisse notable, atteignant en juillet leur plus faible niveau en 13 ans.

¹ Les taux de croissance mentionnés dans ce chapitre sont des variations d'une période à l'autre, calculées à l'aide de données désaisonnalisées. Sauf indication contraire, ils ne sont pas annualisés.

La faiblesse globale de l'emploi a toutefois masqué la poursuite d'une vive croissance dans le secteur privé, qui a été compensée par une baisse des effectifs dans le secteur public. Entre novembre 1994 et juillet 1995, le nombre d'emplois a baissé de 201,000 dans le secteur public alors qu'il augmentait de 206,000 dans le secteur privé.

Graphique 2.1 Croissance du PIB avec et sans variation des stocks



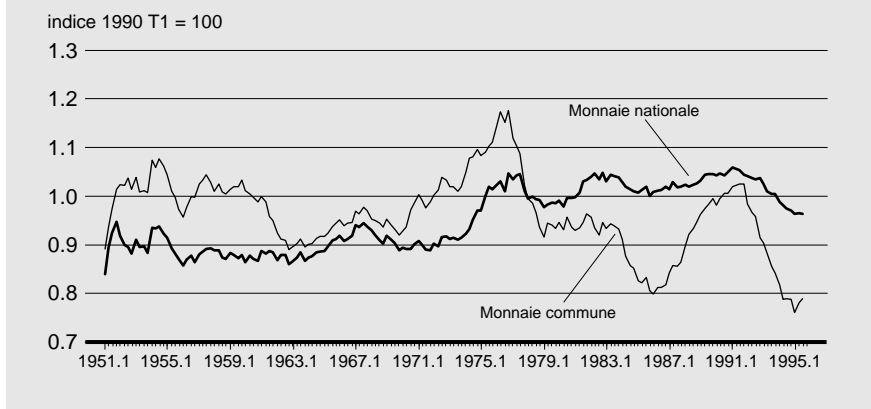
L'inflation demeure peu élevée

Le taux d'inflation de l'IPC sur 12 mois a culminé à 2.9 pour cent en mai. Cette hausse a été due en large partie à des facteurs temporaires tels que les répercussions du fléchissement antérieur du dollar canadien, la hausse des impôts indirects et l'augmentation des prix de l'énergie. L'IPC n'a à peu près pas changé de mai à octobre, permettant d'enregistrer une hausse de 2.4 pour cent sur 12 mois.

L'inflation devrait encore ralentir au cours des prochains mois en raison des excédents de capacité dans l'économie, de tensions intérieures quasiment inexistantes sur le plan des coûts et de la stabilité relative du taux de change. Les augmentations salariales négociées ont été d'un peu moins de 1 pour cent en moyenne depuis le début de l'année. Même si le fléchissement temporaire de la production a entraîné un glissement de la productivité au premier semestre, la tenue des coûts unitaires de main-d'oeuvre au Canada depuis trois ans demeure tout à fait remarquable. Alors que ces coûts ont augmenté aux États-Unis pendant cette période, ils ont baissé au Canada entre le début de 1993 et l'automne de 1994. Le fléchissement du taux de change a encore amplifié la baisse des coûts au Canada lorsqu'on

les exprime dans une même monnaie, de sorte que les coûts canadiens demeurent à leur plus faible niveau par rapport à ceux des États-Unis pour les 45 années à l'égard desquelles on dispose de statistiques.

Graphique 2.2 Coûts unitaires de main-d'oeuvre dans toute l'économie (Canada par rapport aux É.-U.)



Les indicateurs récents sont plus encourageants

Après avoir diminué de janvier à juillet, les exportations réelles de marchandises ont grimpé de près de 9 pour cent en août et sont restées à ce niveau élevé en septembre. Ce résultat exceptionnel a permis de ramener le déficit de la balance courante à \$13,6 milliards, soit 1,7 pour cent du PIB, comparativement à 2,5 pour cent du PIB au premier semestre de 1995. Il s'agit du plus faible niveau atteint depuis le sond trimestre de 1985. Les perspectives de maintien de la croissance sont bonnes grâce à la reprise économique observée aux États-Unis, après une pause au premier semestre.

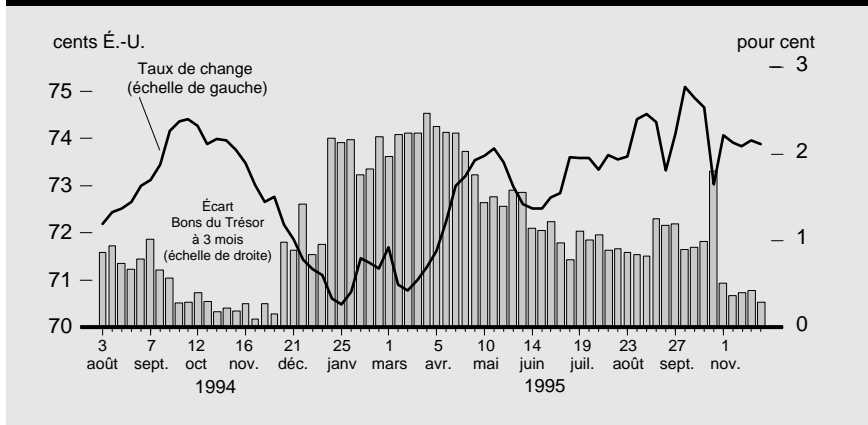
Sur le marché intérieur, les dépenses des ménages ont donné des signes de redressement au troisième trimestre après la baisse du premier semestre, les dépenses réelles de consommation ayant progressé à un rythme annuel de 2,5 pour cent, en bonne partie sous l'impulsion de la vigueur des ventes d'automobiles, et les reventes d'habitations ayant repris. La consommation n'a pas été suffisamment vigoureuse pour compenser la faiblesse enregistrée dans d'autres secteurs, et la demande intérieure finale a accusé un recul au troisième trimestre. Néanmoins, la production réelle a augmenté de 2,1 pour cent en taux annuels au cours du trimestre, soit plus rapidement que ne l'avaient prévu la plupart des analystes.

Les plus récentes statistiques dénotent une certaine faiblesse, mais cette dernière est due en partie à la volatilité des marchés financiers et à l'incertitude générale entraînée par le référendum.

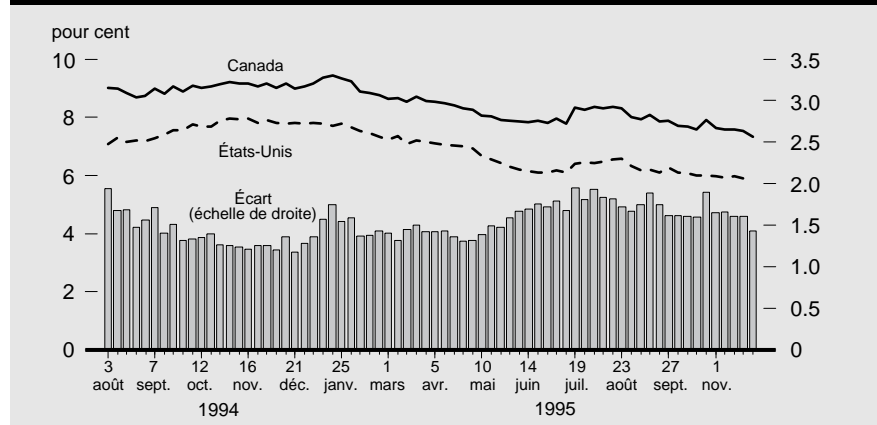
Des marchés financiers mieux disposés

Les préoccupations des marchés financiers ont atteint un sommet au début de 1995, le taux de change tombant à son plus faible niveau en neuf ans et l'écart entre les taux d'intérêt à court terme au Canada et aux États-Unis dépassant les 200 centièmes. Les marchés se sont nettement rassérénés pendant le printemps et l'été, en partie en raison du bon accueil réservé au budget fédéral et à celui d'un grand nombre des provinces. Les inquiétudes sont réapparues sur les marchés financiers vers la fin de la campagne référendaire, entraînant une hausse temporaire des taux d'intérêt et un accès de faiblesse du dollar canadien.

Graphique 2.3 Taux de change Canada-É.-U. et écart entre taux d'intérêt à court terme



Depuis le début de 1995, le dollar s'est orienté à la hausse, tandis que les taux d'intérêt à court terme ont régressé de près de 250 centièmes. L'écart avec les États-Unis sur le court terme s'est rétréci à moins de 50 centièmes. Les écarts de taux d'intérêt sur les obligations à 10 ans du gouvernement ont également marqué une diminution sensible depuis le référendum, mais ils demeurent tout de même élevés, ce qui indique probablement la persistance des préoccupations soulevées par les déficits dans le secteur public et l'incertitude politique.

Graphique 2.4 Taux des obligations à 10 ans

Le contexte économique à l'étranger

Les principales économies d'outre-mer

La croissance a été beaucoup moins marquée dans les pays d'outre-mer depuis le début de 1995 qu'on ne le prévoyait lors du dernier budget. L'appréciation de la monnaie de ces pays par rapport au dollar américain au début de l'année a nui aux exportations du Japon et de l'Allemagne. Par ailleurs, le Japon continue de souffrir de l'instabilité de son secteur financier.

On s'attend maintenant à ce que le Japon enregistre pour une quatrième année d'affilée une croissance à peu près nulle. L'économie nipponne devrait se redresser graduellement en 1996, mais son expansion demeurera inférieure à son potentiel. Dans les principaux pays européens, la croissance devrait être égale au potentiel, ou peut-être légèrement inférieure à celui-ci, tant cette année que l'an prochain.

Tous les principaux pays d'outre-mer ont actuellement un excédent de capacité, situation qui devrait persister en 1996. Il en résulte que l'inflation devrait demeurer aux environs des faibles taux observés actuellement dans la plupart de ces pays, voire diminuer quelque peu.

Les États-Unis

L'économie américaine semble en bonne voie de réussir un «atterrissage en douceur», au lieu de connaître l'alternance habituelle de phases d'expansion et de récession prévue à l'époque du budget de 1995. La croissance de la demande s'est freinée au premier semestre de 1995 en raison des hausses

de taux d'intérêt, sous l'effet de la politique publique, l'an dernier et de la faiblesse des marchés extérieurs. Il en est résulté un gonflement excessif des stocks et un ralentissement de la production. La croissance réelle est tombée de 5.1 pour cent au quatrième trimestre de l'an dernier à 1.3 pour cent (en taux annuel) au deuxième trimestre de 1995. La progression de l'emploi est passée, pendant la même période, de 3.0 à 1.0 pour cent en taux annuel.

Ce ralentissement a toutefois permis d'atténuer les tensions qui s'exerçaient sur l'appareil de la production et de contenir les tensions inflationnistes. Aussi l'inflation de l'IPC hors aliments et énergie s'est-elle stabilisée aux environs de 3 pour cent.

Le rythme annuel de croissance est remonté à 4.2 pour cent au troisième trimestre, mais cette reprise était due à un certain nombre de facteurs spéciaux qui ne persisteront probablement pas durant les trois derniers mois de l'année, notamment : une augmentation des dépenses publiques et une forte hausse des ventes d'automobiles en août sous l'effet des réductions et autres encouragements offerts sur les véhicules neufs de l'an dernier. Aussi la plupart des prévisionnistes du secteur privé s'attendent-ils à une décélération de la croissance, qui descendrait à peu près au taux d'expansion potentielle de l'économie (environ 2½ pour cent) au quatrième trimestre. La croissance devrait ensuite demeurer voisine du potentiel tout au long de l'an prochain.

Tableau 2.1

Hypothèses économiques pour les États-Unis – moyenne du secteur privé

	Chiffres réels		Prévisions	
	1994	1995	1995	1996
Croissance du PIB réel	4.1	3.2	2.9	2.3
Taux d'inflation de l'IPC	2.6	2.9	2.9	2.9
Taux de chômage (%)	6.1	5.6	5.6	5.7
Taux des bons du Trésor à 90 jours ¹ (%)	4.4	5.7	5.7	5.5
Taux des obligations à 10 ans de l'État ² (%)	7.1	6.6	6.6	6.2

Source: *Blue Chip Economic Indicators* du 10 novembre 1995. Il s'agit d'un sondage de 50 prévisionnistes du secteur privé américain.

¹ Rendement réel actualisé par le ministère des Finances.

² Selon le *Blue Chip Consensus* s'appliquant au taux AAA des sociétés.

Cette stabilité des perspectives d'inflation permet aux taux d'intérêt à court terme de demeurer au voisinage de leur niveau de la fin novembre, soit 5.5 pour cent. Le rendement des obligations à 10 ans, par contre, devrait se redresser progressivement tout au long de l'an prochain, à partir d'un niveau d'un peu moins de 6.0 pour cent. Dans le budget, on supposait que les taux d'intérêt à court et à long terme culmineraient bien au-dessus de ces niveaux, à 7½ et 8¼ pour cent respectivement.

Les hypothèses économiques applicables au Canada

Perspectives vues par le secteur privé

Les perspectives économiques du Canada vues par le secteur privé sont résumées au tableau 2.2. Certaines des prévisions sont très récentes, mais la plupart ont été établies entre la mi-septembre et la mi-octobre. Elles sont conformes à l'opinion des 10 économistes du secteur privé qui ont comparu le 9 novembre devant le Comité permanent des finances de la Chambre des communes. Elles ne tiennent toutefois pas compte des statistiques les plus récentes, en particulier des comptes nationaux des revenus et des dépenses du troisième trimestre ainsi que des données sur la population active d'octobre et de novembre. En fait, ces données laissent à supposer que la croissance réelle sera probablement d'environ 2½ pour cent en 1995 plutôt que de 2.2 pour cent, comme l'indique le sondage.

Les prévisionnistes du secteur privé s'attendent généralement à une amélioration des performances économiques en 1996 grâce à un contexte extérieur favorable et à des taux d'intérêt plus faibles qu'en 1995. Les exportations, de même que la demande intérieure, devraient donc contribuer vigoureusement à la croissance. Étant donné que la plupart des prévisions ont été établies selon l'hypothèse que le référendum se solderait par une nette victoire du «non», le sondage ne tient pas compte des effets négatifs que l'accroissement des incertitudes politiques pourrait avoir sur la confiance et la croissance.

Selon les prévisions du secteur privé, les taux d'intérêt à court terme devraient s'établir à 6.3 pour cent en moyenne en 1996 et le taux d'intérêt sur les obligations à 10 ans du gouvernement, à 7.8 pour cent en moyenne. Ces chiffres sont un peu plus faibles qu'en 1995 en moyenne, mais ils dépassent d'environ 50 centièmes les niveaux de la fin novembre.

Des données économiques fondamentales et des politiques d'encadrement saines permettent de croire que les faibles taux d'intérêt observés actuellement se maintiendront probablement à court terme et que de nouveaux progrès pourraient être réalisés en 1996 :

- des progrès crédibles sont réalisés par toutes les administrations publiques dans la réduction de leur déficit;
- le gouvernement et la Banque du Canada sont résolus à maintenir l'inflation à un bas niveau, renforçant ainsi l'excellente compétitivité de l'économie canadienne.

Par ailleurs, une baisse de confiance sur les marchés financiers – à cause, peut-être, d'un accroissement des incertitudes politiques – pourrait exercer d'importantes pressions à la hausse des taux d'intérêt.

Les analystes du secteur privé prévoient une croissance réelle moyenne de 2.4 pour cent en 1996, soit un peu plus que cette année.

Tableau 2.2

Hypothèses économiques de planification budgétaire¹

	1995	1996
Croissance du PIB réel (%)		
Moyenne du secteur privé	2.2	2.4
Hypothèse prudente	2.2	2.3
Croissance du PIB nominal (%)		
Moyenne du secteur privé	4.0	4.3
Hypothèse prudente	4.0	4.1
PIB nominal (\$ milliards)		
Moyenne du secteur privé	780	814
Hypothèse prudente	780	812
Inflation de l'IPC		
Moyenne du secteur privé	2.3	2.2
Hypothèse prudente	2.3	2.2
Bons du Trésor à 91 jours (%)		
Moyenne du secteur privé	6.9	6.3
Hypothèse prudente	6.9	6.8
Taux de l'obligation de référence à 10 ans du gouvernement		
Moyenne du secteur privé	8.0	7.8
Hypothèse prudente	8.0	8.3

¹ La moyenne du secteur privé est fondée sur les prévisions de 19 organismes pour 1995 et 1996.

L'expansion mesurée entre la fin de cette année et la fin de 1996 devrait toutefois être nettement plus vigoureuse, s'établissant à près de 3½ pour cent. La progression prévue de l'emploi est de 1.4 pour cent en 1996. Cela n'est pas toutefois pas suffisant pour réduire sensiblement le taux de chômage par rapport à novembre.

L'inflation de l'IPC devrait s'établir en moyenne à environ 2¼ pour cent en 1996, selon les prévisions, soit à peu près au même niveau qu'en 1995. L'inflation sera un peu plus faible dans l'ensemble de l'économie mais, là encore, sans grand changement par rapport à cette année.

Hypothèses prudentes de planification budgétaire

Le gouvernement a opté pour l'utilisation d'hypothèses économiques prudentes en ce qu'elles rendent les risques asymétriques en faveur d'une réduction plus marquée du déficit. Cela ne signifie pas que le gouvernement est pessimiste au sujet des perspectives de l'économie canadienne. Il y a davantage de chances que l'économie affiche une meilleure performance que celle prévue dans les hypothèses de planification *à mesure que le gouvernement accomplira des progrès crédibles dans la réalisation de ses objectifs budgétaires*. Si les objectifs ne sont pas atteints, les résultats de l'économie seront probablement moins bons en raison d'une hausse des taux d'intérêt et d'une baisse de la confiance. Il importe de souligner que, si l'économie évolue plus favorablement que prévu dans les hypothèses, le gouvernement en profitera pour atteindre plus vite ses objectifs de réduction du déficit à long terme, ce qui renforcera encore l'économie.

Dans son rapport de l'automne dernier, le Comité permanent des finances de la Chambre des communes signalait que, étant donné l'encours considérable de la dette publique, les hypothèses retenues en matière de taux d'intérêt étaient cruciales en raison de la vulnérabilité extrême du déficit aux variations de ces taux. Aussi le Comité recommandait-il de fonder les hypothèses économiques de planification budgétaire sur des taux d'intérêt supérieurs de 50 à 100 centièmes à la moyenne des prévisions du secteur privé. Vu l'amélioration sensible de l'humeur des marchés financiers depuis l'établissement des prévisions du secteur privé, il convient d'appliquer une marge de prudence de 50 centièmes à la moyenne de ces prévisions. Cela réduit la croissance du PIB nominal d'environ 0.2 point en 1996 par rapport à la moyenne du secteur privé et diminue le PIB nominal de \$2 milliards. Cette incidence sur le PIB nominal a été répartie de manière égale entre le revenu réel et l'inflation.

Les répercussions budgétaires du choix d'hypothèses de planification prudentes sont étudiées au chapitre suivant. Le degré de prudence dont il convient de faire preuve sera évidemment réexaminé durant les consultations prébudgétaires et revu, au besoin, avant le budget.

Comparaison avec les hypothèses économiques du budget

Les perspectives de croissance réelle en 1995 ont subi une importation révision à la baisse depuis le budget, passant de 3.8 à 2.2 pour cent. Bien que l'on prévoie une expansion plus marquée en 1996, le niveau du PIB réel, selon l'hypothèse prudente, demeure inférieur à la prévision faite lors du budget. Par contre, les perspectives d'inflation ont été révisées à la hausse depuis le budget. Dans l'ensemble, le PIB nominal en 1996, qui constitue une mesure approximative de l'assiette des impôts et taxes, est inférieur d'environ \$9 milliards dans le scénario de planification prudente qu'il n'avait été prévu dans le budget.

Les taux d'intérêt se sont révélés nettement moins élevés en 1995 que prévu dans le budget, ce qui a compensé presque entièrement l'effet d'une croissance plus lente sur le déficit budgétaire. On s'attend maintenant à ce que les taux d'intérêt soient inférieurs de 70 centièmes, en 1996, au niveau prévu dans le budget.

Tableau 2.3

Mise à jour des hypothèses économiques prudentes – Canada

	Chiffres réels	Prévision	
	1994	1995	1996
Croissance de la production réelle (%)			
Budget de 1995	4.3	3.8	2.5
Mise à jour de l'automne	4.6	2.2	2.3
Hausse de l'indice de déflation du PIB (%)			
Budget de 1995	0.6	1.6	1.8
Mise à jour de l'automne	0.6	1.9	1.9
Croissance nominale du PIB (%)			
Budget de 1995	4.9	5.5	4.3
Mise à jour de l'automne	5.2	4.0	4.1
PIB nominal (\$ milliards)			
Budget de 1995	746	787	821
Mise à jour de l'automne	750	780	812
Taux des bons du Trésor à 91 jours (%)			
Budget de 1995	5.5	8.5	7.5
Mise à jour de l'automne	5.5	6.9	6.8
Taux des oblig. à 10 ans de l'État (%)			
Budget de 1995	8.4	9.7	9.0
Mise à jour de l'automne	8.4	8.0	8.3

3

Les répercussions financières des hypothèses économiques

Le résultat définitif de 1994-95

Dans son *Rapport financier annuel* publié le 1^{er} novembre 1995, le gouvernement signalait que le déficit s'était établi à \$37.5 milliards pour l'exercice 1994-95, soit de \$2.2 milliards inférieur à l'objectif de \$37.9 milliards établi dans le budget de 1994 et de \$4.5 milliards inférieur au déficit de \$42 milliards enregistré en 1993-94.

Le résultat obtenu en 1994-95 souligne combien il est important de fonder les projections budgétaires sur des hypothèses prudentes. La situation économique a évolué, en 1994 de manière assez différente de ce que prévoyait le budget de février 1994. La croissance économique s'est ainsi révélée plus vigoureuse que prévu, mais les taux d'intérêt ont été sensiblement plus élevés. Cependant, comme la prévision de déficit pour 1994-95 reposait sur des hypothèses économiques prudentes, le résultat net de l'évolution effective a été que la majeure partie (\$2.2 milliards) de la réserve pour éventualités de \$2.4 milliards constituée dans le budget de 1994 n'a pas été utilisée.

Répercussions financières des hypothèses économiques

Le principal facteur influant sur la mise à jour des prévisions financières est le changement des perspectives économiques, décrites au chapitre 2. Ce chapitre actualisait les prévisions économiques relatives aux années 1995 et 1996 par rapport aux prévisions présentées dans le budget de février 1995. Il énonçait également un scénario économique prudent, pour la préparation du plan financier, pour 1995-96 et 1996-97.

1995-96

Le déficit visé pour l'exercice 1995-96, comme l'annonçait le budget de février 1994 et le rappelait celui de février 1995, est de \$32.7 milliards.

Comme l'expliquait le chapitre 2, la croissance économique sera nettement plus faible en 1995 qu'on le prévoyait lors du budget de février dernier. Aussi les recettes fiscales seront-elles moins élevées que prévu. Cependant, les taux d'intérêt ont eux aussi été nettement plus faibles que projeté en 1995, de sorte que les frais de la dette publique seront moins élevés.

Dans l'ensemble, les effets d'une croissance plus lente et de taux d'intérêt plus faibles sur le déficit devraient plus ou moins s'équilibrer. C'est ce que confirment des résultats financiers obtenus pour les six premiers mois de l'exercice 1995-96. Le déficit mesuré d'avril à septembre 1995 a été inférieur de \$1.3 milliard au chiffre enregistré pour la même période l'an dernier. Cette amélioration, combinée à l'incorporation d'un certain nombre de frais de restructuration ponctuels dans le déficit de 1994-95, indique clairement que l'objectif fixé pour 1995-96, soit un déficit de \$32.7 milliards, sera atteint.

Tableau 3.1

Changements apportés à la trajectoire du déficit prévue dans le budget de 1995

	1995-96	1996-97
	(milliards de dollars)	
Trajectoire du déficit – budget 1995	32.7	24.3
Changements :		
Recettes		
Impôt des particuliers	0.5	1.0
Impôt des sociétés	1.2	0.6
Autres	0.3	-0.3
Total	2.0	1.3
Dépenses de programmes		
Prestations d'assurance-chômage	-0.7	0.4
TCSPS	0.3	0.1
Autres dépenses	0.1	0.2
Total	-0.3	0.7
Frais de la dette publique	-1.7	-1.5
Incidence nette des changements	0.0	0.5
Réserve pour éventualités	0.0	-0.5
Ensemble des changements	0.0	0.0
Déficit révisé, sans changement de la politique	32.7	24.3

Remarque : un signe négatif indique une réduction du déficit, un signe positif une hausse.

1996-97

La cible visée pour 1996-97, soit un déficit de \$24.3 milliards ou de 3 pour cent du PIB, demeure également inchangée, malgré les modifications apportées aux hypothèses de planification économique depuis le budget de février 1995. Si l'on retient des hypothèses économiques prudentes pour la planification, le revenu nominal et les taux d'intérêt devraient être moins élevés que prévu dans le dernier budget.

Les recettes budgétaires, en particulier les impôts sur le revenu des particuliers et des sociétés, sont de \$1.3 milliard inférieures, selon les prévisions mises à jour, au chiffre projeté dans le budget de 1995. Le ministre du Développement des ressources humaines a proposé récemment une importante réforme de l'assurance-chômage, notamment une modification du revenu servant à calculer les cotisations. Le taux de cotisation permettant de produire le montant total pris pour hypothèse dans le budget de 1995 devrait être de \$2.93 pour \$100 de gains assurables (pour les employés). Aussi le taux applicable à 1996 a-t-il été fixé à \$2.95 pour \$100 de gains assurables, comparativement à \$3.00 en 1995.

On s'attend à ce que les dépenses de programmes soient un peu plus élevées que prévu dans le budget de 1995. Cela est dû à l'effet d'une hausse des transferts en espèces revenant aux provinces au titre du TCSPS, à des versements de prestations d'assurance-chômage un peu plus élevés et au rajustement apporté à certaines autres dépenses de programmes. L'effet budgétaire des modifications proposées des prestations d'assurance-chômage a été inclus dans les projections du budget de 1995 pour 1996-97. Les modifications proposées permettent donc de s'assurer de ces économies. Par conséquent, l'excédent de fonctionnement devrait être inférieur de \$2.0 milliards au chiffre prévu dans le budget de 1995.

Cette détérioration du solde de fonctionnement est compensée en bonne partie par la réduction des frais de la dette publique, les taux d'intérêt devant être moins élevés en 1996 qu'on le prévoyait dans le budget de 1995.

Une réserve pour éventualités est comprise dans les projections budgétaires, principalement afin de tenir compte des risques découlant (i) de l'inexactitude inévitable des modèles servant à traduire les hypothèses économiques en prévisions budgétaires détaillées et (ii) d'événements imprévisibles. La réserve pour éventualités procure une protection supplémentaire contre les erreurs de prévision économique. Elle ne constitue pas une source de financement pour de nouvelles initiatives.

Tableau 3.2

État sommaire des opérations : évolution du déficit sans changement de politique

	1994-95	1995-96	1996-97
	(milliards de dollars)		
Recettes budgétaires	123.3	131.2	136.1
Dépenses de programmes	118.7	113.7	108.6
Solde de fonctionnement	4.6	17.6	27.4
Frais de la dette publique	42.0	47.8	49.2
Réserve pour éventualités	0.0	2.5	2.5
Déficit	-37.5	-32.7	-24.3
Opérations non budgétaires	11.6	7.8	10.6
Besoins financiers	-25.8	-24.9	-13.7
Dette publique nette	545.7	578.4	602.6
PIB (année civile)	750	780	812
Pour cent du PIB			
Recettes	16.4	16.8	16.8
Dépenses de programmes	15.8	14.6	13.4
Déficit	-5.0	-4.2	-3.0
Besoins financiers	-3.4	-3.2	-1.7
Dette publique nette	72.8	74.2	74.2

La réserve pour éventualités est établie à \$2.5 milliards, selon la pratique budgétaire actuelle, pour le premier exercice complet du prochain cycle de planification budgétaire. Pour les exercices futurs, les réserves pour éventualités sont établies à \$3 milliards par année. Dans le budget de 1995, la réserve prévue pour 1996-97 était de \$3 milliards, étant donné qu'il s'agissait alors de la deuxième année de la période de planification. La réduction de la réserve pour la première année du cycle de planification budgétaire est due au fait que les risques entourant les hypothèses de planification sont alors moins élevés que pour les exercices suivants.

Compte tenu des révisions décrites précédemment, la cible fixée pour 1996-97, soit un déficit de \$24.3 milliards, est atteinte.

Les besoins financiers – qui expriment les recours nets au marché financier – diminueront considérablement, passant de \$24.9 milliards en 1995-96 à \$13.7 milliards en 1996-97. Cela équivaut à 1.7 pour cent du PIB, le plus faible niveau observé depuis 1974-75 par rapport à la taille de l'économie. Les besoins financiers déterminent le montant du pouvoir d'emprunt sollicité du Parlement chaque année. Le pouvoir d'emprunt lié à des besoins financiers de

\$13.7 milliards en 1996-97 serait de \$17.7 milliards, une diminution marquée par rapport au pouvoir d'emprunt de \$28.9 milliards en 1995-96, dont fait état le budget de 1995.

Les besoins financiers permettent également de mieux comparer la situation financière du gouvernement fédéral à celle des autres pays, en particulier des États-Unis. Sous cet angle, les résultats budgétaires obtenus par le Canada en 1996-97 seront nettement plus favorables qu'aux États-Unis et devraient être parmi les meilleurs projetés pour les gouvernements centraux des pays du G-7.

Sensibilité des perspectives budgétaires aux hypothèses économiques

Les estimations des grandes masses budgétaires sont sensibles aux modifications d'hypothèses économiques, particulièrement en matière de revenu nominal et de taux d'intérêt. L'analyse de sensibilité présentée ci-après vise à montrer l'incidence directe sur le budget des modifications de chaque grande variable économique. Il s'agit là de calculs partiels. Par exemple, lorsqu'on évalue la sensibilité des projections aux variations du revenu nominal, on ne tient pas compte de l'influence de ce dernier sur d'autres variables tels le taux d'intérêt et le chômage.

Sensibilité aux variations du revenu nominal

Une hausse de 1 pour cent du revenu nominal entraîne un élargissement des assiettes fiscales et, donc, une augmentation des recettes publiques. Les dépenses sont plus faibles, principalement grâce à la baisse des frais d'intérêt, puisque l'encours de la dette est moins élevé.

L'incidence sur le déficit dépendrait de l'origine de la hausse du revenu nominal. L'effet le plus favorable serait observé si la croissance du revenu nominal était due en totalité à une amélioration de la productivité. Ni l'inflation ni les taux d'intérêt n'augmenteraient alors, et ils pourraient même diminuer. Les recettes seraient supérieures et les frais d'emprunt, inférieurs.

Si, par contre, la croissance du revenu nominal était entièrement imputable à l'inflation, son effet positif sur les recettes publiques serait en partie compensé par la hausse des dépenses consacrées aux programmes indexés sur l'inflation. De plus, un PIB nominal plus élevé à cause soit d'une inflation plus rapide, soit d'une demande plus forte dans l'économie ferait probablement monter les taux d'intérêt, alourdissant ainsi les frais de la dette publique.

Dans l'hypothèse où la hausse des revenus nominaux proviendrait uniquement d'un accroissement de la production réelle, le déficit serait inférieur de \$1.3 milliard la première année et de \$1.7 milliard au bout de quatre ans, lorsque les économies permises par des frais de la dette publique moins élevés commenceraient à se cumuler.

Tableau 3.3

Analyse de sensibilité : hausse de 1 pour cent du revenu nominal

	Modifications estimatives de la situation budgétaire			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	(milliards de dollars)			
Opérations budgétaires				
Augmentation des recettes	1.2	1.3	1.4	1.6
Diminution des dépenses	0.1	0.2	0.1	0.1
Réduction du déficit	1.3	1.5	1.5	1.7

Sensibilité aux variations des taux d'intérêt

Alors qu'on ne peut être certain de l'incidence d'une variation du PIB nominal sur le déficit, l'effet d'une modification des taux d'intérêt sur les frais de la dette publique peut être calculé de façon très précise. Une baisse durable de 100 centièmes de tous les taux d'intérêt entraîne une diminution de \$1.5 milliard du déficit la première année¹. À mesure que la dette à long terme vient à échéance et est refinancée à des taux d'intérêt moins élevés, l'incidence favorable sur le déficit s'amplifie de telle sorte que, la quatrième année, celui-ci est réduit d'environ \$3.4 milliards.

Comme le montre bien le tableau précédent, une considération importante dans la gestion de la dette fédérale est l'incidence des variations imprévues des taux d'intérêt sur les frais de la dette. L'effet potentiel des variations imprévues des frais de la dette, spécialement à court terme, peut être réduit par une modification de la structure de l'encours. En effet, une augmentation du pourcentage de la dette à taux fixe diminue la sensibilité des frais de la dette aux variations de taux d'intérêt. Au cours de l'année écoulée, le gouvernement a entrepris d'accroître la proportion de sa dette

¹ Cette estimation est légèrement inférieure aux précédentes à cause de l'allongement de l'échéance moyenne de la dette.

Tableau 3.4

**Analyse de sensibilité : baisse de 100 centièmes
de tous les taux d'intérêt**

	Modifications estimatives de la situation budgétaire			
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4
	(milliards de dollars)			
Opérations budgétaires				
Augmentation des recettes	0.3	0.3	0.4	0.4
Diminution des dépenses	1.8	2.8	3.4	3.8
Réduction du déficit	1.5	2.5	3.0	3.4

à taux fixe, son objectif étant de porter cette dernière de 55 à 65 pour cent de l'encours total d'ici la fin de l'exercice 2004-2005. Pour plus de détails sur la stratégie de gestion de la dette fédérale, se reporter au *Rapport sur les opérations d'emprunt* de décembre 1995.

4

Instaurer un climat financier et monétaire sain

Un nouveau cadre de la politique économique, publié en octobre 1994 par le gouvernement, exposait le contexte et les grandes orientations de sa stratégie en matière d'emploi et de croissance. Il soulignait l'importance que revêt l'établissement d'un climat financier et monétaire sain, non seulement parce qu'il est fondamental pour une économie performante, mais aussi parce qu'il est essentiel si l'on veut que le gouvernement dispose de la confiance du public et des ressources nécessaires pour assumer ses responsabilités dans les autres domaines.

Le gouvernement reste déterminé à maintenir l'inflation dans une fourchette de un à trois pour cent, ce qui contribuera à maintenir un climat plus stable et propice aux affaires.

Le gouvernement a également établi les fondations nécessaires à l'assainissement des finances publiques. Les budgets de 1994 et 1995 ont mis en place des réformes qui permettront d'atteindre l'objectif intermédiaire d'un déficit égal à trois pour cent du PIB d'ici 1996-97 – le plus faible ratio enregistré depuis 1974-75. Les mesures instaurées dans ces budgets maintiendront par la suite le déficit sur une trajectoire descendante par rapport au PIB.

Cependant, l'assainissement des finances publiques du Canada n'est pas encore achevé. Le présent chapitre met l'accent sur le défi que constitue au Canada le ratio élevé de la dette au PIB. Ce problème n'intéresse pas uniquement les entreprises et les marchés financiers. Il touche profondément tous les Canadiens et Canadiennes.

Le défi permanent du ratio élevé de la dette au PIB

Si le gouvernement attache autant d'importance au ratio de la dette au PIB, c'est qu'il mesure la capacité du pays de servir la dette nationale. Le PIB est une estimation du revenu total généré dans l'économie. Il peut se comparer au revenu total d'un ménage. Tout comme un ménage dont le revenu est plus élevé peut contracter une hypothèque supérieure, une économie dont le PIB est plus important peut supporter une dette publique plus lourde.

Le gouvernement réduira le ratio de la dette au PIB à la fois en éliminant l'origine de cette dette – des déficits persistants – et en renforçant le potentiel de croissance de l'économie. Comme l'explique la suite de ce chapitre, ces deux axes d'action sont complémentaires. La réduction du déficit permettra bientôt d'inscrire le ratio de la dette au PIB sur une courbe descendante. La réduction du déficit permettra également d'abaisser les taux d'intérêt, ce qui stimulera la croissance économique et, par voie de conséquence, diminuera à la fois le déficit et le ratio de la dette au PIB. Les changements structurels visant à améliorer et à soutenir l'efficacité économique engendreront des emplois plus nombreux et des salaires plus élevés. Cela se traduira par des recettes plus élevées pour l'État et des dépenses réduites, ce qui aura pour effet de réduire davantage le déficit.

Une réduction appréciable du ratio de la dette au PIB nécessite des choix difficiles. Nombre de ces choix ont été faits dans les budgets de 1994 et 1995, mais il en reste d'autres.

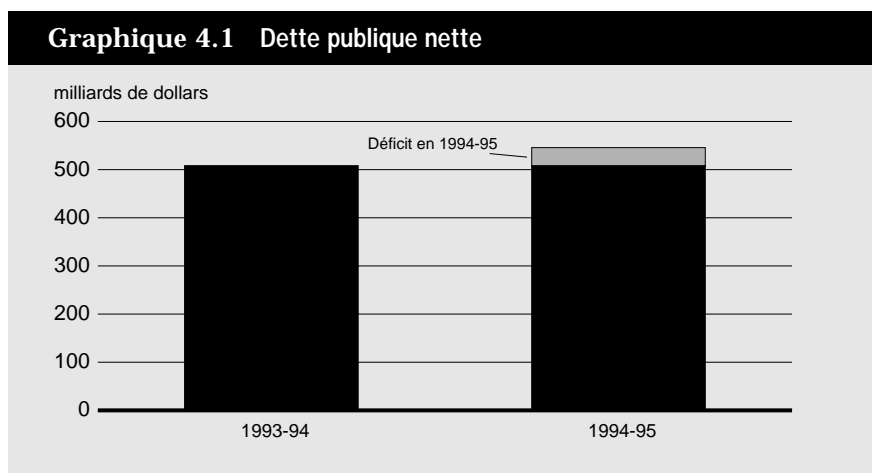
L'urgence que revêt la réduction du ratio dette/PIB a été clairement exprimée dans le document de stratégie du gouvernement intitulé *Programme : emploi et croissance – Un nouveau cadre de la politique économique* :

«Les progrès de la productivité et la croissance soutenue de l'emploi sont les fruits de l'investissement, de l'esprit d'entreprise et de la confiance des consommateurs. Or, tous ces éléments subissent l'influence négative d'une dette publique croissante qui a conduit à des impôts et taxes plus élevés, à des taux d'intérêt réels également plus élevés, et à un amoindrissement de la capacité du gouvernement canadien de voir aux autres aspects essentiels d'une stratégie économique d'avenir.»

Le vérificateur général a lui aussi attiré l'attention sur les conséquences d'une augmentation du ratio de la dette publique au PIB, déclarant dans son rapport de 1995 à la Chambre des communes, *Les déficits et la dette : Pour comprendre les choix* :

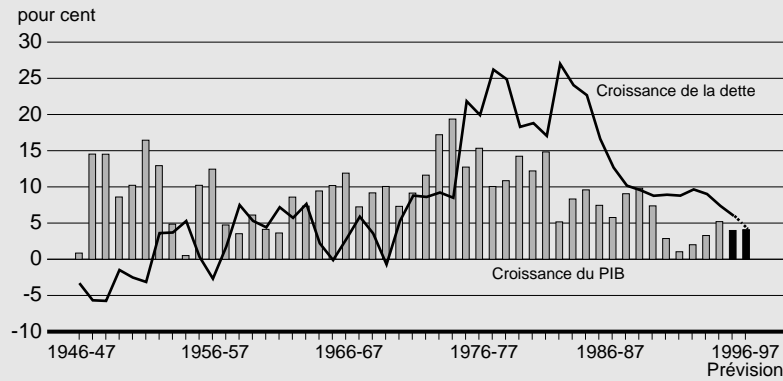
«Aujourd'hui, comme le ratio de la dette au PIB est quatre fois plus élevé qu'il y a 20 ans, il coûte non seulement beaucoup plus cher de le stabiliser, mais aussi beaucoup plus cher de le laisser continuer à monter. Bref, les choix qui nous sont offerts sont devenus beaucoup plus douloureux.»

Le ratio de la dette fédérale au PIB n'a pas augmenté d'un seul coup, et il ne sera pas facile d'en infléchir l'évolution. Le gouvernement fédéral dépense davantage qu'il ne perçoit en recettes depuis *25 années sans interruption*. En 1994-95, le gouvernement accusait un déficit de \$37.5 milliards. Cela signifie que, cette année-là, la dette publique a augmenté de \$37.5 milliards (graphique 4.1). Un financement persistant par le déficit a fait passer la dette fédérale de \$20 milliards en 1971 à plus de \$545 milliards au 31 mars 1995.

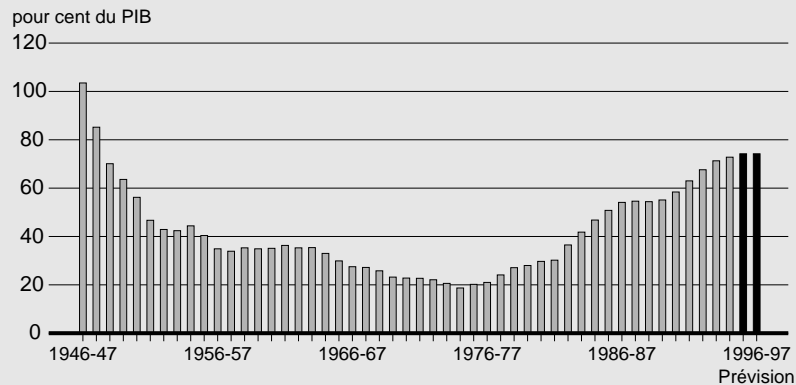


Depuis bien des années, la dette publique augmente plus vite que la capacité du pays de la payer. Le graphique 4.2 montre que, depuis 1975-76, l'encours de la dette s'accroît plus vite que le PIB. Cela est dû au fait que les déficits ont augmenté en période de fléchissement de l'économie, mais n'ont pas diminué sensiblement lors des phases d'expansion. C'est pourquoi, comme le montre le graphique 4.3, le ratio de la dette fédérale au PIB est passé de 19 pour cent en 1974-75 à 73 pour cent en 1994-95.

Graphique 4.2 Croissance annuelle de la dette fédérale et du PIB



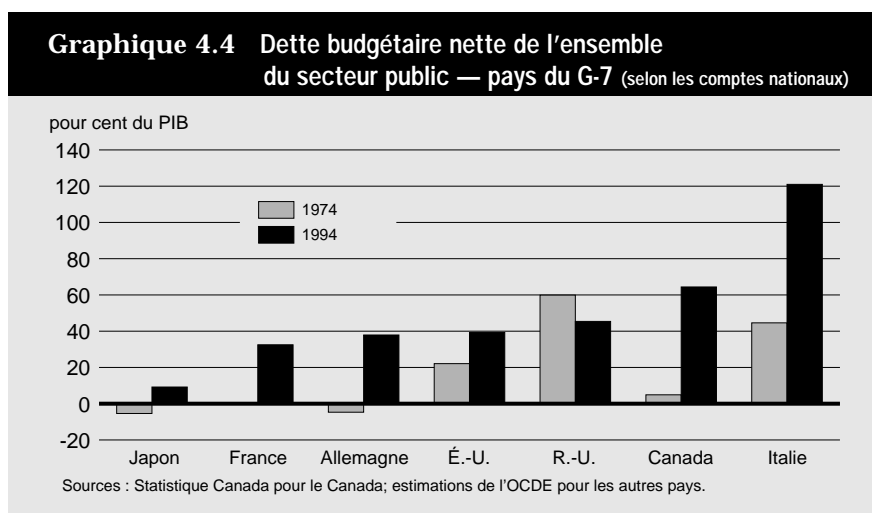
Graphique 4.3 Dette nette du gouvernement fédéral (selon les comptes publics)



D'autres pays ont eux aussi vu augmenter leur dette en proportion du PIB pendant la même période. Cependant, la hausse a rarement été aussi forte qu'au Canada. Le graphique 4.4 montre que, en un peu plus de 20 ans, le Canada, d'un pays relativement peu endetté par rapport à son PIB, est devenu le deuxième pays par son endettement parmi les sept économies les plus importantes au monde (les pays membres du G-7). (Les ratios de la dette au PIB par pays sont présentés selon les comptes nationaux, car c'est la seule manière d'obtenir des données comparables entre pays. Le ratio de la dette au PIB est nettement moins élevé selon les comptes nationaux que d'après les comptes publics.)

De plus, un grand nombre de pays dont le ratio de la dette au PIB est de beaucoup inférieur à celui du Canada s'inquiètent maintenant du poids excessif de leur endettement. La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni

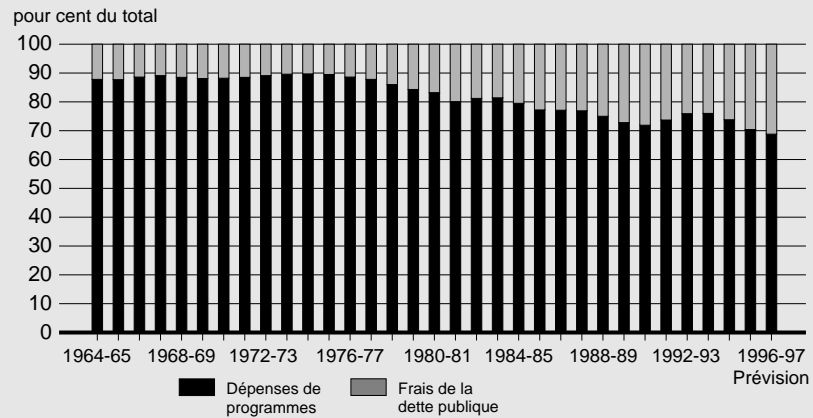
ont une dette publique inférieure à celle du Canada en proportion du PIB, mais ils ont adopté des réformes visant à réduire encore ce ratio.



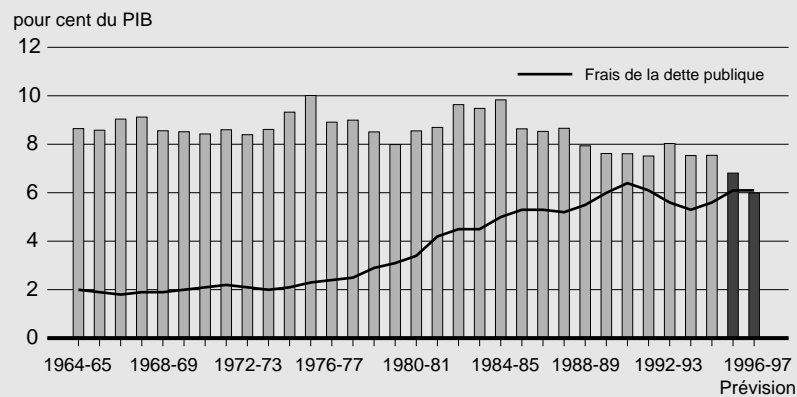
L'Allemagne est en bonne voie de se conformer au critère de Maastricht qui prévoit un ratio déficit/PIB de 3 pour cent d'ici 1997 et une dette brute de l'ensemble du secteur public inférieure à 60 pour cent du PIB. La France est également déterminée à atteindre ces objectifs, tandis que le Royaume-Uni veut éliminer ses besoins d'emprunt d'ici 1998-99.

Les frais de service de la dette du Canada exercent un effet d'éviction sur l'ensemble des autres dépenses. Environ 30 pour cent des dépenses totales servent maintenant à payer les frais de la dette, les 70 pour cent restants étant consacrés aux programmes publics (graphique 4.5). Cette situation contraste fortement avec celle du milieu des années 70, alors que seulement 10 pour cent des dépenses étaient occasionnées par les frais de la dette. D'ici l'an prochain, les frais de la dette publique seront égaux au total des dépenses des ministères fédéraux à l'exception des transferts aux particuliers et aux autres administrations publiques (graphique 4.6). Le cercle vicieux des intérêts composés est en train de réduire la place laissée aux programmes dont les Canadiens ont besoin et auxquels ils tiennent.

Graphique 4.5 Composition des dépenses budgétaires totales



Graphique 4.6 Total des dépenses ministérielles



L'augmentation des frais de service de la dette est en grande partie imputable à la hausse de l'encours. Une diminution des taux d'intérêt ne suffira pas à réduire le ratio de la dette au PIB. Par exemple, on s'attend à ce que le taux d'intérêt effectif sur la dette publique diminue d'ici 1996-97, ce qui abaissera les frais de service de la dette de \$600 millions cette année-là. Cependant, cette baisse sera compensée par l'effet du déficit, qui devrait accroître les frais de service de la dette de \$2 milliards. Par conséquent, les frais totaux de service de la dette devraient augmenter de \$1.4 milliard en 1996-97.

Les conséquences d'un ratio élevé de la dette au PIB

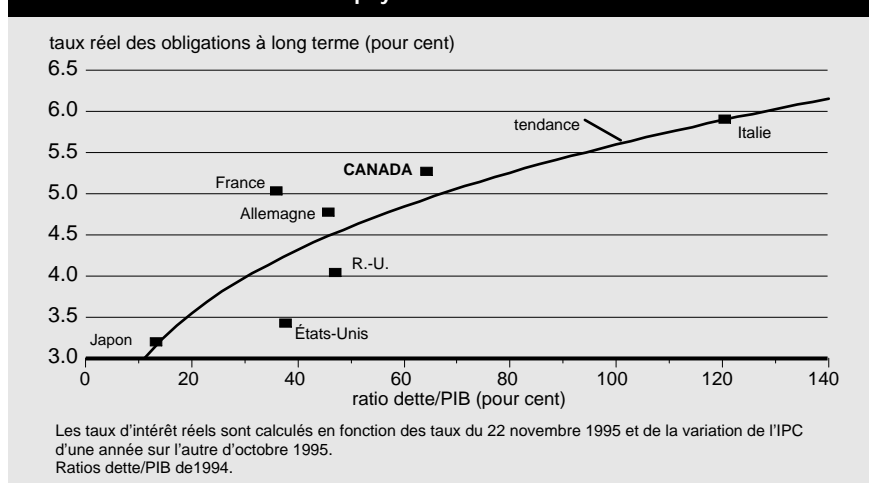
La forte dette du Canada par rapport à son PIB menace, en fin de compte, de freiner la croissance et la création d'emplois. Par son incidence économique, le gonflement de la dette publique constitue l'une des plus importantes réalités nouvelles – encore qu'elle soit négative – au même titre que la mondialisation, le développement de l'économie de l'information et l'émergence de pays nouvellement industrialisés (et en voie d'industrialisation) dynamiques. À la différence de ces facteurs positifs qui sont riches de possibilités économiques, le ratio élevé de la dette au PIB s'est accompagné de diverses conséquences économiques très sérieuses, qui menacent le niveau de vie des Canadiens.

Taux d'intérêt élevés

Le ratio élevé de la dette au PIB maintient les taux d'intérêt à un niveau élevé. Les taux d'intérêt fluctuent quasiment au jour le jour, mais lorsque l'on compare les taux d'intérêt et les ratios dette publique/PIB d'un pays et d'une province à l'autre, le lien qui existe entre la dette et les taux d'intérêt apparaît évident.

Le Canada et l'Italie ont les ratios dette/PIB les plus élevés, et aussi les taux d'intérêt réels les plus hauts (compte tenu de l'inflation) dans le G-7 (graphique 4.8). Le Japon, de son côté, a l'endettement le plus faible en proportion de la production économique et aussi les taux d'intérêt les plus faibles.

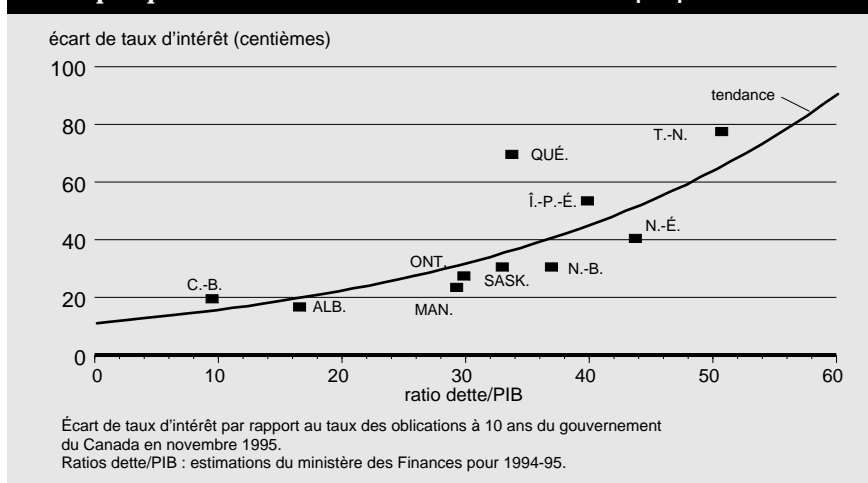
Graphique 4.8 Taux d'intérêt réels et ratios dette/PIB dans les pays du G-7



Bien entendu, les différences de taux d'intérêt entre pays ne dépendent pas uniquement de la dette publique. D'autres facteurs, comme le degré de stabilité politique et les taux moyens d'imposition, entrent aussi en ligne de compte. Il reste qu'un endettement excessif est maintenant de toute évidence l'un des principaux facteurs qui maintiennent les taux d'intérêt à un niveau élevé au Canada. Les recherches effectuées par l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Fonds monétaire international indiquent que l'endettement considérable du secteur public a compensé en bonne partie la réduction des taux d'intérêt qui aurait dû découler des excellents résultats obtenus par le Canada au chapitre de l'inflation.

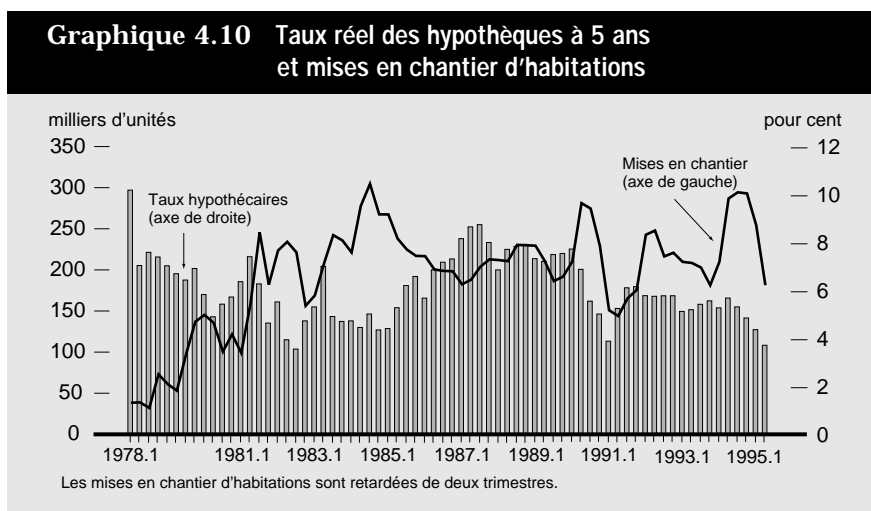
Le rapport entre l'endettement relatif et les taux d'intérêt est encore plus évident lorsqu'on examine les taux d'intérêt exigés des provinces (graphique 4.9). Plus une province est endettée par rapport à son PIB, plus le taux d'intérêt exigé par les marchés financiers est élevé. La Colombie-Britannique et l'Alberta, dont l'endettement est relativement faible, bénéficient des taux d'intérêt les moins élevés. Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse, qui figurent parmi les provinces les plus endettées, doivent aussi payer les taux d'intérêt les plus élevés.

Graphique 4.9 Ratios dette/PIB et taux d'intérêt par province



Comme le taux d'intérêt versé par le gouvernement fédéral sert de référence pour tous les autres emprunteurs, le ratio élevé de la dette fédérale au PIB fait monter les taux d'intérêt dans toute l'économie. Ces taux d'intérêt élevés réduisent la demande des consommateurs et rendent plus coûteux les investissements et la production au Canada.

Les Canadiens subissent directement et concrètement les effets des taux d'intérêt élevés. Par exemple, une hausse de 200 centièmes des taux hypothécaires accroît le coût d'une hypothèque de \$100,000 de \$135 par mois ou de \$1,624 par année. Quand les taux hypothécaires montent, les mises en chantier d'habitations diminuent. Il en va de même pour les achats d'automobiles, d'appareils électroménagers et de mobilier, par exemple (graphique 4.10).



Les petites et moyennes entreprises – secteur essentiel à la croissance de l'économie canadienne – sont particulièrement touchées par les taux d'intérêt élevés étant donné qu'elles ne disposent pas de beaucoup d'autres sources de financement. Quand les taux d'intérêt augmentent de 200 centièmes, la petite entreprise qui a un emprunt de \$2,000,000 paie \$28,000 d'intérêt de plus par année.

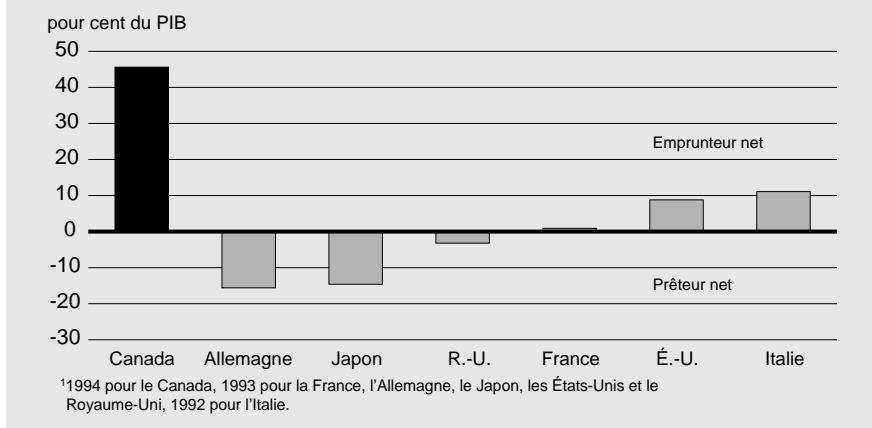
En fait, l'incidence des taux d'intérêt élevés se fait sentir dans toute l'économie. D'après les estimations du ministère des Finances, une hausse persistante de 200 centièmes des taux d'intérêt diminue le PIB réel de 2¼ pour cent et coûte 140,000 emplois après quatre ans. Les estimations faites par d'autres organismes produisent des résultats similaires.

Dettes extérieures élevées

Des déficits persistants dans le secteur public réduisent également l'investissement en absorbant des fonds qui pourraient être consacrés à des investissements productifs. Ainsi, les entreprises canadiennes doivent

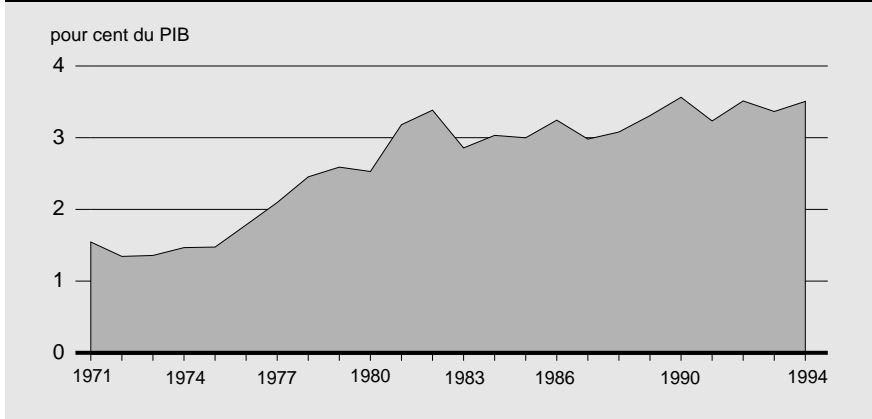
maintenant financer un grand nombre de leurs investissements en empruntant à l'étranger. Aussi le Canada est-il le pays du G-7 dont la dette extérieure est la plus élevée par rapport à son PIB (graphique 4.11).

Graphique 4.11 Position nette des investissements internationaux des pays du G-7¹



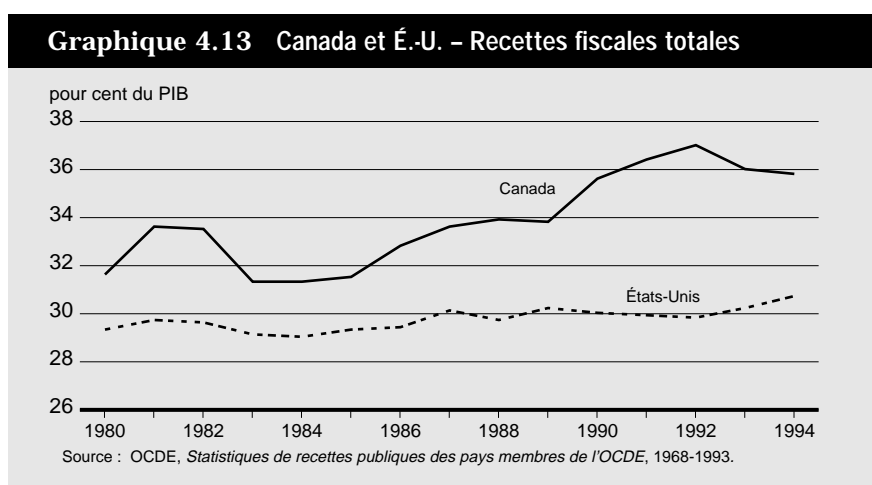
Il en résulte qu'une proportion croissante du revenu généré au Canada s'en va à l'étranger pour payer les frais de la dette extérieure (graphique 4.12). Cela constitue une détérioration permanente du niveau de vie potentiel au Canada. Cela signifie également que les étrangers exercent indirectement une influence plus grande sur les décisions économiques prises au Canada.

Graphique 4.12 Revenus nets de placement versés aux non-résidents



Impôts élevés

Depuis le début des années 80, le fardeau fiscal s'est notablement alourdi au Canada, augmentant beaucoup plus vite qu'aux États-Unis, notre principal partenaire commercial (graphique 4.13). Une fiscalité relativement plus lourde dans l'ensemble au Canada a toujours eu pour origine le développement supérieur des services publics dans notre pays, ce qui a contribué à l'équité et à la qualité de vie au Canada. Au cours de la dernière décennie, cependant, à mesure que les frais de service de la dette augmentaient, les impôts étaient majorés et les dépenses de programmes, comprimées pour permettre de payer les intérêts de la dette.



Ces hausses d'impôt sont nuisibles à l'emploi et à la croissance de la production. L'augmentation du ratio de la dette au PIB accroît également le risque de hausse des impôts à l'avenir, ce qui rend le Canada moins attrayant aux yeux des investisseurs potentiels.

Vulnérabilité du déficit aux récessions et aux variations de taux d'intérêt

Le ratio élevé de la dette fédérale au PIB rend aussi les finances publiques extrêmement vulnérables en cas de ralentissement de l'économie et de hausse des taux d'intérêt. Bien que l'inflation réduite maintenant observée au Canada diminue le risque d'alternance de périodes d'expansion et de récession, aucune économie n'est à l'abri d'un ralentissement. Cela est particulièrement vrai dans une économie ouverte telle que celle du Canada, qui ressent directement les effets de l'évolution économique chez ses principaux partenaires commerciaux.

Plus précisément, on ne saurait exclure la possibilité de fortes variations des taux d'intérêt sous l'effet de tensions sur les marchés financiers dans les plus grandes économies ou les principaux blocs commerciaux du monde. La hausse des taux d'intérêt aux États-Unis en 1994 en raison des craintes suscitées par l'inflation et l'élévation des taux à la fin de 1994 et au début de 1995 attribuables à la crise du peso au Mexique sont deux exemples qui démontrent l'influence que l'évolution à l'étranger peut avoir sur les taux d'intérêt au Canada.

Dans le but de réduire les effets négatifs qu'une hausse des taux d'intérêt peut exercer à court terme sur le déficit, le gouvernement a entrepris d'allonger l'échéance moyenne de sa dette. Il reste qu'une hausse de 100 centièmes des taux d'intérêt accroît le déficit de \$1.5 milliard la première année et de \$3.4 milliards après quatre ans. Cet effet considérable peut bouleverser le mieux conçu des plans budgétaires. Le chapitre 3 donne plus de précisions sur la sensibilité des grandes masses budgétaires aux variations des taux d'intérêt et de la croissance des revenus.

Chose tout aussi importante, des déficits élevés et une forte dette en proportion du PIB ont considérablement réduit la marge de manoeuvre du gouvernement, et notamment sa capacité d'amortir l'effet négatif des récessions sur l'économie. En 1990-91, la hausse du ratio de la dette au PIB a obligé le gouvernement fédéral à réduire ses dépenses en période de récession.

Iniquités entraînées par une dette élevée

L'impératif que constitue la réduction de la dette par rapport au PIB n'est toutefois pas uniquement une question économique et comptable. Il s'agit également d'une question d'équité envers les générations futures de Canadiens et Canadiennes et de l'héritage qui leur sera laissé.

Le Canada sera confronté à d'importants changements démographiques au cours du siècle prochain. D'ici 40 ans, la proportion des plus de 65 ans aura presque doublé par rapport au niveau actuel, passant de 12 à 23 pour cent. On comptera trois travailleurs pour soutenir chaque retraité, comparativement à cinq travailleurs en ce moment. L'adaptation à ces changements constituera un défi de taille. Il ne faudrait pas, de surcroît, imposer aux générations futures le défi représenté par les conséquences de l'endettement actuel. Ceux et celles qui travaillent maintenant ne devraient pas laisser en héritage à leurs enfants et à leurs petits-enfants une énorme dette à payer.

Nécessité d'une réduction soutenue du ratio de la dette au PIB

Un financement persistant par le déficit n'a rien donné

La leçon à tirer des 20 dernières années de politique budgétaire est, de toute évidence, qu'un financement persistant par le déficit finit par être insoutenable. Au cours d'à peu près toutes ces années, le gouvernement fédéral a eu pour objectif déclaré d'équilibrer son budget à une date future, cet objectif reposant largement sur l'espoir que la croissance économique permettrait de régler le problème du déficit. Or, même lorsqu'on tient compte de l'incidence des facteurs conjoncturels, des déficits persistants ont été enregistrés pendant toute cette période. Seules des mesures budgétaires discrétionnaires permettent d'éliminer un déficit structurel aussi important.

Les Canadiens ont clairement fait savoir à leurs gouvernements qu'il était temps de revenir sur la bonne voie – de réduire la dette fédérale en proportion du PIB tout en préservant les caractéristiques essentielles des programmes sociaux en place au Canada. Le redressement nécessaire des finances fédérales exige une action résolue, avant que l'amoncellement de la dette ne compromette la capacité du pays d'honorer ses engagements sociaux.

La solution passe par un équilibre durable du budget fédéral

La seule solution viable pour régler le problème d'une dette fédérale élevée par rapport au PIB consiste à appliquer des politiques qui stimuleront en permanence la croissance économique et à veiller à ce que le budget reste à peu près équilibré sur l'ensemble du cycle économique. En période d'expansion – quand la capacité de production de l'économie subit des tensions – le budget devrait dégager un excédent. En période de ralentissement économique, quand le chômage augmente et que la croissance des revenus est faible, le budget fédéral pourrait être déficitaire. Cependant, par-delà les phases du cycle économique, le budget devrait être manifestement équilibré.

Une réduction du ratio de la dette au PIB rapportera d'importants dividendes

La réduction du ratio de la dette au PIB et un budget fédéral équilibré sur l'ensemble du cycle économique rapporteront des dividendes considérables. Ils permettront d'abaisser les frais de service de la dette, de sorte que le gouvernement pourra se consacrer à d'autres intérêts d'une importance stratégique.

Une diminution du ratio de la dette au PIB favorisera également une baisse des taux d'intérêt. Cela permettra d'économiser encore sur les frais de service de la dette. Plus important encore, cela stimulera considérablement l'investissement et la création d'emplois. Des taux d'intérêt réduits en permanence en feront beaucoup plus pour l'emploi que n'importe quel programme de dépenses gouvernementales.

L'abaissement du ratio de la dette au PIB réduira l'endettement international du Canada et, par conséquent, la proportion du revenu canadien qui prend le chemin de l'étranger pour payer les dettes du pays. Cela se traduira par une augmentation permanente du niveau de vie au Canada.

L'abaissement du ratio de la dette au PIB réduira également les risques que présentent des taux d'intérêt élevés et la faiblesse de l'économie pour la situation des finances publiques. En fait, un équilibre durable du budget fédéral sur l'ensemble du cycle économique pourrait permettre aux soldes budgétaires d'inverser les effets conjoncturels dans l'économie.

Mais cet équilibre sera difficile à atteindre

À l'heure actuelle, les intérêts de la dette se composent plus vite que l'économie ne s'accroît. Autrement dit, le ratio de la dette au PIB augmente par le simple jeu des intérêts composés.

Par conséquent, le gouvernement fédéral a pris des mesures, dans les budgets de 1994 et 1995, pour accroître son excédent de fonctionnement – la différence entre le total des recettes et le total des dépenses de programmes. L'excédent de fonctionnement devrait passer de 0.6 pour cent du PIB ou \$4.6 milliards en 1994-95 à 3.4 pour cent du PIB ou \$27.4 milliards en 1996-97. En proportion de l'économie, l'excédent de fonctionnement de 1996-97 sera le plus élevé enregistré depuis la période de l'après-guerre, à la fin des années 40 et au début des années 50. Plus important encore, cet excédent de fonctionnement sera suffisant pour stabiliser le ratio de la dette au PIB.

Après 1996-97, un excédent de fonctionnement durable égal à 3.4 pour cent par année permettra d'inscrire le ratio de la dette au PIB sur une trajectoire graduellement descendante. Pour obtenir une réduction plus importante, l'excédent de fonctionnement devra être supérieur à 3.4 pour cent.

L'accroissement des excédents de fonctionnement oblige à faire des choix difficiles. Le vérificateur général l'a déclaré récemment en ces termes :

«... le Parlement et le public ont besoin d'information qui les aide à bien comprendre la dure réalité de la dette telle qu'elle est : plus la dette est élevée, plus elle est entraînée dans un engrenage qui en rend le contrôle plus coûteux. Elle devient alors plus difficile à freiner au moyen d'un ou de deux budgets seulement.»

Pour illustrer cela, il faut maintenir un excédent de fonctionnement égal à 5 pour cent du PIB pendant 10 ans pour ramener le ratio de la dette fédérale au PIB de 73 pour cent à environ 50 pour cent – le niveau enregistré en 1985-86. Un excédent de fonctionnement équivalant à 5 pour cent d'une économie en croissance, pendant 10 ans, avoisinerait \$60 milliards selon ce scénario.

La prochaine étape dans le redressement des finances publiques

Le but ultime du gouvernement, en matière financière, est un budget équilibré. Cela permettra de placer en permanence le ratio de la dette au PIB sur la voie de la décroissance. Une question essentielle est la rapidité avec laquelle on doit tenter d'équilibrer le budget.

Cette question pose des choix difficiles. Elle exige également que l'on comprenne et que l'on tienne compte de toutes les conséquences de ces choix. Des réductions aveugles – qui ne tiendraient pas compte des conséquences ni des besoins d'adaptation – procureraient peut-être des économies budgétaires à court terme. Cependant, elles pourraient aussi se traduire par des coûts importants à long terme. Pour obtenir un budget équilibré et une réduction permanente du ratio de la dette au PIB, il faut donc suivre une stratégie marquée au coin de la mesure, de la réflexion et de la responsabilité.

La stratégie budgétaire du gouvernement a consisté à réduire de façon importante et constante, mais ordonnée, le déficit en apportant des changements structurels aux dépenses fédérales. Cela signifie qu'il faut donner aux ministères suffisamment de temps pour planifier convenablement la réforme de leurs programmes, tout en favorisant l'adaptation dans tous les secteurs de l'économie.

La stratégie de réduction du déficit poursuivie par le gouvernement se caractérise par un horizon de planification budgétaire à deux ans. Cet horizon tient compte du fait que les projections budgétaires sont tout simplement trop sensibles à une évolution économique encore incertaine pour qu'on puisse adopter un horizon à plus long terme. Cependant, chose tout aussi importante, un horizon à deux ans est suffisamment rapproché pour obliger le gouvernement à rester concentré sur les mesures nécessaires à la réduction du déficit, tout en laissant des délais suffisants pour atteindre les objectifs.

Alors que le budget de 1996 se rapproche, il convient maintenant d'établir une cible de déficit pour 1997-98. Le gouvernement propose de viser un déficit égal à 2 pour cent du PIB.

L'objectif d'un déficit de 2 pour cent pour 1997-98 signifie également que les besoins financiers du gouvernement cette année-là seront de l'ordre de $\frac{1}{2}$ à 1 pour cent du PIB, soit moins de \$7 milliards. Les besoins financiers représentent les sommes que doit emprunter l'État de sources externes. Ils sont inférieurs au déficit dans la mesure où le gouvernement peut emprunter de sources internes – principalement du compte de pension de la fonction publique fédérale. Ainsi, en 1997-98, le gouvernement sera en bonne voie de s'affranchir des recours aux marchés du crédit pour se financer.

5

Relever le défi

Le budget de 1994 annonçait des économies totalisant \$20.4 milliards sur trois ans. Les mesures prises dans le budget de 1995 équivalaient à \$29 milliards de plus sur trois ans, dont \$13.4 milliards en 1997-98. La majeure partie des économies réalisées dans les deux budgets provenait de réductions de dépenses plutôt que d'augmentations d'impôt. Les propositions de réforme de l'assurance-chômage présentées récemment par le ministre du Développement des ressources humaines se traduiront par des économies nettes supplémentaires de \$0.7 milliard en 1997-98.

Tableau 5.1

Économies budgétaires

	1994-95	1995-96	1996-97	1997-98
		(milliards de dollars)		
Février 1994	1.5	8.0	10.9	11.9
Février 1995		5.0	10.6	13.4
Réforme de l'A.-C. ¹				0.7
Total	1.5	13.0	21.5	26.0

¹ Les économies de 1996-97 ont été attribuées aux mesures budgétaires de 1995.

Ces réductions de dépenses sont de nature structurelle. Le budget de 1995 réalisait les économies requises pour atteindre la cible de déficit fixée pour 1996-97, mais les mesures d'économie produisent leur *plein effet*, pour la plupart, en 1997-98 et *persistent* ensuite. Par conséquent, les décisions déjà prises dans les budgets de 1994 et 1995 ainsi que la réforme de l'assurance-chômage, annoncée récemment, assureront de nouvelles

diminutions des dépenses de programmes en 1997-98. Le maintien des décisions déjà prises assurera que le déficit continuera de diminuer en 1997-98, même sans aucune nouvelle mesure budgétaire.

Comme l'indique le chapitre 4, la stratégie budgétaire du gouvernement a consisté à réduire de façon notable et constante, mais ordonnée, le déficit en apportant des modifications structurelles aux dépenses. Cela signifie que les ministères ont suffisamment de temps pour planifier comme il se doit la réforme de leurs programmes, tout en favorisant l'adaptation. La planification du budget, étant entreprise en parallèle avec l'Examen des programmes, a donné aux ministères un délai de trois ans pour instaurer la refonte des programmes.

Le budget de 1995, en annonçant les mesures découlant de l'Examen des programmes jusqu'en 1997-98, a déjà contribué à la réalisation de l'objectif maintenant établi en matière de déficit pour cette année. De même, le budget de 1996 annoncera des décisions découlant de l'Examen des programmes qui produiront leurs effets, en grande partie, en 1998-99 et les années suivantes. Cela signifie que le budget de 1996 non seulement permettra d'assurer la réalisation du déficit prévu pour 1997-98, mais qu'il annoncera des initiatives qui maintiendront la trajectoire de réduction du déficit au-delà de 1997-98.

L'ensemble des mesures budgétaires prises par le gouvernement depuis son entrée en fonction a été inspiré par une volonté d'*assainissement des finances publiques*, l'engagement de maintenir l'*équité sociale* et le désir d'assurer la *durabilité* des programmes sociaux en place au Canada. Tels sont les principes qui ont guidé les choix difficiles faits dans les budgets de 1994 et 1995, et tels sont les principes qui inspireront les décisions du budget de 1996.

Les choix budgétaires faits jusqu'ici reflètent également la conviction fondamentale du gouvernement selon laquelle la réduction du déficit n'est pas une fin en soi, mais une condition nécessaire à la Stratégie d'emploi et de croissance.

Repenser le rôle de l'État : la poursuite des progrès

L'évolution constante du rôle de l'État

Le rôle de l'État dans la vie économique et sociale au Canada n'a jamais été statique; en fait, il n'a cessé d'évoluer, de façon spectaculaire à l'occasion, pour faire face à l'apparition de nouveaux défis sur la scène nationale et internationale.

L'actuelle période de restrictions financières – tant au Canada qu'à l'étranger – offre à la fois des défis et des possibilités. Afin de relever le défi d'une réforme permanente des finances publiques, l'actuel gouvernement n'a cessé de souligner, depuis le début de son mandat, l'importance d'un renouveau de l'administration publique. Il s'agit concrètement de déterminer le rôle et les priorités du gouvernement fédéral dans l'économie et la fédération canadiennes, puis de mener à bien les réformes nécessaires pour que ce rôle soit assumé de la manière la plus efficiente et efficace possible.

C'est précisément cette priorité qui a inspiré le lancement, dans le budget de 1994, d'une série d'examens de politique, notamment l'examen exhaustif des programmes (non législatifs) des ministères fédéraux, qui constituait la pierre angulaire du budget de 1995.

Les initiatives prises jusqu'ici ont permis de réaliser les économies budgétaires nécessaires pour atteindre l'objectif intermédiaire d'un déficit égal à 3 pour cent du PIB en 1996-97. Elles constituent cependant un changement en profondeur de la conception des activités du gouvernement fédéral.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement fédéral a entrepris de se retirer des domaines qu'il vaut mieux laisser à l'entreprise privée, au secteur bénévole, aux organisations du monde du travail ou aux autres paliers de l'administration publique. C'est la raison pour laquelle les réformes futures des programmes fédéraux continueront de mettre l'accent sur l'amélioration du fonctionnement des marchés – des produits, des services et du travail – contribuant ainsi à une croissance soutenue et à la création d'emplois durables.

Les principes de l'Examen des programmes

Les lignes directrices servant à évaluer le rôle des programmes et des politiques du gouvernement fédéral ont été exposées en octobre 1994 dans *Programme : emploi et croissance – Instaurer un climat financier sain*. Elles n'ont pas changé.

- **Critère de l'intérêt public** : l'activité ou l'élément de programme continue-t-il de répondre à l'intérêt public?
- **Critère du rôle de l'État** : le gouvernement a-t-il un rôle légitime et nécessaire dans cette activité ou ce domaine?
- **Critère du fédéralisme** : le rôle actuel du gouvernement fédéral est-il approprié ou le programme pourrait-il être transféré aux provinces?
- **Critère du partenariat** : quels activités ou programmes devraient ou pourraient être assurés en totalité ou en partie par le secteur privé ou bénévole?
- **Critère de l'efficience** : si l'activité ou le programme est maintenu, comment pourrait-on en améliorer l'efficience?
- **Critère de la capacité financière** : aura-t-on les moyens de financer le programme, étant donné les contraintes budgétaires?

Les résultats de cette évaluation formaient la pierre angulaire du budget de 1995, et le processus se poursuit.

Changement des activités du gouvernement fédéral

Le budget de 1995 annonçait deux grands changements d'orientation des activités du gouvernement, qui touchaient tous les ministères fédéraux.

En premier lieu, le gouvernement fédéral se retire de la propriété directe ou de la prestation directe des services qui peuvent être mieux fournis par le secteur privé ou d'autres intervenants, ou il entreprend de les fournir en partenariat avec ces groupes le cas échéant.

Le gouvernement a annoncé la privatisation et la «commercialisation» d'un certain nombre d'activités exécutées jusque-là par les ministères fédéraux. Cette année a été marquée par les privatisations récentes et réussies de Petro Canada et du Canadien National. Le gouvernement a en outre entrepris la privatisation du Système de navigation aérienne. Cependant, tous les

ministères examinent les possibilités de commercialisation, y compris le passage de certaines activités au statut d'organisme de service spécial, lorsqu'elles sont exploitées fondamentalement de façon commerciale (comme les activités géomatiques à Ressources naturelles Canada). Les autres possibilités de commercialisation annoncées dans le budget de 1995 portent sur les ports de plaisance et certaines activités météorologiques.

En second lieu, le budget de 1995 annonçait une réduction de 60 pour cent des subventions aux entreprises. Dans le secteur de l'agriculture, par exemple, les subventions au transport sont en train d'être éliminées, et les régimes de sécurité offerts aux agriculteurs seront désormais axés sur l'ensemble de l'exploitation agricole plutôt que sur un produit particulier. Il est à noter que la participation du gouvernement fédéral aux mégaprojets prendra également fin.

Le changement d'orientation du gouvernement fédéral a également comporté une transformation en profondeur de ses activités dans le domaine du développement régional. Le gouvernement fédéral se désengage du versement direct de subventions et de l'exécution d'autres programmes par l'entremise de ses agences régionales. Ces dernières devront plutôt faciliter l'accès de la petite entreprise au financement disponible dans le secteur privé et offrir des points de contact uniques, dans les différentes régions, aux programmes fédéraux intéressant la petite entreprise. Les ententes de développement régional dans le domaine minier et forestier sont également en voie de prendre fin.

Rationalisation et regroupement des programmes

Dans presque tous les ministères, des mesures ont été prises afin de restructurer les programmes et les services, compte tenu de budgets réduits. On en trouve un bon exemple avec la création du Fonds de développement des ressources humaines, qui regroupe une foule de programmes destinés au marché du travail, ce qui assure un emploi plus efficace des ressources gouvernementales et améliore l'aide aux possibilités d'emploi des Canadiens.

Réforme de l'exécution des programmes

Les ministères fédéraux ont instauré un certain nombre de nouvelles options de prestation des services ou d'exécution des programmes, qui visent à accroître l'efficacité et l'efficience tout en permettant de réaliser des économies appréciables. Dans bien des cas, il a fallu établir de nouveaux partenariats avec le secteur privé et les autres administrations, ou les deux. On peut en donner bien des illustrations

Par exemple, de nouveaux partenariats sont en voie d'établissement avec les provinces et les groupes communautaires pour offrir des services d'établissement aux nouveaux immigrants. Les premiers pas ont déjà été faits dans ce sens avec le gouvernement de la Colombie-Britannique.

Un autre exemple est celui du nouveau Réseau de prestation de services de Développement des ressources humaines Canada, qui permet à la clientèle du ministère d'avoir accès plus facilement à ces programmes grâce à toute une gamme de mécanismes informels.

Dans le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire, les programmes existants et les nouvelles initiatives en matière de développement des marchés et de commerce sont intégrés dans l'optique du guichet unique, offrant ainsi un point de contact unique aux intervenants du secteur dans les provinces. Les services d'inspection et de réglementation dans ce domaine sont en voie d'être rationalisés, et leur responsabilité sera partagée avec l'industrie agroalimentaire.

Les réformes annoncées dans le budget de 1995 touchaient non seulement les programmes fédéraux, mais aussi certains mécanismes de transfert. L'institution du nouveau Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux (TCSPS), à financement global, dans le budget de 1995 a mis fin aux règles de partage des frais avec les provinces, donnant à ces dernières plus de liberté pour affecter les ressources aux secteurs les plus prioritaires en fonction de leurs besoins propres.

Réduction des chevauchements et dédoublements

À la suite de l'Examen des programmes, les ministères ont déjà commencé à éliminer les dédoublements et chevauchements avec les autres administrations publiques. Par exemple, le fonctionnement des aéroports est en voie d'être transféré aux municipalités. D'autres ministères participent cependant à ces initiatives.

Les efforts visant à réduire les dédoublements et chevauchements ont également pris la forme d'une harmonisation des programmes menés conjointement avec les provinces et les territoires. Par exemple, les programmes fédéraux et provinciaux d'aide aux étudiants ont été harmonisés. En ce qui concerne l'industrie forestière au Yukon, le ministère des Affaires indiennes et du Nord a mis à jour ses règlements de manière qu'ils soient plus conformes à ceux des provinces, tout en établissant un programme de reboisement qui devra être financé par les exploitants.

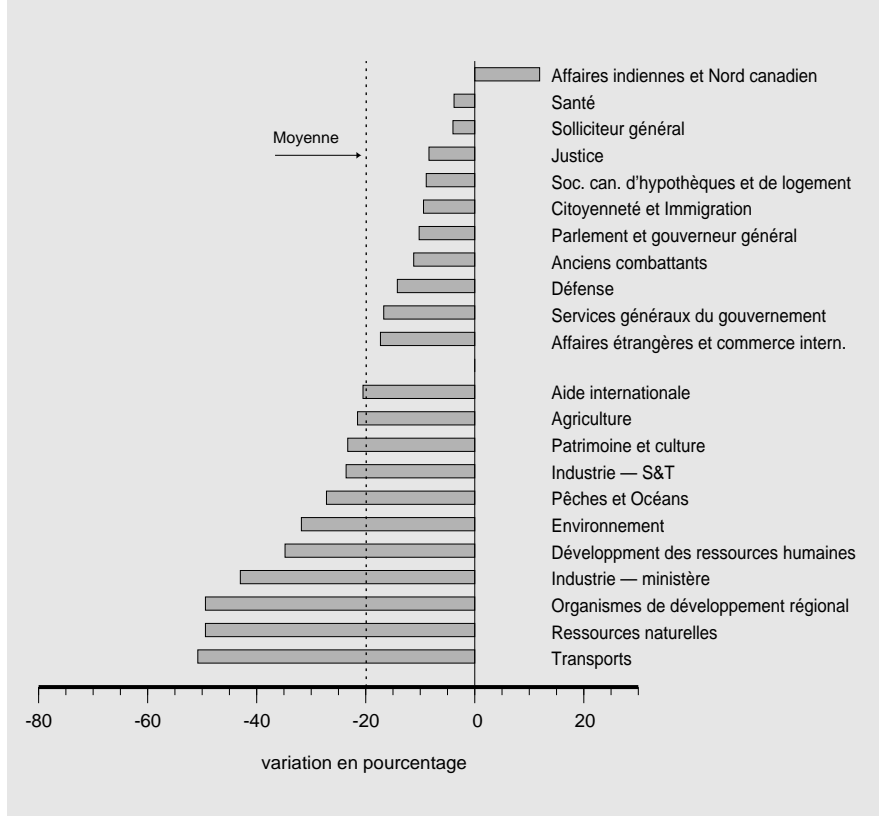
Amélioration de l'efficacité grâce à une meilleure gestion

Les ministères fédéraux ont annoncé des plans de rationalisation de leurs activités – y compris les activités conjointes – et d'amélioration de l'efficacité. La réforme la plus notable a été la mise en place du nouveau Système de gestion des dépenses, de manière que l'analyse approfondie des dépenses entreprise dans l'Examen des programmes devienne une caractéristique permanente de la gestion de l'administration fédérale.

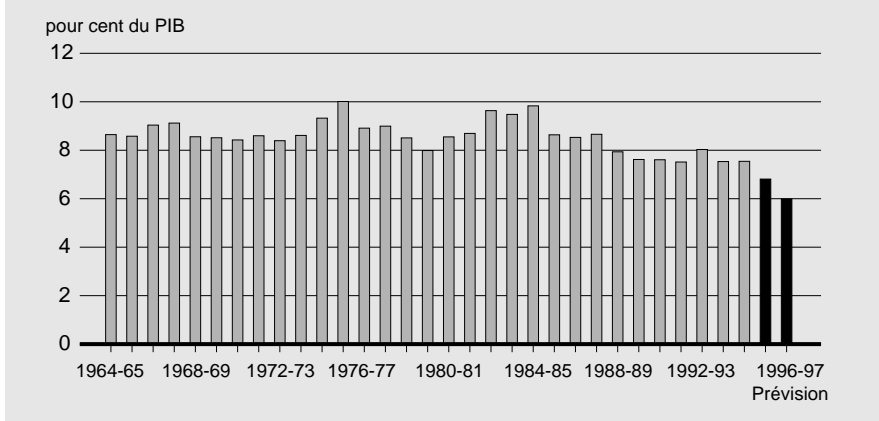
Repenser le rôle de l'État pour réaliser des économies permanentes

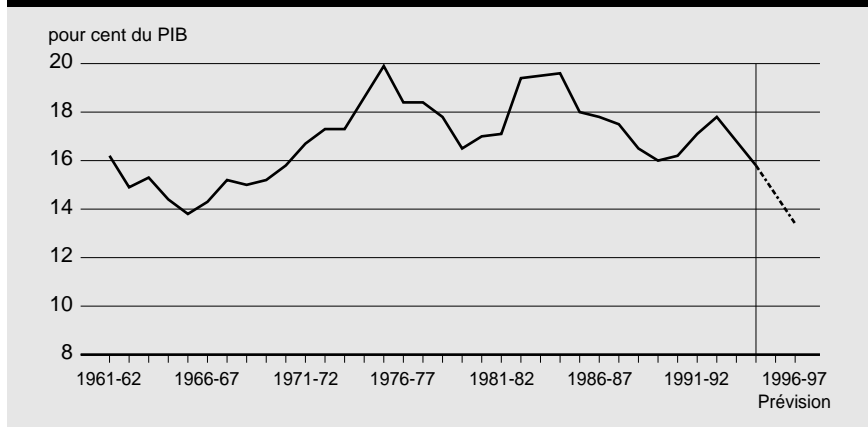
En raison de ces mesures et d'autres initiatives, l'Examen des programmes a permis de réduire considérablement les dépenses fédérales (graphique 5.1). Même sans nouvelle mesure budgétaire, le budget de 1995 annonçait qu'en 1997-98, les dépenses des ministères seraient inférieures de près de 19 pour cent à leur niveau de 1994-95. Cela permettra de ramener le total des dépenses des ministères, en termes nominaux, au niveau de 1985-86. De plus, en proportion de l'économie, les dépenses ministérielles seront beaucoup plus faibles qu'à tout autre moment au cours des 30 dernières années (graphiques 5.2 et 5.3).

Graphique 5.1 Variations des dépenses des ministères fédéraux 1997-98 par rapport à 1994-95



Graphique 5.2 Total des dépenses ministérielles



Graphique 5.3 Dépenses de programmes

La mise en œuvre de la phase I de l'Examen des programmes a donc permis au gouvernement d'atteindre un grand nombre de ses objectifs économiques et sociaux. Certaines questions restent toutefois en suspens. Elles font actuellement l'objet de la phase II de l'Examen des programmes.

Le gouvernement continuera d'évaluer son rôle dans l'économie et la fédération, notamment en déterminant la meilleure façon de restructurer ses activités pour poursuivre le renouveau de l'administration fédérale. Ces décisions guideront les mesures prises dans le budget de 1996.

6

Conclusions et principales questions

La grande priorité du gouvernement est de favoriser la création d'emplois plus nombreux et meilleurs ainsi qu'une croissance soutenue de l'économie. Toutes les mesures qu'il prendra dans le domaine de la politique économique continueront de viser cet objectif.

Le gouvernement a toujours su que l'assainissement des finances du Canada était un préalable indispensable à la réalisation de sa stratégie économique. Une croissance de la dette publique supérieure à celle de l'économie a engendré des impôts plus lourds, des taux d'intérêt réels plus élevés, des incertitudes accrues et une capacité amoindrie, pour le gouvernement, de consacrer ses efforts aux autres dossiers stratégiques.

Les budgets de 1994 et 1995 ont permis d'accomplir d'importants progrès dans la réduction permanente du déficit. Les mesures prises ont permis d'assurer que l'objectif d'un déficit égal à 3 pour cent du PIB en 1996-97 sera atteint.

Il reste cependant du chemin à parcourir. Les risques sont beaucoup trop grands pour qu'on ne prenne pas les mesures supplémentaires nécessaires à l'atteinte de l'objectif fixé pour 1997-98 en matière de déficit. Ces mesures permettront d'inscrire en permanence le ratio de la dette au PIB sur une trajectoire descendante. Dans un dernier temps, un budget équilibré assurera la diminution rapide du ratio de la dette au PIB, jusqu'à ce que la dette du pays soit ramenée à un niveau compatible avec nos capacités.

Les décisions prises dans le budget de 1995 étaient conformes aux messages transmis de manière claire et vigoureuse lors des consultations menées l'an dernier dans le cadre de l'ouverture du processus budgétaire. Comme l'an dernier, le Comité des finances devra se pencher sur les questions suivantes :

- 1) Les hypothèses économiques mises à jour pour 1995 et 1996 sont-elles prudentes – particulièrement en ce qui a trait aux taux d'intérêt et au revenu nominal – et quelles devraient être les hypothèses économiques relatives à ces deux variables pour 1997?
- 2) Quel devrait être le dosage de réduction des dépenses et de hausse des recettes
- 3) Des programmes devraient-ils être réduits ou éliminés pour atteindre l'objectif d'un déficit ramené à 2 pour cent du PIB? Si oui, lesquels?
- 4) De quelle manière précise le gouvernement pourrait-il modifier ses dépenses et ses impôts et taxes pour accroître l'emploi et favoriser une croissance économique plus forte et plus durable?

Annexe 1

Aperçu des dépenses fédérales

Cette annexe donne des précisions sur les dépenses fédérales. Le gouvernement fédéral a dépensé \$160.8 milliards en 1994-95. Vingt-six pour cent de ces dépenses ont été consacrés aux intérêts de la dette. Le gouvernement a été obligé d'assurer ces paiements, qui représentaient 34 cents sur chaque dollar de recettes qu'il a perçu en 1994-95.

Annexe – Tableau 1

Structure des dépenses : 1994-95

	Milliards de dollars	Pour cent du total
Totals des dépenses	160.8	100.0
Intérêts de la dette	42.0	26.2
Dépenses de programmes	118.7	73.8

Les dépenses de programmes se sont élevées à \$118.7 milliards en 1994-95 (tableau 2). Les principaux transferts aux particuliers ont totalisé \$36.7 milliards. Les transferts en espèces aux autres administrations se sont établis à \$26.7 milliards. L'ensemble des transferts aux particuliers et aux autres administrations ont été de plus de \$63 milliards en 1994-95. Les dépenses de programmes autres que les principaux transferts se répartissent entre les subventions et autres transferts (\$18.6 milliards); les paiements aux sociétés d'État (\$5.0 milliards); les dépenses consacrées à la défense (\$10.7 milliards) et les autres dépenses de programmes (\$21.0 milliards).

Annexe – Tableau 2
Dépenses de programmes

	1994-95	1995-96	1996-97
	(milliards de dollars)		
Total des dépenses de programmes	118.7	113.7	108.6
Principaux transferts aux particuliers			
Prestations aux personnes âgées	20.5	21.3	21.9
Assurance-chômage	14.8	13.6	14.1
Pensions/allocations d'anciens combattants	1.4	1.5	1.4
Total partiel	36.7	36.4	37.4
Principaux transferts aux autres administrations¹			
FPE-RAPC/TCSPS	17.4	16.7	13.0
Transferts fiscaux ²	9.3	9.8	10.0
Total partiel	26.7	26.4	23.0
Subventions et autres transferts			
Subventions aux entreprises	3.7	2.8	1.9
Indiens et Inuits	3.7	4.0	4.1
Aide internationale	2.9	2.2	2.2
LTIREUP	0.2	0.1	0.0
Travaux d'infrastructure Canada	0.4	0.9	0.3
Autres	7.9	5.7	5.2
Total partiel	18.6	15.6	13.7
Sociétés d'État			
Société Radio-Canada	1.1	1.1	1.1
Société canadienne d'hypothèques et de logement	2.0	2.0	2.0
Autres	1.9	1.4	1.1
Total partiel	5.0	4.5	4.2
Défense	10.7	10.3	9.8
Toutes autres dépenses ministérielles	21.0	20.4	20.5

¹ Les transferts aux autres administrations dans le cadre du FPE-RAPC/TCSPS se composent d'espèces et de points d'impôt. Les transferts totaux sous ces deux formes sont estimés à \$38.7 milliards en 1995-96.

² Comprennent la péréquation, la stabilisation, la LTIREUP, le financement des territoires en fonction d'une formule, la récupération des allocations aux jeunes, les subventions législatives et les subventions en remplacement d'impôts.

En 1992-93, les dépenses de programmes s'élevaient à \$122.6 milliards. Elles sont tombées à \$120.0 milliards en 1993-94 et à \$118.7 milliards en 1994-95. Grâce aux mesures prises dans les budgets de 1994 et 1995, elles devraient continuer de diminuer au cours de chacun des deux prochains exercices. En 1996-97, les dépenses de programmes ne devraient être que de \$108.6 milliards, soit \$14 milliards de moins que le niveau enregistré en 1992-93 et \$10.1 milliards de moins qu'en 1994-95.

Cette réduction est le fruit de la réforme la plus approfondie des programmes fédéraux depuis la démobilisation qui a suivi la dernière guerre, il y a 50 ans. Le budget de 1995 annonçait des mesures qui se traduiront par des économies totales de \$29 milliards (tableau 3). Ces économies proviendront dans une très grande mesure des compressions de dépenses, lesquelles sont près de sept fois plus importantes, sur trois ans, que les hausses de recettes. La diminution des dépenses de programmes est imputable principalement à la compression des dépenses ministérielles et, dans une moindre mesure, à la baisse des transferts aux autres administrations. Quant aux transferts aux particuliers, ils augmenteront légèrement grâce à la hausse des transferts aux aînés.

La pierre angulaire des mesures prises dans le budget de 1995 était la phase I de l'Examen des programmes, menée à l'automne et à l'hiver 1994¹. Cet examen ministériel des responsabilités et des programmes de dépenses du gouvernement fédéral se traduira par des modifications structurelles durables des dépenses fédérales. Le principal objectif était de promouvoir l'emploi et la croissance en définissant plus clairement le rôle convenant au gouvernement fédéral dans divers secteurs d'activité par rapport au secteur privé et au secteur bénévole ainsi qu'aux autres administrations publiques, de même qu'en déterminant la manière la plus efficace et la plus économique d'offrir aux Canadiens les programmes et services fédéraux restants. Le budget annonçait aussi un nouveau Système de gestion des dépenses qui, en officialisant le processus d'affectation des ressources en faveur des secteurs les plus prioritaires, permet de s'assurer que l'analyse critique entreprise dans l'Examen des programmes devient une caractéristique permanente de la gestion des dépenses fédérales.

¹ Dans le cadre de ses efforts de refonte des dépenses de l'État, le gouvernement a lancé cet automne, une seconde phase d'examen des dépenses ministérielles appelé Examen des programmes (phase II).

Annexe – Table 3

Économies budgétaires

	1994-95	1995-96	1996-97
	(milliards de dollars)		
Février 1994	1.5	8.0	10.9
Février 1995		5.0	10.6
Réforme de l'A.-C. ¹			
Total	1.5	13.0	21.5

¹ Les économies réalisées en 1996-97 ont été attribuées aux mesures du budget de 1995.

L'Examen des programmes est à la base de la stratégie globale du gouvernement en matière de finances publiques, qui consiste à réduire de façon notable et constante, mais ordonnée, le déficit en apportant des modifications structurelles aux dépenses de manière que les économies soient permanentes. Les ministères ont eu suffisamment de temps pour planifier comme il se doit la réforme de leurs programmes, tout en favorisant l'adaptation dans toute l'économie. C'est pourquoi le budget de cette année annonçait des décisions relevant de l'Examen des programmes jusqu'en 1997-98, mais les économies se poursuivront après cette date. Elles contribueront donc à la réalisation du déficit visé pour 1997-98. Les décisions relevant de l'Examen des programmes qui étaient incorporées au budget de 1996 seront donc axées principalement sur l'exercice 1998-99, les économies se poursuivant là encore pendant une période beaucoup plus longue.

Les ministères ont appliqué six critères pour déterminer leurs priorités de dépenses et la conception de leurs programmes : l'intérêt public, la nécessité d'un rôle pour l'État en général, le rôle convenant au gouvernement fédéral en particulier, les possibilités de partenariat avec le secteur privé, les possibilités d'amélioration de l'efficacité et la capacité financière. Le budget de 1995 annonçait que, à la suite de la phase I de l'Examen des programmes de l'an dernier, les dépenses ministérielles seraient réduites de \$3.9 milliards en 1995-96, de \$5.9 milliards en 1996-97 et de \$7.2 milliards en 1997-98 par rapport à un scénario n'incluant pas l'Examen des programmes. En 1997-98, les dépenses ministérielles seront inférieures de 18.9 pour cent en raison des mesures prises à l'occasion de la phase I de l'Examen des programmes, l'an dernier.

L'Examen des programmes entraîne également d'importants réaménagements dans le profil des dépenses ministérielles (tableau 4). La part des ministères à vocation économique et s'intéressant aux ressources naturelles est en diminution, sous l'effet de la décision du gouvernement de se désengager de la propriété ou de la prestation directe de services, lorsque le secteur privé ou d'autres intervenants sont mieux en mesure de s'en occuper.

Les dépenses des ministères sociaux, de la Justice, du Service correctionnel et de la Défense sont en hausse. L'augmentation sensible des dépenses ministérielles dans le secteur social (c'est-à-dire après déduction des transferts tels que les prestations d'assurance-chômage) est due en bonne partie à l'accroissement des ressources consacrées par le gouvernement aux dépenses pour les autochtones.

Annexe – Tableau 4

Évolution des dépenses ministérielles

	1984-85	1994-95	1996-97
	(pour cent du total)		
Programmes économiques	34.2	22.4	17.9
Secteur des ressources naturelles	18.9	10.4	8.3
Transports	8.8	5.3	3.4
Industrie/Régional/S&T	6.5	6.7	6.2
Programmes sociaux	19.5	25.0	28.2
Autochtones	5.7	9.4	12.1
Patrimoine et culture	5.8	5.5	5.5
Justice et prog. correctionnels	4.5	6.4	7.1
Affaires étrangères et commerce international	6.0	8.3	7.7
Défense	21.2	22.3	23.0
Services généraux de l'État	8.9	10.1	10.6
Total ¹	100.0	100.0	100.0

¹ Les chiffres étant arrondis, le total pourra ne pas correspondre à la somme des éléments.

Le reste de l'annexe fournit des détails sur l'évolution des dépenses fédérales de 1994-95 à 1996-97. Pour l'exercice 1994-95, les chiffres présentés sont conformes aux Comptes publics du Canada. Les chiffres de 1995-96 sont généralement fondés sur le *Budget des dépenses principal* de 1995-96, compte tenu cependant des prévisions de dépenses supplémentaires et des décisions prises depuis le dépôt du budget principal en février dernier. Les chiffres de 1996-97 ne sont disponibles pour le moment qu'à un niveau

global; ils seront revus et présentés sous une forme plus détaillée lors du dépôt du Budget des dépenses principal de 1996-97. Cela est conforme à la présentation de la *Mise à jour économique et financière* d'octobre 1994. L'annexe présente des détails sur les dépenses effectuées dans les secteurs d'activité suivants (auxquels correspondent les numéros de page indiqués).

Dépenses ministérielles

Programmes axés sur les ressources naturelles

Les dépenses fédérales dans le secteur des ressources naturelles sont consacrées à l'agriculture, à l'énergie, aux mines, aux forêts, aux pêches et à l'environnement.

Les dépenses totales se sont élevées à \$5 milliards en 1994-95 et devraient s'établir à \$3.8 milliards en 1996-97. Près de 50 pour cent prennent la forme de transferts, principalement à l'agriculture. Les dépenses consacrées aux opérations dans ce secteur visent principalement un large éventail de services d'inspection et de recherche scientifique et technologique.

L'objectif global est d'appuyer la mise en valeur ordonnée des ressources naturelles de manière à procurer des retombées économiques maximales aux Canadiens tout en assurant la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement.

Annexe – Tableau 5

Programmes axés sur les ressources naturelles

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Agriculture	2,080	1,928	1,762
Ressources naturelles	1,423	1,145	757
Pêches et Océans	778	897	653
Environnement	716	664	550
Total	4,997	4,634	3,772

Agriculture

Les programmes d'Agriculture et Agroalimentaire Canada portent principalement sur les domaines suivants : stabilisation des revenus agricoles politique céréalière et transport des grains, gestion de l'offre, services d'inspection et de quarantaine, recherche, développement du commerce et des marchés, environnement durable, adaptation et aménagement rural, analyse économique et analyse de politique.

L'un des buts fondamentaux des ministères est d'inciter le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire à voir de plus en plus lui-même à sa sécurité financière en cas de fluctuation des revenus. Cette sécurité financière contribuera à stabiliser les revenus agricoles tout en favorisant l'efficience dans la production. Le ministère fait la promotion d'une production à plus forte valeur ajoutée et technologiquement plus avancée en élaborant de nouveaux mécanismes d'accès aux capitaux d'investissement. Des mécanismes sont mis en place afin de stimuler le développement des marchés extérieurs.

À la suite de la phase I de l'Examen des programmes de l'an dernier, le budget de 1995 annonçait que le «filet de sécurité» agricole viserait désormais à appuyer l'exploitation agricole envisagée de façon globale plutôt que des productions particulières, comme par le passé. De plus, le budget de 1995 mettait fin aux subventions prévues par la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* et à l'aide au transport des marchandises. Les ressources fédérales consacrées à l'inspection et à la réglementation ont également été réduites, contribuant à diminuer les chevauchements avec les provinces et à partager le coût de ces services avec l'industrie.

Annexe – Tableau 6

Agriculture

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Paiements de transfert			
Loi sur la protection du			
revenu agricole			
Assurance-récoltes	162	180	
RARB	400	200	
CSRN	163	245	
Autres	20	69	
Producteurs laitiers	227	208	
Autres	259	196	
Total	1,231	1,098	
Dépenses de fonctionnement			
et en capital	847	827	
Commission canadienne du lait	3	3	
Total ¹	2,080	1,928	1,762

¹ Compte non tenu de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest.

Ressources naturelles

Le ministère des Ressources naturelles se concentre sur la politique minière, forestière et énergétique afin de promouvoir le développement durable et la compétitivité internationale du secteur des ressources naturelles. Il accorde une importance particulière à la coopération des provinces et au partenariat avec l'industrie en matière de R-D, de développement et de diffusion de la technologie, de même que, au niveau de la politique publique, à l'efficacité énergétique et aux énergies de recharge. Le ministre des Ressources naturelles est également responsable d'Énergie atomique du Canada Ltée, la société d'État qui effectue de la recherche-développement en technologie nucléaire, et de trois organismes de réglementation : la Commission de contrôle de l'énergie atomique, l'Office national de l'énergie et l'Administration du pipe-line du Nord.

À la suite de la phase I de l'Examen des programmes de l'an dernier, le ministère maintiendra une présence dans l'industrie forestière, l'industrie minière et d'autres industries du secteur de l'énergie, mais il a cessé de soutenir directement les mégaprojets, les ententes fédérales-provinciales d'exploitation forestière et minérale ainsi que les activités traditionnelles de mise en valeur des ressources. Une importante initiative en faveur d'une réduction de l'engagement direct du gouvernement fédéral dans le secteur des ressources naturelles a été la privatisation récente de Petro-Canada.

Annexe – Tableau 7

Ressources naturelles

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Paiements de transfert			
Projet Hibernia	330	172	
Pipe-line interprovincial	6	26	
Ententes de partage des recettes avec les provinces	5	29	
Industrie forestière	98	70	
Autres	174	51	
Total	613	348	
Dépenses de fonctionnement et en capital	562	550	
Énergie atomique du Canada Ltée	180	173	
Commission de contrôle de l'énergie atomique	41	44	
Office national de l'énergie	27	30	
Total	1,423	1,145	757

Pêches et océans

Le ministère des Pêches et des Océans (MPO) est le principal ministère par l'entremise duquel le gouvernement du Canada exerce sa compétence sur les ressources océaniques et aquatiques du Canada; il s'acquitte de sa mission de manière à assurer une gestion viable et durable de ces ressources, qui comprennent celles du fonds marin et du sous-sol du plateau continental.

D'importants changements, au cours des douze derniers mois, ont entraîné une refonte en profondeur du rôle et des activités du MPO. Le 1^{er} avril 1995, celui-ci a fusionné avec la Garde côtière canadienne, regroupant ainsi au sein d'un ministère renforcé les principaux actifs civils du gouvernement et ses programmes opérationnels en matière maritime. La nouvelle orientation du MPO est d'être le principal organisme responsable, pour le gouvernement, de l'exercice de ses responsabilités à l'égard des océans et des grandes voies d'eaux intérieures.

Le ministère subit également d'importantes réductions à la suite de la phase I de l'Examen des programmes de l'an dernier. Les dépenses ministérielles diminueront sensiblement de 1995-96 à 1997-98. Six grands axes

d'activité ont été établis pour permettre au ministère d'être, comme il l'envisage, un chef de file mondial dans la gestion des océans et des ressources marines.

- Comprendre les océans;
- gérer et protéger les ressources halieutiques;
- gérer et protéger l'environnement marin;
- maintenir la sécurité de la navigation maritime;
- faciliter le commerce maritime et l'exploitation des océans; et
- promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière de pêches et d'océans.

Afin d'atteindre ses objectifs de l'Examen des programmes (phase I) et de réaliser les buts décrits précédemment, le ministère doit en priorité transférer certaines responsabilités aux provinces, mettre en place des partenariats avec l'industrie et procéder à une rationalisation exhaustive de son organisation.

Annexe – Tableau 8
Pêches et Océans

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Paiements de transfert			
Programmes spéciaux – poisson de fonds			
Programme de retrait de permis PARPMN	105	11	
Stratégie du poisson de fonds de l'Atlantique (SPFA)	0	196	
Stratégie des pêches autochtones	0	28	
Autres	2	10	
Total	107	245	
Dépenses de fonctionnement et en capital	671	652	
Dépenses totales ¹	778	897	653

¹ Les dépenses totales ne comprennent pas le transfert de ressources de Transports Canada à Pêches et Océans au titre de la Garde côtière canadienne et des services intégrés (environ \$545 millions en 1995-96 et \$547 millions en 1996-97).

Environnement

Les programmes relevant d'Environnement Canada visent à réduire les risques posés à l'environnement et à la santé humaine par les activités humaines, à réduire le plus possible les dangers des intempéries et des autres risques environnementaux pour la vie et les biens ainsi qu'à promouvoir le développement durable. D'autres activités prioritaires sont de contribuer à la compétitivité de l'économie en s'efforçant de jouer un rôle de chef de file national et international dans les grands dossiers environnementaux. Les ressources affectées au ministère s'élevaient à \$664 millions en 1995-96.

Le gouvernement fédéral consacre également des dépenses aux programmes environnementaux dans d'autres ministères. Par exemple, Environnement Canada ne gère que 35 pour cent des dépenses relevant du Plan vert.

Les décisions prises lors de l'Examen des programmes (phase I) de l'an dernier visaient à rationaliser et à moderniser les activités du ministère au niveau communautaire tout en soutenant ses capacités en matière de sciences, de politique publique et d'application de la loi afin d'appuyer son rôle de chef de file.

Annexe – Tableau 9

Environnement

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Paiements de transfert	72	55	
Dépenses de fonctionnement et en capital	644	608	
Total	716	664	550

Transports

Le gouvernement fédéral appuie les transports principalement au moyen des programmes qui relèvent de Transports Canada et de l'Office national des transports.

Transports Canada établit le cadre d'orientation et de réglementation applicable à tous les secteurs des transports en élaborant des textes législatifs et réglementaires, en veillant à leur observation (inspection et essais), en menant des activités d'homologation, en octroyant des permis ou licences et en administrant des programmes de sensibilisation à la sécurité dans les transports ainsi qu'à la protection de l'environnement dans les divers modes

(transport maritime, aérien, ferroviaire et routier). Transports Canada se désengage de son rôle de fournisseur direct de services pour se consacrer plutôt à l'élaboration de la politique et à la réglementation. Le ministère continuera toutefois de fournir des services raisonnables aux localités isolées et aux Canadiens souffrant d'un handicap.

Ainsi qu'il avait été déterminé lors de l'Examen des programmes (phase I) et annoncé dans le budget de 1995, Transports Canada a réduit ou éliminé la plupart des subventions au transport, notamment les programmes de subvention destinés aux producteurs de céréales (de concert avec Agriculture Canada) au titre de la *Loi sur le transport du grain de l'Ouest* et aux compagnies de transport en vertu de la *Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique* et de la *Loi sur les taux de transport des marchandises dans les Maritimes*.

Transports Canada est en train de commercialiser un grand nombre de ses activités actuelles, notamment en transférant des aéroports aux autorités locales et en commercialisant le Système de navigation aérienne. Le ministère est aussi en train de privatiser les Chemins de fer nationaux du Canada.

Transports Canada a également intégré les activités de la Garde côtière à celles du ministère des Pêches et des Océans et adopté diverses mesures de recouvrement des coûts, tout en augmentant les droits de permis actuels afin d'équilibrer ses recettes et ses dépenses de fonctionnement. Par exemple, les services de navigation aérienne fournis aux aéronefs qui traversent l'espace aérien du Canada seront tarifés de manière à en recouvrer les coûts. Plus du tiers des dépenses totales de Transports Canada (subventions comprises) est récupéré grâce à la tarification des usagers.

Annexe – Tableau 10

Transports

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Ministère			
Paiements de transfert			
Service côtier et de traversier	64	51	
Initiative des immobilisations stratégiques	132	114	
Ententes relatives au réseau routier ¹	84	93	
Aéroports municipaux	12	12	
Amélioration des passages à niveau	8	8	
Paiement à la Commission canadienne du blé	19	15	
VIA Rail	301	288	
Marine Atlantique	112	107	
Aéroports	9	30	
Autres	11	42	
Total	752	760	
Dépenses de fonctionnement et en capital			
Brutes ²	2,225	2,176	
Recettes	(1,002)	(1,079)	
Nettes (fonctionnement)	1,223	1,097	
Total	1,974	1,857	1,547
Office national des transports			
Transferts			
Loi sur le transport du grain de l'Ouest	644	210	
Loi nationale sur les transports	17	10	
Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique	98	40	
Loi sur les taux de transport des marchandises dans les Maritimes	9	3	
Loi sur les chemins de fer	10	8	
Total ³	778	271	
Dépenses de fonctionnement et en capital			
	32	32	
Total	810	303	
Autres organismes			
Tribunal de l'aviation civile	1	1	
Administrateur de l'Office de transport du grain	13	8	
Total	2,798	2,169	1,579

¹ Inclut les EDER, le tronçon régional à Terre-Neuve, la Transcanadienne, la Liaison fixe et la coopérative de l'Î.-P.-É.

² Les dépenses de fonctionnement comprennent les sommes versées aux sociétés d'État (ponts Jacques Cartier et Champlain, la Société canadienne des ports, l'Administration du pilotage dans l'Atlantique, l'Administration de pilotage de l'Atlantique, l'Administration de pilotage des Laurentides et l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent).

³ Les chiffres ne tiennent pas compte du transfert imminent de la Garde côtière canadienne au ministère des Pêches et des Océans.

Programmes de soutien industriel, régional et scientifique-technologique

Il s'agit de programmes visant à promouvoir le développement industriel et régional ainsi qu'à améliorer la compétitivité de l'économie canadienne en stimulant les investissements du secteur privé partout au pays. Industrie Canada soutient des programmes de promotion de la compétitivité internationale et de stimulation des investissements au Canada, de promotion du développement régional dans le nord de l'Ontario et d'aide aux autochtones afin qu'ils puissent réaliser tout leur potentiel économique. Les organismes de développement régional – l'Agence de promotion économique du Canada Atlantique (APECA), le Bureau fédéral de développement régional (Québec), Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et Industrie Canada pour FedNor – ont pour fonctions de soutenir le développement du potentiel économique de chaque région, d'offrir des programmes d'aide aux entrepreneurs et à la petite entreprise, d'assurer un accès équitable des entreprises régionales aux programmes, services et achats fédéraux, et de veiller à ce que les politiques et programmes fédéraux tiennent compte des préoccupations régionales. L'APECA englobe la Société d'expansion du Cap-Breton.

Le Conseil national de recherches du Canada et les trois conseils subventionnaires (CRM, CRSH et CRSNG) appuient un large éventail d'activités scientifiques et technologiques.

À la suite de l'Examen des programmes (phase 1), les programmes de développement industriel et régional et la prestation des services ont été rationalisés de manière à réduire les chevauchements et les doublons entre Industrie Canada et les organismes régionaux. Les programmes fédéraux de développement de l'industrie et de l'entreprise seront progressivement regroupés afin d'être accessibles à un guichet unique. De même, les ministères et organismes se sont désengagés du versement de subventions à l'entreprise pour s'occuper davantage d'aider les petites entreprises à avoir accès à des financements commerciaux.

Annexe – Tableau 11

Soutien industriel, régional et scientifique-technologique

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Industrie – Ministère			
Paiements de transfert ¹			
Programme de productivité de l'industrie du matériel de défense	141	102	
Programme économique des autochtones	56	42	
Programme canadien de bourses	21	23	
Campagnes sectorielles	30	21	
Technologies stratégiques	19	22	
Autres	290	203	
Total	557	413	
Dépenses brutes de fonctionnement et en capital	586	668	
Recettes imputées au crédit	(52)	(60)	
Dépenses nettes de fonctionnement et en capital	534	608	
Total	1,091	1,021	748
Organismes régionaux¹			
Agence de promotion économique du Canada atlantique	289	281	
Bureau fédéral de développement régional (Québec)	175	230	
Diversification de l'économie de l'Ouest	155	216	
Société d'expansion du Cap-Breton	16	18	
Total	635	745	630
Autres programmes, organismes et conseils			
Programme canadien de travaux d'infrastructure	415	931	293
Société de développement du Cap-Breton	25	–	
Tribunal de la concurrence	1	1	1
Commission du droit d'auteur	1	1	1
Conseil canadien des normes	5	5	5
Banque de développement du Canada	14	14	14
Agence spatiale canadienne	318	302	212
Conseil national de recherches du Canada	448	413	382
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	493	470	450
Conseil de recherches en sciences humaines	101	100	91
Total	1,821	2,237	1,449
Total	3,547	4,003	2,827

¹ À l'exclusion des fonds consacrés au Programme canadien de travaux d'infrastructure, qui figure à une ligne distincte.

Les paiements de transfert représentent environ les deux tiers des dépenses consacrées aux programmes de soutien industriel, régional et scientifique-technologique, lorsqu'on y inclut les contributions versées au titre du Programme canadien de travaux d'infrastructure (présenté séparément), les versements aux entreprises en vertu du Programme de productivité et de l'industrie du matériel de défense et les sommes consacrées au programme économique des autochtones.

Justice et programmes juridiques

Ces programmes sont axés sur l'administration de la justice et l'application de la loi. Ils ont pour objet d'appuyer un système judiciaire équitable ainsi que de maintenir l'ordre et la loi par des activités policières et de détention.

Le ministère de la Justice offre au gouvernement du Canada toute une série de services comprenant la rédaction législative, le conseil juridique, les recommandations et opinions de même que la représentation du gouvernement pour l'application de la loi fédérale dans les litiges auxquels le gouvernement fédéral est partie. Le ministère est aussi chargé de gérer l'élaboration, la mise à l'essai, la promotion et l'application de la politique judiciaire et de veiller à l'équité, à l'efficacité et à la responsabilité de l'administration publique en gérant le cas législatif du gouvernement. Relèvent également de ce portefeuille la Cour suprême, la Cour fédérale, la Cour canadienne de l'impôt, la Commission canadienne des droits de la personne, le Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale ainsi que le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée.

À la suite de l'Examen des programmes (phase I) de l'an dernier, le ministère de la Justice se consacrera en priorité à favoriser la modernisation et la simplification du système judiciaire, notamment par une réforme de la détermination des peines visant à réduire les taux d'incarcération, ainsi qu'à donner suite aux engagements existants, par exemple la Loi sur le contrôle des armes à feu, et sa part du programme du gouvernement pour la sécurité dans les rues et au foyer. L'efficacité doit être améliorée grâce à une restructuration des ententes fédérales-provinciales de partage des frais au titre de l'aide juridique en matière pénale et du programme des jeunes contrevenants. Le ministère continuera aussi d'étudier la façon de contrôler la hausse des coûts du système judiciaire.

Annexe – Tableau 12

Justice et programmes juridiques

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Justice			
Paiements de transfert			
Loi sur les jeunes contrevenants	156	156	
Aide juridique	90	88	
Autres	31	21	
Total	276	265	
Dépenses de fonctionnement et en capital			
	199	194	
Total	475	458	426
Solliciteur général			
Paiements de transfert			
Programme de police indienne	28	48	
Autres (dont GRC, SCC)	43	45	
Total	71	93	
Dépenses de fonctionnement en en capital			
Service correctionnel Canada	1,039	1,098	
GRC	1,242	1,167	
Ministère	34	24	
Total	2,315	2,289	
Total	2,386	2,382	2,341
Magistrature fédérale	201	210	216
Cour suprême du Canada	15	16	14
Cour fédérale du Canada	28	31	30
Cour canadienne de l'impôt	10	11	11
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée	7	6	6
Commission canadienne des droits de la personne	17	17	16
Service canadien du renseignement de sécurité	206	187	166
Commission nationale des libérations conditionnelles	25	26	24
Comité externe d'examen de la GRC	1	1	1
Commission des plaintes du public contre la GRC	4	4	4
Bureau de l'Enquêteur correctionnel	1	1	1
Total	3,376	3,351	3,256

Le solliciteur général est responsable du système correctionnel, des services de police et de la sécurité nationale au niveau fédéral. Huit organismes rendent compte de leurs activités au Parlement par son entremise, soit le ministère, la GRC, Service correctionnel Canada, la Commission nationale des libérations conditionnelles, le SCRS et trois petits organismes d'examen.

Parmi les priorités du ministère figurent l'avancement du programme gouvernemental de sécurité dans les rues et au foyer, la réforme de la détermination des peines et l'élaboration de nouvelles mesures d'orientation à l'égard des contrevenants violents et à risque élevé. Une réforme de la détermination des peines et du système correctionnel visera à contenir le taux de croissance du nombre de détenus et les coûts qui en résultent pour le service correctionnel. Parmi les autres initiatives, mentionnons la police communautaire, le développement de la prévention du crime, l'intensification de la lutte contre le crime organisé et une application efficace et efficiente des lois.

Programmes relatifs au patrimoine et à la culture

Le ministère du *Patrimoine canadien* a pour mandat de promouvoir le développement de la culture au Canada, notamment la radiodiffusion publique, un fort sentiment d'appartenance au Canada fondé sur des valeurs et des buts communs grâce à la participation des citoyens et à des programmes de multiculturalisme, le soutien des langues officielles, le sport amateur et la protection des parcs et des lieux historiques.

La diminution des ressources disponibles dans ce secteur obligera à équilibrer les impératifs financiers et les exigences de politique publique. Patrimoine canadien est déterminé à mettre en oeuvre les initiatives de restructuration et de rationalisation de ces activités, à mieux utiliser la technologie, à développer des mécanismes novateurs de coopération avec ses partenaires et à travailler davantage à la façon de l'entreprise.

Annexe – Tableau 13

Programmes relatifs au patrimoine et à la culture

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Transferts			
Société Radio-Canada	1,094	1,121	
Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne	122	110	
Office national du film	85	76	
Conseil des arts du Canada	98	96	
Musées nationaux	134	125	
Centre national des arts	22	19	
Commission de la capitale nationale	101	83	
Archives nationales	58	61	
Bibliothèque nationale	37	34	
Conseil consultatif – Situation de la femme	3	3	
Condition féminine	5	15	
Langues officielles	302	255	
Sport amateur	69	57	
Subvention postale	78	69	
Autres	172	134	
Total	2,380	2,258	2,040
Parcs Canada	343	349	308
Commission des champs de bataille nationaux	5	5	2
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	22	21	20
Dépenses de fonctionnement et en capital	157	138	134
Total	2,906	2,771	2,505

Affaires étrangères et commerce et aide internationaux

Ces programmes visent à mettre en application les politiques étrangères du Canada, à représenter les intérêts du Canada à l'étranger et à venir en aide aux pays en développement.

Ils sont exécutés par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le ministère des Finances et d'autres organismes comme le Centre de recherches pour le développement international (CRDI).

Les principales responsabilités du MAECI sont de promouvoir les exportations canadiennes et d'encourager l'investissement étranger au Canada, de protéger les intérêts canadiens en matière de sécurité internationale, de représenter la culture et les valeurs canadiennes à l'étranger et de défendre les intérêts du Canada dans un système commercial international fondé sur des règles. Le ministère offre aussi une aide consulaire aux Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger.

Annexe – Tableau 14

Affaires étrangères et commerce et aide internationaux

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Affaires étrangères			
Transferts	349	336	
Dépenses de fonctionnement et en capital	938	966	
Total	1,287	1,302	1,142
Aide internationale			
Transferts			
ACDI – Programmes de partenariat	671	495	
ACDI – Initiatives nationales	994	959	
Pays en transition	–	116	
Organismes financiers internationaux (ACDI)	336	141	
Organismes financiers internationaux (Finances)	486	249	
Remboursement de prêt	(60)	(60)	
Autres ¹	233	125	
Total	2,660	2,024	
Dépenses de fonctionnement et en capital	153	105	
Centre de recherches pour le développement international	112	96	
Total	2,925	2,225	2,220
Autres remboursements	2	10	0
Organismes			
Secrétariat canadien de l'ALÉNA	2	2	2
Commission mixte internationale	4	5	4
Société pour l'expansion des exportations	152	148	135
Total	4,372	3,692	3,503

¹ Comprend les subventions et contributions d'aide internationale versées par les Affaires étrangères, le Programme de bourses et les frais d'administration liés aux programmes des Affaires étrangères dans le cadre de l'enveloppe de l'aide internationale.

La priorité essentielle de l'Enveloppe d'aide internationale (EAI) est d'assurer un programme d'aide complet qui maintienne la présence et les programmes du Canada dans les régions du monde qui en ont besoin. La majeure partie des fonds de cette enveloppe est gérée par l'ACDI. Le programme prévoit une aide bilatérale et multilatérale, des programmes alimentaires, des programmes de développement spéciaux et les secours internationaux en cas d'urgence.

À la suite de l'Examen de la politique étrangère et de la phase I de l'Examen des programmes de l'an dernier, les dépenses de l'EAI doivent être recentrées sur les rôles principaux grâce à une réduction des dépenses administratives et des frais généraux, à une diminution des activités de programmes et, progressivement, à une baisse des sommes versées aux institutions financières internationales de manière que les intérêts internationaux du Canada correspondent mieux à ses capacités financières.

Programmes sociaux

Les dépenses *ministérielles* du gouvernement fédéral en matière de programmes sociaux sont consacrées à l'immigration, à la santé, aux programmes du marché du travail, aux programmes autochtones, au logement et aux programmes destinés aux anciens combattants. Les dépenses fédérales consacrées aux principaux programmes sociaux législatifs (c'est-à-dire, les prestations aux personnes âgées, les prestations d'assurance-chômage et le TCSPS) sont abordées ci-après dans les sections «Principaux transferts aux particuliers» et «Principaux transferts aux autres administrations».

Les dépenses totales se sont élevées à \$13.2 milliards en 1994-95 et devraient s'établir à \$12.9 milliards en 1996-97. Les dépenses consacrées à l'ensemble des principaux programmes diminueront au cours des deux prochains exercices, à l'exception des dépenses destinées aux autochtones. Cependant, la *part* du budget des programmes sociaux dans l'ensemble des dépenses ministérielles augmentera.

Les programmes sociaux fédéraux visent un certain nombre d'objectifs, notamment protéger les Canadiens à revenu modique, faciliter l'adaptation du marché du travail, préserver et promouvoir la santé des Canadiens et venir en aide aux anciens combattants et aux Canadiens autochtones.

Annexe – Tableau 15
Programmes sociaux

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Citoyenneté et Immigration	659	670	665
Santé	1,818	1,908	1,854
Développement des ressources humaines	2,983	3,028	2,296
Affaires indiennes et Nord canadien	3,785	4,078	4,138
Société canadienne d'hypothèques et de logement	1,988	2,026	1,968
Pensions et allocations d'anciens combattants	1,975	1,998	1,935
Total	13,208	13,708	12,856

Citoyenneté et Immigration

Le ministère est chargé de promouvoir les valeurs de la citoyenneté canadienne, de gérer l'immigration ainsi que l'entrée des visiteurs et des travailleurs temporaires, d'administrer le système de détermination du statut de réfugié, de voir à l'application de la *Loi sur l'immigration* et d'aider les nouveaux immigrants à s'adapter et à s'installer. La Commission de l'immigration et du statut de réfugié statue sur les demandes de statut de réfugié, entend les appels en matière d'immigration et se prononce sur les enquêtes en matière d'immigration et les révisions des motifs de détention.

À la suite de la phase I de l'Examen des programmes de l'an dernier, le ministère est en train de restructurer les politiques canadiennes en matière d'immigration et de citoyenneté de manière à mieux servir l'intérêt des Canadiens en :

- étendant la stratégie pluri-phases de tarification des usagers de manière à améliorer la situation financière dans ce domaine en augmentant progressivement tous les droits actuels en matière de citoyenneté et en instaurant de nouveaux droits d'établissement et de citoyenneté;
- parvenant à un meilleur équilibre entre l'immigration familiale et l'immigration économique, en renforçant les critères de sélection des immigrants indépendants et en restructurant le programme d'immigration des gens d'affaires;
- élaborant de nouveaux critères d'admissibilité et critères financiers afin de réduire le taux de défaut enregistré au niveau du parrainage;

- chargeant une seule personne d'entendre les causes présentées par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié et en consacrant les économies ainsi réalisées à l'aide à l'établissement des réfugiés venant de l'étranger;
- mettant en place une nouvelle stratégie de renvoi qui mette l'accent sur l'application des ordonnances de renvoi ou de déportation;
- collaborant avec les provinces en vue de conclure de nouvelles ententes en matière d'immigration pour qu'elles aient plus de pouvoirs dans le choix des immigrants et pour éliminer le dédoublement et le chevauchement dans la prestation de services d'établissement.

Ces réformes modifieront le profil des immigrants en faveur de ceux qui démontrent la capacité de s'établir rapidement et d'apporter une contribution positive à l'économie. De plus, la réforme devrait aider à atténuer les tensions que subissent les services fédéraux d'établissement et les services sociaux provinciaux.

Annexe – Tableau 16

Citoyenneté et Immigration

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Transferts			
Accord Canada-Québec sur l'immigration	90	90	
Cours de langue	91	106	
Aide à l'adaptation	46	43	
Installation et intégration	14	14	
Autres	4	3	
Total	245	256	
Dépenses de fonctionnement et en capital	337	336	
Total	582	593	589
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	77	77	76
Total	659	670	665

Santé

Le rôle de Santé Canada englobe un large éventail d'activités visant à protéger et à améliorer la santé des Canadiens, notamment par des programmes de prévention des maladies est de promotion de la santé. Le ministère est chargé d'appliquer la Loi canadienne sur la santé qui assure à tous les résidents du Canada un accès raisonnable à des services de santé essentiels financés par le secteur public. Une bonne partie de ces activités supposent une collaboration avec les autorités provinciales et territoriales.

Santé Canada offre également des services de santé aux Indiens de droit et aux Inuits, par exemple des services hospitaliers, curatifs et de santé communautaire ainsi que des services de santé non assurés.

Le Conseil de recherches médicales, le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés et le Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses relèvent du ministre de Santé Canada.

L'ensemble des dépenses de programmes a été réduit dans le cadre de la phase I de l'Examen des programmes de l'an dernier, mais une partie des économies réalisées a été réorientée en faveur de priorités nouvelles, notamment :

- le Forum national sur la santé, établi afin de promouvoir le dialogue avec les Canadiens au sujet de leur santé et d'examiner les questions posées par le renouvellement du système de santé;
- l'amélioration de la capacité de surveillance et de contrôle des maladies du gouvernement fédéral;
- la reconnaissance des dossiers de santé intéressant les femmes comme la recherche sur le cancer du sein et l'établissement de centres d'excellence pour la santé des femmes;
- la mise en oeuvre du Programme canadien de nutrition prénatale;
- l'aide aux autochtones grâce à la mise en oeuvre du Programme d'aide préscolaire aux autochtones.

Annexe – Tableau 17

Santé

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Transferts			
Services de santé des Indiens et du Nord	312	336	
Autres	148	192	
Total	460	528	
Dépenses de fonctionnement et en capital	1,089	1,124	
Total ¹	1,549	1,652	1,607
Conseil de recherches médicales	265	251	242
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	3	3	3
Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses	1	1	1
Total	1,818	1,908	1,854

¹ Ces transferts ne comprennent pas les paiements du FPE au titre de la santé, car ils sont désormais compris dans le nouveau Transfert canadien au titre de la santé et des programmes sociaux.

Développement des ressources humaines Canada

Développement des ressources humaines Canada (DRHC) est chargé d'appliquer les programmes de sécurité du revenu destinés aux personnes âgées, aux handicapés, aux chômeurs et aux familles ayant des enfants à charge, les prêts aux étudiants ainsi que les programmes d'adaptation du marché du travail afin de développer et de soutenir l'utilisation des ressources humaines au Canada. Il fournit une aide financière aux provinces au titre de l'assistance et des services sociaux, de l'enseignement postsecondaire et de la réadaptation professionnelle des personnes handicapées. Il facilite aussi la stabilité des relations industrielles ainsi que la sécurité et l'équité en milieu de travail.

Abstraction faite des principaux programmes de transfert, qui sont évoqués dans une section distincte, et des dépenses de fonctionnement, le ministère rationalisera et restructurera ses programmes et services au sein d'un Fonds d'investissement en ressources humaines dont le but essentiel sera d'aider activement les chômeurs à trouver et à garder un emploi, à combattre la pauvreté chez les enfants et à offrir une aide à ceux qui en ont le plus besoin. Une partie des économies dégagées par la réforme de l'assurance-chômage sera combinée aux fonds engagés antérieurement à ces fins. Les mécanismes de décision seront transférés au niveau local, et la prestation des services tiendra mieux compte des priorités du milieu.

Annexe – Tableau 18

Développement des ressources humaines

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Transferts			
Programmes d'emploi	1,115	903	
Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique	316	414	
Prestations d'adaptation des travailleurs	37	25	
Indemnisation des accidents du travail	60	48	
Réadaptation professionnelle des handicapés	201	189	
Prêts aux étudiants	529	521	
Prestation spéciale pour enfants	39	43	
Initiatives stratégiques	24	115	
Adaptation des travailleurs âgés	60	46	
Autres	156	82	
Total	2,537	2,386	1,830
Dépenses de fonctionnement et en capital	434	631	455
Total	2,971	3,017	2,285
Conseil canadien des relations de travail	9	9	9
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	3	2	2
Total ¹	2,983	3,028	2,296

¹ Les dépenses de DRHC sont supérieures à celles que présente le budget de 1995 parce qu'elles comprennent les transferts au titre des prêts canadiens aux étudiants et de la prestation spéciale pour enfants. Ces deux programmes étaient compris dans les transferts dans le budget de 1995, mais non dans les dépenses ministérielles.

Programmes des autochtones

L'aide financière que le gouvernement fédéral consacre aux populations autochtones est actuellement d'environ \$5 milliards. Outre le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) et celui de la Santé, 10 ministères administrent des programmes destinés aux autochtones, notamment Industrie Canada et la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

L'Examen des programmes (phase I) de l'an dernier n'a pas apporté de changements importants au mandat du MAINC, mais l'augmentation des dépenses de programmes (compte non tenu des revendications territoriales, des programmes dans le Nord canadien et d'autres rajustements, notamment au titre de l'enseignement postsecondaire) a été limitée à 6 pour cent en 1995-96 et à 3 pour cent au cours des deux exercices suivants. La croissance des dépenses du ministère a dépassé 8 pour cent en moyenne par année au cours de la dernière décennie.

Annexe – Tableau 19

Affaires indiennes et Nord canadien

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Transferts			
Éducation	1,000	1,077	
Aide sociale	864	965	
Immobilisations (logement compris)	786	856	
Gouvernement local et autonomie gouv.	309	310	
Revendications	302	331	
Développement économique	53	51	
Affaires du Nord	79	55	
Autres	25	62	
Total	3,418	3,707	
Dépenses de fonctionnement et en capital	367	371	
Total	3,785	4,078	4,138

Société canadienne d'hypothèques et de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) est l'instrument par lequel le gouvernement fédéral aide les Canadiens et Canadiennes à disposer d'un logement abordable et adéquat. La majeure partie des transferts fédéraux à la SCHL sert à subventionner le coût du logement offert aux familles à revenu faible ou modeste.

Plus de 90 pour cent des dépenses de logement social de la SCHL servent à faire face aux obligations existantes en matière de subvention au logement. La SCHL s'efforce actuellement, en collaboration avec les provinces et d'autres intéressés, à trouver les moyens de gérer de manière plus efficiente le portefeuille actuel de logements.

Annexe – Tableau 20

Société canadienne d'hypothèques et de logement

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Logement social	1,896	1,928	
Autres	91	97	
Total	1,988	2,026	1,968

Pensions et allocations d'ancien combattant

Divers services et prestations sont offerts aux anciens combattants et aux personnes qui sont à leur charge, à leurs survivants ainsi qu'aux civils admissibles, notamment des prestations d'invalidité, de soutien du revenu et de soins de santé.

Les tensions financières dans ce domaine sont exercées principalement par les dépenses de santé et la prestation de services au titre du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, qui offre une aide à domicile aux anciens combattants qui, autrement, pourraient être placés en institution. Ni l'allocation d'ancien combattant ni les prestations d'invalidité ne sont imposables.

Annexe – Tableau 21

Pensions et allocations d'ancien combattant

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Transferts			
Pensions	1,113	1,139	
Soins de santé	190	188	
Soutien du revenu	142	144	
Total	1,445	1,471	1,449
Autres services de santé achetés	320	321	291
Dépenses de fonctionnement et en capital	210	206	195
Total	1,975	1,998	1,935

Défense

Le *Livre blanc sur la défense de 1994* préconisait le maintien de forces polyvalentes ayant un potentiel de combat afin de répondre aux besoins du Canada en matière de sécurité sur son territoire et à l'étranger. Une importance accrue sera accordée au soutien des efforts de maintien de la paix du Canada. Conformément au mandat énoncé dans le *Livre blanc*, le *ministère de la Défense nationale* a défini quatre grands projets d'immobilisations auxquels il travaille actuellement : transport de troupes blindé, hélicoptères de recherche et de sauvetage, hélicoptères et sous-marins à propulsion classiques.

Le budget de 1995 a réduit les dépenses prévues dans ce secteur de \$2.8 milliards de dollars entre 1994-95 et 1998-99. Par conséquent, les dépenses consacrées à la Défense diminueront de près de 5 pour cent par année jusqu'en 1997-98, accusant une baisse de plus de 14 pour cent par rapport à 1994-95.

Annexe – Tableau 22

Défense – Protection civile Canada

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Défense			
Capital	2,769	2,604	
Fonctionnement	7,998	7,484	
Pensions	798	747	
Autres	209	175	
Total	11,774	11,010	10,479
Protection civile Canada	27 ¹	68 ¹	15

¹ Comprend les paiements effectués dans le cadre des Accords d'aide financière en cas de sinistre.

Opérations générales de l'État

Les ministères et organismes qui appuient et coordonnent le fonctionnement du gouvernement fédéral figurent au Tableau 23, ci-après.

Annexe – Tableau 23

Opérations générales de l'État

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Parlement et gouverneur général ¹	410	366	335
Organismes centraux	272	237	196
Revenu national	2,286	2,179	2,073
Travaux publics et Services gouvernementaux	1,814	1,783	1,594
Statistique Canada	275	288	406
Postes Canada ²	14	14	14
Corporation commerciale canadienne	13	12	12
Organismes			
Centre canadien de gestion	11	11	9
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	3	3	3
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	26	25	23
Commissaire aux langues officielles	12	12	10
Commission des relations de travail dans la fonction publique	6	6	6
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	1	1	1
Commission de la fonction publique	124	128	113
Tribunal canadien du commerce extérieur	8	8	8
Bureau du surintendant des institutions financières	1	3	3
Achat de pièces canadiennes	48	34	32
Total	5,324	5,110	4,838

¹ Y compris le directeur général des élections et le vérificateur général.

² Postes Canada reçoit \$14 millions de crédits par an afin d'assurer l'envoi postal gratuit de la correspondance du Parlement et de la documentation destinée aux aveugles.

Parlement et gouverneur général

Le Parlement du Canada se compose du Sénat de la Chambre des communes et de la Bibliothèque du Parlement. En 1994-95, ses dépenses de fonctionnement ont été d'environ \$305 millions, ce qui comprend la rémunération des députés, des sénateurs et du personnel. Le budget de la Chambre des communes est déterminé non par le gouvernement, mais par son Bureau de régie interne. C'est ce bureau qui décide des mesures éventuelles d'économies budgétaires.

Le gouverneur général dépense environ \$10 millions par année à l'exercice de ses fonctions de représentant de la monarchie au Canada.

Le Bureau du Directeur général des élections dirige et supervise sur le plan administratif les élections et référendums tenus au niveau fédéral, tandis que le vérificateur général du Canada examine les activités des ministères, organismes et sociétés d'État fédéraux pour le compte du Parlement du Canada. À la suite de la phase I de l'Examen des programmes de l'an dernier, le bureau du vérificateur général a amélioré l'efficacité de ses services de soutien et réduit le nombre de ses vérifications de l'optimisation des ressources.

Annexe – Tableau 24

Parlement

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Sénat	42	42	41
Chambre des communes	246	224	217
Bibliothèque du Parlement	17	16	15
Total	305	282	273
Gouverneur général	11	10	10
Directeur général des élections	36	23	4
Vérificateur général	57	51	49
Total ¹	410	366	335

¹ Les chiffres étant arrondis, la somme des éléments ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Organismes centraux

Le Conseil du Trésor est chargé de l'administration générale des ressources financières, humaines et matérielles du gouvernement fédéral. En outre, il contribue à titre d'«employeur» aux régimes d'assurance-vie, de santé et de soutien du revenu des fonctionnaires et acquitte les impôts provinciaux sur la masse salariale de même que les cotisations aux régimes provinciaux

d'assurance-maladie. À la suite de l'Examen des programmes (phase I) de l'an dernier, le Conseil du Trésor se consacre en priorité à mettre en place un cadre de gestion plus efficace dans la fonction publique. Plus particulièrement, il met en oeuvre le nouveau Système de gestion des dépenses du gouvernement.

Le ministère des Finances fournit des conseils généraux sur les affaires économiques et financières du Canada. Il doit aussi appliquer le Programme des paiements de transfert fiscal et le Programme de la dette publique, en collaboration avec la Banque du Canada. Les mesures prises dans le budget de l'an dernier ont permis de rendre le ministère plus efficace et de réduire ses activités dans plusieurs domaines.

Le Bureau du Conseil privé fournit des conseils et un appui au premier ministre et veille au bon fonctionnement du processus décisionnel du gouvernement. À la suite du budget de 1995, il a adopté un certain nombre d'initiatives de rationalisation visant à améliorer son efficacité.

Annexe – Tableau 25

Organismes centraux

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Conseil du Trésor			
Ministère	88	83	78
Finances	66	71	56
Bureau du conseil privé	118	83	62
Total	272	237	196

Recettes nationales

La principale mission du Revenu national est d'appliquer les impôts canadiens sur le revenu des particuliers et le bénéfice des sociétés, les taxes et les droits d'accise ainsi que les cotisations d'employés et d'employeurs au Régime de pensions du Canada et au régime d'assurance-chômage. Le ministère est aussi chargé d'appliquer les lois et la souveraineté canadiennes à la frontière, ainsi que la politique en matière de commerce extérieur.

À la suite des mesures prises dans le budget de l'an dernier, Revenu Canada a entrepris d'améliorer l'efficacité d'un certain nombre de programmes existants, ainsi que d'accorder plus d'importance à la vérification et aux autres activités d'exécution.

Annexe – Tableau 26

Revenu national

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Revenu national	2,286	2,179	2,073

Travaux publics et Services gouvernementaux

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) fournit à l'administration fédérale des services centraux et communs allant de la gestion immobilière et de l'achat de biens et de services à la vérification, aux opérations bancaires, à la gestion de trésorerie et aux services de traduction. Le ministère se consacre à l'amélioration de ses services à l'entreprise en établissant des partenariats avec le secteur privé et en diminuant la paperasserie.

À la suite de l'Examen des programmes (phase I) de l'an dernier, le ministère étudie ou applique des mécanismes de rechange pour la prestation de services administratifs et communs. Cela consiste à privatiser tout ou partie des activités d'impression, d'édition et d'information du Groupe Communication Canada.

Annexe – Tableau 27

Travaux publics et Services gouvernementaux

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Programme des services	5	1	
Programme immobilier	1,142	1,245	
Programme des approvisionnements et services	654	529	
Autres (sociétés d'État)	13	8	
Total	1,814	1,783	1,594

Statistique Canada

Statistique Canada s'occupe principalement de recueillir et d'analyser de l'information statistique sur la structure économique, financière et sociale du Canada. À la suite des mesures prises dans le budget de 1995, Statistique Canada a réduit la fréquence de certains programmes et rationalisé ses activités. On s'attend à ce que le budget de Statistique Canada soit stationnaire au cours des deux prochains exercices, à l'exception d'un supplément temporaire de ressources pour le recensement de 1996.

Annexe – Tableau 28
Statistique Canada

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Information statistique générale	244	236	
Recensement	31	52	
Total	275	288	406

Principaux transferts aux particuliers

Le gouvernement fédéral a consacré \$36.7 milliards en 1994-95 au soutien direct du revenu des particuliers. Cette catégorie de dépenses comprend les paiements aux personnes âgées, aux chômeurs et aux anciens combattants. Les paiements représentent environ 31 pour cent de l'ensemble des programmes – ce qui en fait la principale catégorie de dépenses. La majeure partie des paiements, qui va croissant, bénéficie aux personnes âgées et aux chômeurs.

Prestations aux personnes âgées

Les dépenses directes du gouvernement fédéral au titre des prestations aux personnes âgées, qui comprennent la Sécurité de la vieillesse (SV), le Supplément de revenu garanti (SRG) et l'Allocation au conjoint (AC), devraient s'élever à \$21.3 milliards en 1995-96.

■ Les prestations de SV sont versées chaque mois (la prestation maximale était de \$394.76 en octobre 1995) aux Canadiens et Canadiennes de 65 ans et plus. Elles sont imposables et récupérées auprès des personnes âgées à revenu supérieur lorsqu'elles produisent leurs déclarations de revenu. Les prestations sont actuellement récupérées au taux de 15 pour cent de l'excédent du revenu individuel sur \$53,215. Par conséquent, la récupération est complète lorsque le revenu est d'environ \$84,000. Ce mécanisme de récupération fiscale rapportera environ \$400 millions en 1995-96. Le budget de 1995 instituait d'autres mesures de récupération de la SV auprès des bénéficiaires à revenu supérieur. À compter de juillet 1996, les prestations de SV seront versées après déduction de la récupération, tandis que les bénéficiaires qui ne résident plus au Canada devront produire une déclaration de revenu mondial pour continuer de recevoir les prestations.

■ Le SRG est une prestation mensuelle non imposable (égale au maximum à \$469.13 par mois pour une personne seule en octobre 1995) versée aux bénéficiaires de la SV en fonction de leur revenu familial lorsque celui-ci est faible. Le revenu maximal, y compris la SV, en deçà duquel le SRG est payable est d'environ \$16,000 pour un pensionné vivant seul et d'environ \$24,200 pour les pensionnés mariés. Plus de 40 pour cent des prestations de SV/SRG bénéficient à des personnes âgées à faible revenu qui ont droit au SRG.

■ L'allocation au conjoint est une prestation non imposable (égale au maximum à \$773.16 par mois pour une personne veuve en octobre 1995) versée aux personnes de 60 à 64 ans dont le conjoint reçoit une pension de SV ou qui sont veufs ou veuves. Comme le SRG, cette prestation est fonction du revenu familial net.

Annexe – Tableau 29

Prestations aux aînés

	1994-95	1995-96	1996-97
	(milliards de dollars)		
Dépenses			
Sécurité de la vieillesse	15.5	16.2	16.7
Supplément de revenu garanti	4.6	4.7	4.8
Allocations au conjoint	0.4	0.4	0.4
Total	20.5	21.3	21.9
Mesures fiscales			
Crédit en raison de l'âge	1.5	1.4	1.3
Crédit pour revenu de pension	0.3	0.3	0.4
Imposition de la SV	-1.9	-2.0	-2.1
Remboursement de la SV	-0.4	-0.4	-0.5
Total	-0.5	-0.7	-0.9
Total de l'aide	20.0	20.6	21.0

Les paiements aux personnes âgées sont l'un des secteurs de dépenses dont la croissance est la plus rapide. Les prestations aux aînés représentent maintenant à peine moins de 20 pour cent des dépenses de programmes, contre 14.5 pour cent il y a seulement dix ans. Cette croissance est due à l'augmentation du nombre de personnes âgées et au fait que les prestations sont entièrement indexées sur l'inflation. Ce taux de croissance continuera d'augmenter à un taux régulier jusqu'en l'an 2010. Après quoi, ce taux

montera en flèche lorsque la génération de l'après-guerre prendra sa retraite. En fait, la proportion de la population représentée par les personnes âgées doublera presque au cours des 40 prochaines années.

Outre ces trois programmes de dépenses, les Canadiens et Canadiennes âgés ont droit à deux crédits d'impôt, qui réduisent l'impôt à payer sur leur revenu.

- Les contribuables âgés d'au moins 65 ans ont droit de réclamer un crédit d'impôt fédéral de 17 pour cent de \$3,482. À compter de l'année d'imposition 1994, le crédit est versé en fonction du revenu. Le crédit est réduit en fonction du montant du revenu net dépassant \$25,921.
- Les contribuables ont également le droit de demander un crédit d'impôt de 17 pour cent sur la première tranche de \$1,000 de revenu de pension privée. Les trois quarts environ des réclamants sont âgés de 65 ans ou plus, tandis qu'un quart d'entre eux ont moins de 65 ans.

Le tableau qui suit montre la répartition, selon le revenu du ménage, des prestations nettes aux personnes âgées après impôt. Près des trois quarts des prestations bénéficient à des ménages dont le revenu est inférieur à \$30,000.

Annexe – Tableau 30

**Répartition des prestations fédérales nettes aux personnes âgées¹
selon le revenu du ménage 1995**

Revenu du ménage ²	Nombre de ménages ³	Prestation nette
(dollars)	(milliers)	(millions de dollars)
Moins de 15,000	810	7,050
15,000 à 20,000	390	2,840
20,000 à 25,000	370	3,110
25,000 à 30,000	240	1,670
30,000 à 40,000	350	2,320
40,000 à 50,000	190	1,230
50,000 à 60,000	130	770
60,000 à 75,000	90	500
Plus de 75,000	130	630
Total	2,700	20,120

¹ SV (nette d'impôt), SRG, A.-C., crédits pour revenu de pension et en raison de l'âge. (Ne comprend pas le crédit pour revenu de pension et A.-C. perçus par des familles non âgées.)

² Inclut la SV, le SRG et l'A.-C. du chef du ménage et du conjoint.

³ Ménage comptant au moins une personne de 65 ans ou plus.

Le Régime de pensions du Canada (RPC) est un régime d'assurance sociale contributif lié au revenu salarial qui assure une certaine protection du revenu aux cotisants et à leur famille contre la perte de revenu due à la retraite, à l'invalidité ou au décès. Le régime s'applique partout au Canada sauf au Québec, où un programme analogue, le Régime de rentes du Québec (RRQ), est en vigueur.

Les cotisations et prestations du RPC n'étant pas comptabilisées dans les recettes ou les dépenses du gouvernement fédéral, elles n'ont aucun effet direct sur son déficit.

Prestations d'assurance-chômage

Les prestations prévues par le régime sont tirées sur le Compte de l'assurance-chômage. En 1994, les prestations d'assurance-chômage et les paiements faits pour des usages productifs s'élevaient à \$15.4 milliards. En moyenne, environ 1.1 million de Canadiens recevaient des prestations d'assurance-chômage au cours de chaque mois de 1994. Les frais d'administration et autres se chiffraient à \$1.7 milliard, portant le total des dépenses du programme à \$17.1 milliards.

Depuis 1990, toutes les dépenses imputées au Compte sont financées par les cotisations des employés et des employeurs. Ces derniers paient 1.4 fois le taux de cotisation des salariés. Les cotisations patronales et salariales d'assurance-chômage totalisaient \$19.3 milliards en 1994. Le Compte a aussi reçu \$82 millions au titre de pénalités.

Le Compte se soldait donc par un excédent annuel de \$2.3 milliards en 1994, ce qui a ramené le *déficit cumulé* du compte à \$3.6 milliards à la fin de 1994.

Les cotisations versées au Compte font partie des recettes budgétaires totales du gouvernement fédéral. De même, les dépenses du programme sont incluses dans les dépenses de programmes totales. Les déficits ou excédents annuels du Compte ont donc un effet direct sur la situation financière du gouvernement fédéral.

Les prestations d'assurance-chômage sont imposables à titre de revenu, tandis que les cotisations donnent droit à un crédit d'impôt. Les demandeurs dont le revenu annuel net (y compris les prestations d'assurance-chômage) dépasse une fois et demie un plafond prescrit (\$61,230 en 1994) doivent rembourser 30 pour cent de ces prestations au-delà du plafond. Les

remboursements de prestations faits par les bénéficiaires à revenu supérieur étaient estimés à \$48 millions en 1994. Ils sont portés au crédit du Compte et contribuent à financer les dépenses du programme.

Annexe – Tableau 31

Compte de l'assurance-chômage 1994

(milliards de dollars)

Revenus	
Cotisations	19.3
Pénalités	0.1
Total	19.4
Dépenses	
Prestations	
Normales	11.8
Maternité/parentales	1.2
Maladie	0.4
Pêcheurs	0.2
Total	13.6
Usages productifs	1.8
Total des prestations	15.4
Frais d'administration	1.3
Autres (intérêts, créances douteuses)	0.4
Total des dépenses	17.1
Excédent de l'année	2.3
Déficit cumulatif en fin d'année	-3.6

D'importants changements structurels ont été annoncés récemment par le ministre du Développement des ressources humaines. La réforme proposée renforce les incitations à ramener les Canadiens au travail. Les prestations seront plus étroitement liées au travail effectué antérieurement, puisqu'elles seront évaluées en fonction des «heures travaillées» plutôt que des «semaines travaillées», tandis que le revenu total sera assuré à concurrence d'un maximum annuel. Cette disposition incitera les travailleurs saisonniers à travailler pendant la morte saison. Les prestataires fréquents de l'assurance-chômage verront diminuer leur taux de prestation. La protection bénéficiera en priorité aux personnes ayant un revenu salarial plus faible, par suite d'une réduction du maximum des gains assurables et d'un abaissement du seuil de récupération des prestations.

Annexe – Tableau 32

Prestations d'assurance-chômage

	1994-95	1995-96	1996-97
	(milliards de dollars)		
Prestations normales	11.3	9.8	10.0
Prestations spéciales	1.9	1.9	2.0
Usages productifs	1.8	1.9	2.1
Total des versements de prestations ¹	15.0	13.6	14.1

¹ Les chiffres étant arrondis, le total ne correspond pas nécessairement à la somme des éléments.

La réforme de l'assurance-chômage permettra aussi de réinvestir dans les ressources humaines en encourageant l'accès à l'autonomie et l'emploi. Lorsque le système sera parvenu à maturité, environ \$800 millions seront réaffectés à Développement des ressources humaines Canada pour mettre en place des programmes d'emploi adaptables qui aideront les Canadiens au chômage à retrouver du travail.

Principaux transferts aux autres paliers d'administration

Les provinces, territoires et municipalités reçoivent du gouvernement fédéral des paiements de transfert qui soutiennent le système de soins de santé, l'enseignement postsecondaire, l'aide sociale et la prestation de services généraux au public.

En 1995-96, les provinces, territoires et municipalités recevront environ \$39 milliards de droits à transferts, ces derniers prenant la forme à la fois d'espèces et de points d'impôt. Ce total sera composé de \$26.4 milliards de transferts en espèces et de plus de \$12.6 milliards de transferts fiscaux. Les transferts fiscaux ou de points d'impôt représentent un effort coordonné du fédéral visant à réduire ses propres impôts pour permettre aux provinces d'augmenter leurs propres recettes fiscales.

Annexe – Tableau 33

Principaux transferts aux autres paliers d'administration

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
FPE-RAPC/TCSPS			
Droits	29,930	29,839	26,900
Transfert en espèces ¹	17,443	16,707	12,993
Transfert de points d'impôt	12,487	13,132	13,907
Péréquation	8,543	8,512	8,895
Transferts aux territoires	1,196	1,155	1,116
Total			
Total des droits ²	38,869	38,702	36,096
Espèces	27,182	26,374	23,004

¹ Les chiffres comprennent les rajustements relatifs aux années antérieures.

² La péréquation liée aux points d'impôt du FPE/TCSPS apparaît à la fois à la ligne «péréquation» et dans les droits au titre du FPE/TCSPS. Elle a été soustraite du total des droits afin d'éviter un double comptage.

FPE-RAPC/TCSPS

Un changement fondamental a été apporté aux transferts aux provinces et territoires avec l'instauration du Transfert canadien au titre de la santé et des programmes sociaux (TCSPS), dans le budget de 1995. Ce nouveau transfert global remplacera le Financement des programmes établis (FPE) et le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) à partir de 1996-97.

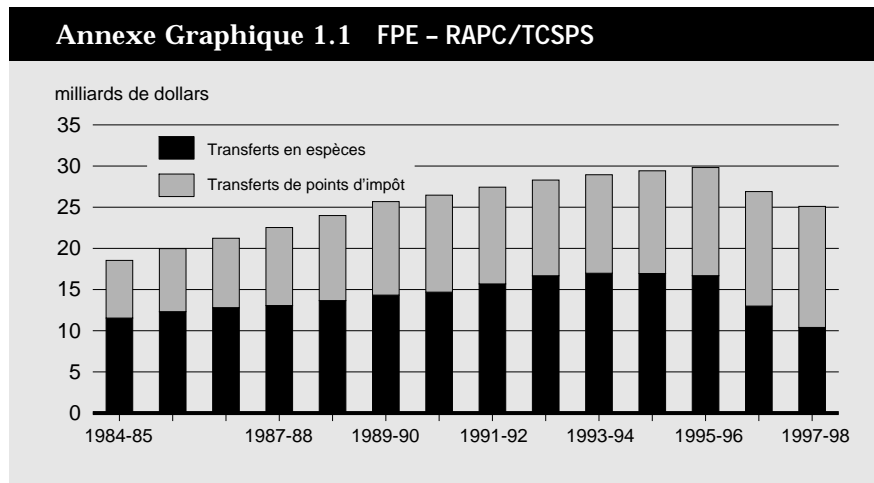
Le TCSPS financera les principaux programmes sociaux et de santé au Canada.

À la différence des anciens programmes comme le RAPC, le TCSPS donnera aux provinces plus de liberté pour innover et réformer leurs programmes et, ainsi, affecter les ressources là où elles sont le plus nécessaires, mettant ainsi fin au caractère intrusif des accords actuels de partage des frais.

Le TCSPS ne sera cependant pas entièrement inconditionnel. En effet, le gouvernement fédéral continuera d'appliquer la Loi canadienne sur la santé.

Les droits au titre du FPE-RAPC/TCSPS devraient passer de \$29.9 milliards en 1994-95 à \$25.1 milliards en 1997-98, les transferts en espèces enregistrant une baisse un peu plus rapide. Le gouvernement s'est engagé à maintenir un niveau de paiements en espèces durable au titre du TCSPS.

L'ensemble des droits au titre du TCSPS est fixé à \$26.9 milliards pour 1996-97. Afin que les provinces puissent être certaines des transferts qu'elles recevront, ces derniers seront répartis entre elles, cette année-là, dans la même proportion que les droits combinés au titre du RAPC et du FPE en 1995-96. Le ministre des Finances consultera prochainement les provinces au sujet du mode de répartition du TCSPS après 1996-97.



Péréquation

La *péréquation* a ceci d'unique que son objet est enchassé dans la Constitution. Après des pourparlers avec les provinces, ce programme a été renouvelé pour cinq ans à partir de 1994-95, ce qui assure la stabilité de son financement jusqu'à la fin du siècle.

Le programme de péréquation offre une aide financière sans conditions aux provinces dont la capacité de recettes est inférieure à la norme. Cela permet aux provinces les moins riches d'assurer à leurs résidents des services publics de niveau comparable moyennant un fardeau fiscal comparable.

Les droits de péréquation sont calculés d'après une formule inscrite dans la loi fédérale. Cette formule permet de comparer la capacité de recettes de chaque province à une norme, constituée par la capacité fiscale moyenne de cinq provinces. Toute province dont les recettes sont inférieures à la norme, par habitant, bénéficie de paiements de péréquation. Le programme est assujéti à un plafond qui en limite la croissance à l'expansion du Produit national brut (PNB) depuis 1992-93. Il comporte aussi un plancher qui évite à une province bénéficiaire de subir une forte diminution annuelle de ses droits de péréquation.

Annexe – Tableau 34

Péréquation – Droits

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Terre-Neuve	958	926	977
Île-du-Prince-Édouard	201	202	211
Nouvelle-Écosse	1,146	1,095	1,141
Nouveau-Brunswick	887	945	983
Québec	3,716	3,806	3,994
Manitoba	1,080	1,074	1,113
Saskatchewan	554	464	476
Total ¹	8,543	8,512	8,895

¹ Les chiffres étant arrondis, la somme des éléments ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Financement des territoires en vertu d'une formule

Les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon bénéficient d'un financement en vertu d'une formule qui leur permet de fournir une série de services publics comparables à ceux qu'offrent les provinces. Les transferts aux territoires correspondent à la différence entre les besoins de dépenses des gouvernements territoriaux et leur capacité fiscale.

Le budget de 1995 annonçait que les droits de chaque territoire seraient maintenus en 1995-96 à leurs niveaux de 1994-95. Au cours de l'exercice suivant, la base de dépenses brutes utilisée dans la formule sera réduite de 5 pour cent pour chaque territoire.

Le 4 octobre 1995, le gouvernement fédéral et les gouvernements des territoires ont annoncé le renouvellement des accords de financement en vertu d'une formule pour quatre années, à partir du 1^{er} avril 1995. Les nouvelles ententes expireront le 1^{er} avril 1999 de manière à coïncider avec la création du Nunavut.

Annexe – Tableau 35

Transferts aux territoires

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Financement actuel	1,196	1,155	1,116

Autres transferts

Outre les grands programmes de transferts, d'autres dispositions et transferts de moindre importance assurent tout de même un financement non négligeable aux provinces et territoires.

- Le gouvernement fédéral verse des subventions tenant lieu d'impôts fonciers aux municipalités, pour tenir compte des services municipaux fournis aux installations fédérales. Le budget de 1994 a fixé le montant de ces subventions, pour 1993-94 et 1994-95, au niveau de 1992-93 dans le cadre de l'effort global de restriction du gouvernement fédéral.

- Pour compenser le manque à gagner subi par les provinces lorsqu'elles se sont jointes à la Confédération, le gouvernement fédéral leur verse des subventions législatives.

- Le programme de stabilisation fiscale procure une aide financière à toute province dont les recettes diminuent d'une année sur l'autre pour des raisons autres qu'un changement des taux d'imposition (par exemple, une récession marquée de l'économie). Des paiements de \$1.1 milliard au total ont été versés aux provinces pour compenser leurs pertes de recettes au cours de la dernière récession. À partir de 1995-96, des paiements de stabilisation seront versés uniquement si la baisse des recettes d'une année sur l'autre dépasse 5 pour cent.

- Recouvrement des allocations aux jeunes. Au cours des années 1960, le gouvernement fédéral a offert aux provinces une méthode de financement de rechange pour certains programmes fédéraux-provinciaux. Cela permettait à une province de prendre en charge l'administration de ses programmes en recevant du gouvernement fédéral un certain «espace fiscal». Le Québec a été la seule province à se prévaloir de cette option. L'un des programmes financés de cette manière était constitué par les allocations aux jeunes. Le gouvernement fédéral a réduit de trois points les impôts sur le revenu des particuliers au Québec de manière à financer ce programme. Par la suite, celui-ci a été abrogé, de sorte qu'un paiement est fait chaque année par le Québec au gouvernement fédéral pour recouvrer la valeur des points d'impôt cédés.

Annexe – Tableau 36

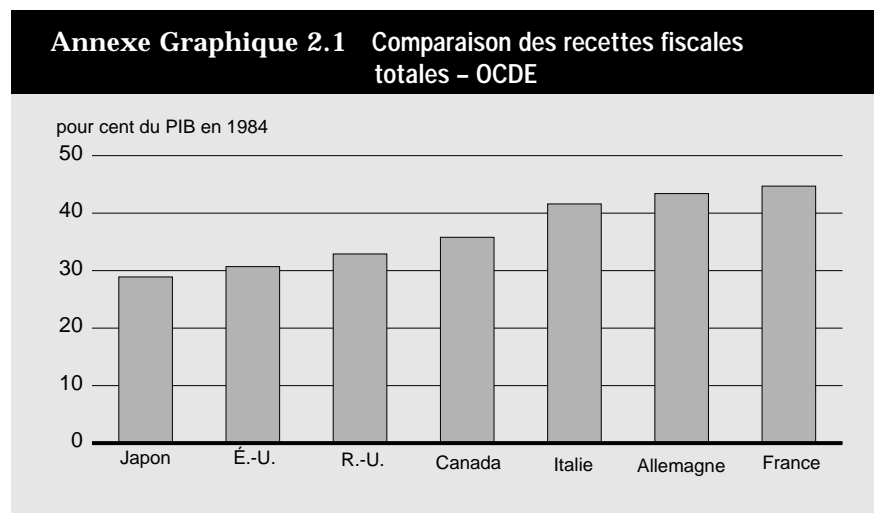
Autres transferts

	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Subventions aux municipalités	408	426	426
Subventions législatives	38	38	38
Stabilisation	0	0	0
Recouvrement des allocations aux jeunes	-393	-422	-449
Total	53	42	15

Annexe 2

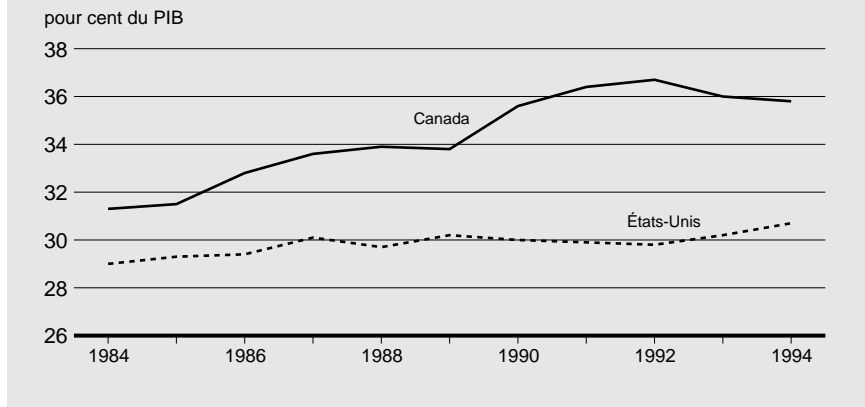
Aperçu des recettes publiques

Cette annexe fournit des renseignements généraux sur les recettes publiques au Canada. En 1994, les recettes fiscales totales, selon les comptes nationaux, s'élevaient à \$268.6 milliards, soit à peu près 35.8 pour cent du PIB. Cela plaçait le Canada avant les États-Unis (où les recettes fiscales représentent 30.7 pour cent du PIB) et au milieu du classement des pays du G-7.



Au Canada, les recettes fiscales ont enregistré une hausse appréciable par rapport au PIB. Entre 1980 et 1994, elles sont passées de 29.5 à 35.8 pour cent (une hausse de 21.5 pour cent) du PIB. Aux États-Unis, par contre, ces recettes sont passées de 29.8 à 30.7 pour cent (une hausse de 3.3 pour cent) du PIB pendant la même période.

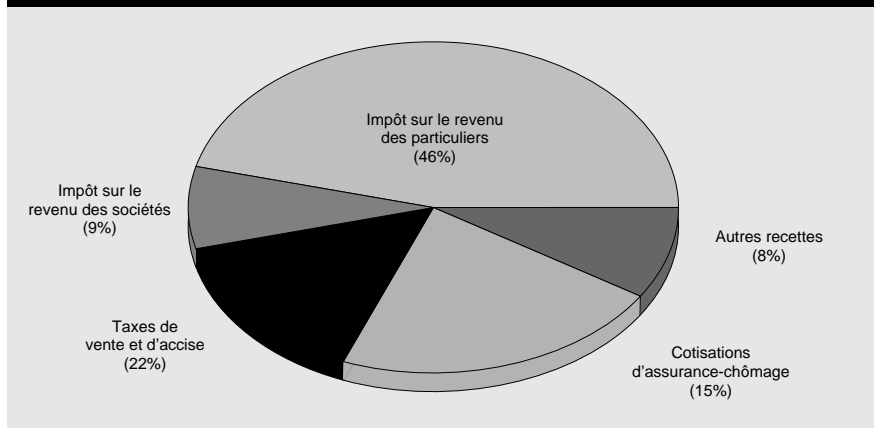
Annexe Graphique 2.2 Comparaison des recettes fiscales – Canada-États-Unis



Les recettes fédérales

Ainsi que l'indiquait le *Rapport financier annuel* pour 1994-95, les recettes du gouvernement fédéral s'élevaient à \$123.3 milliards en 1994-95 selon les comptes publics. L'impôt sur le revenu des particuliers est la plus importante source de recettes du gouvernement fédéral, intervenant pour 46 pour cent du total. Les taxes de vente et d'accise viennent au deuxième rang, représentant 22 pour cent du total, avant les cotisations d'assurance-chômage (15 pour cent) et l'impôt sur le revenu des sociétés (9 pour cent). Les autres recettes (8 pour cent du total) comprennent par exemple les revenus de placements (les bénéfices de la Banque du Canada, les revenus d'intérêt, etc.) et des recettes diverses, fiscales ou non fiscales.

Annexe Graphique 2.3 Répartition des recettes fédérales 1994-95



Le tableau 37 donne un aperçu des perspectives des principales composantes de recettes jusqu'en 1996-97. Les recettes budgétaires devraient passer à \$131.2 milliards en 1995-96, en hausse de 6.4 pour cent par rapport à 1994-95. En 1995-96, les recettes devraient s'accroître un peu plus vite que l'économie, en raison principalement de la progressivité du régime d'imposition des particuliers les taux marginaux d'imposition augmentant à mesure que le revenu imposable s'élève et les paramètres fiscaux étant partiellement indexés ainsi que de la rentabilité accrue des sociétés. De plus, les mesures prises dans les derniers budgets afin de resserrer le régime fiscal et d'accroître les taux de certaines taxes d'accise contribuent à l'augmentation des recettes. En 1996-97, leur taux de croissance revient à 3.8 pour cent, principalement en raison de la baisse des cotisations d'assurance-chômage et des recettes non fiscales.

Annexe – Tableau 37

Recettes budgétaires

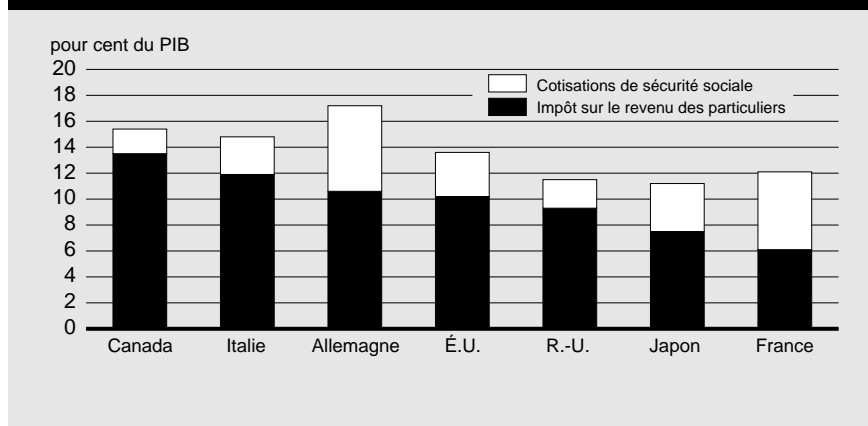
	1994-95	1995-96	1996-97
	(millions de dollars)		
Impôt sur le revenu des particuliers	56,329	59,900	63,500
Impôt des sociétés	11,604	14,350	15,700
Cotisations d'assurance-chômage	18,928	19,520	19,450
Taxe sur les produits et services	16,786	17,300	18,150
Taxe et droits d'accise	10,303	10,485	10,515
Autres recettes fiscales	1,769	1,865	1,780
Recettes non fiscales	7,604	7,740	6,990
Recettes totales	123,323	131,160	136,085

Les prélèvements sur le revenu des particuliers

En 1993, les prélèvements obligatoires sur le revenu des particuliers représentaient au Canada 15.4 pour cent du PIB, selon les comptes nationaux, une proportion plus élevée que dans tous les autres pays du G-7 sauf l'Allemagne, où cette proportion était de 17.2 pour cent. Ils comprennent l'impôt sur le revenu des particuliers et les cotisations de sécurité sociale des salariés (au Canada, principalement les cotisations d'assurance-chômage et de Régime de pensions du Canada ou de rentes du Québec).

Par rapport aux autres pays du G-7, le Canada dépend beaucoup plus de l'impôt sur le revenu des particuliers, lequel représente 13.5 pour cent du PIB. Les prélèvements de sécurité sociale représentaient 1.9 pour cent du PIB, la plus faible proportion dans tout le G-7.

Annexe Graphique 2.4 Prélèvements sur le revenu des particuliers dans les pays du G-7, 1993



Le fardeau fiscal des sociétés

Les sociétés canadiennes paient divers impôts et autres prélèvements aux différents paliers de gouvernement :

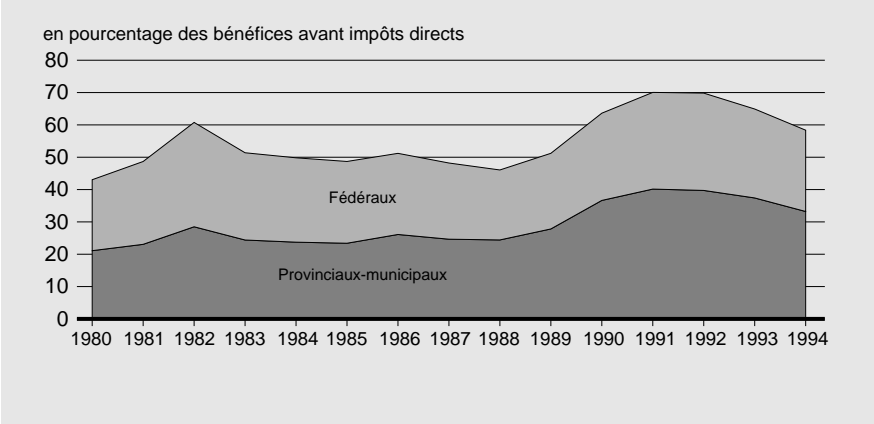
- les impôts sur les bénéfices;
- les impôts sur le capital et les primes d'assurance;
- les prélèvements sur la masse salariale (p. ex. l'impôt-santé, les cotisations d'assurance-chômage, de Régime de pensions du Canada ou de rentes du Québec et d'indemnisation des accidents du travail);
- les impôts fonciers; et
- les impôts indirects, comme les taxes de vente et d'accise, sur les intrants d'entreprise.

À l'exception des impôts sur les bénéfices, ces prélèvements ne varient pas en fonction des bénéfices et doivent être versés peu importe que la société soit ou non rentable. Les impôts non fondés sur les bénéfices représentent environ 70 pour cent de l'ensemble des impôts directs versés par les entreprises.

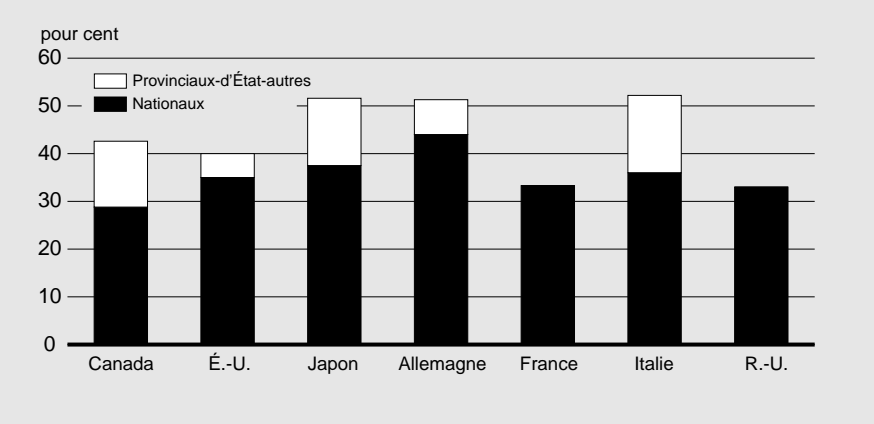
En 1994, les sociétés canadiennes ont versé environ \$55 milliards d'impôts directs soit environ \$24 milliards au gouvernement fédéral et \$31 milliards aux administrations provinciales et municipales¹ contre

¹ On ne dispose pas de chiffres exacts sur le montant des impôts indirects payés par les sociétés. Selon les estimations, toutefois, ces impôts représentent une proportion relativement faible de leur fardeau fiscal total.

Annexe Graphique 2.5 Ensemble des impôts directs des sociétés



Annexe Graphique 2.6 Comparaison internationale des taux d'imposition des bénéfices des sociétés, 1994



\$36 milliards (en dollars de 1994) en 1980. Exprimés en pourcentage des bénéfices avant impôt des sociétés, les impôts directs ont également enregistré une hausse sensible entre 1980 et 1994, passant de 43.0 à 58.4 pour cent.

Les taux d'imposition des bénéfices peuvent exercer une grande influence sur les décisions d'investissement et d'implantation des entreprises, en particulier dans le nouveau contexte de mondialisation et d'intégration des économies. Les taux canadiens se situent vers le milieu de la fourchette des pays membres du G-7.

Principales dépenses fiscales

Le régime fiscal prévoit des mesures d'aide ou d'encouragement en faveur de certaines activités ou de certaines catégories de particuliers et d'entreprises. Le tableau 38 présente les mesures fiscales qui occasionnent au gouvernement fédéral un manque à gagner supérieur à \$300 millions. Il est suivi d'une brève description des mesures en question. Il est à noter que le coût estimatif de chaque dépense fiscale ne tient pas compte des changements induits susceptibles d'influer sur les recettes, par exemple un changement de comportement des contribuables. Par conséquent, l'élimination de la mesure considérée ne ferait pas nécessairement les recettes du montant indiqué. On trouvera une description de toutes les dépenses fiscales ainsi que de leur coût dans un document publié annuellement par le ministère des Finances, *Dépenses fiscales liées aux impôts directs des particuliers et des sociétés*

Annexe – Tableau 38

Principales dépenses fiscales¹

	1992
	(millions de dollars)
Exonération des gains de loterie et de jeu	
Crédits pour études et frais de scolarité	365
Crédit de personne mariée et équivalent	1,725
Prestation fiscale pour enfants ²	5,273
Inclusion partielle des gains en capital	745
Exonération des primes d'assurance-santé et soins dentaires payées par l'employeur	1,125
Exonération des prestations d'aide sociale	680
Exonération des indemnités d'accident du travail	610
Crédit en raison de l'âge et pour revenu de pension	1,650
Aide fiscale à l'épargne-retraite	13,600
Exonération cumulative de \$500,000 de gains en capital sur les actions de petites entreprises	785
Crédit pour dons de charité	865
Taux réduit d'imposition des petites entreprises	1,934
Taux réduit d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation	368
Crédit d'impôt à la R-D	597

¹ L'élimination d'une dépense fiscale ne produirait pas nécessairement le plein montant des recettes illustré dans le tableau. L'augmentation effective des recettes dépendrait des modalités de la modification fiscale et des changements du comportement résultants. Par exemple, le produit théorique de l'imposition intégrale des gains de loterie et de jeu est supposé être de \$900 millions. Toutefois, les recettes effectives seraient inférieures si les prix de moins d'une certaine valeur étaient exclus.

² L'estimation est pour l'année 1993, soit la première année d'application du programme.

Exonération des gains réalisés à la loterie et au jeu

Les gains réalisés à la loterie et au jeu ne sont pas assujettis à l'impôt. Le gouvernement fédéral s'est engagé à ne pas occuper le domaine des loteries en contrepartie de paiements des provinces \$49.5 millions en 1994-95. Le manque à gagner entraîné par cette dépense fiscale, estimé à \$900 millions pour 1992, ne reflète que les gains de loteries et de courses de chevaux. Il ne tient pas compte des autres types de jeux, pour lesquels on ne dispose d'aucune donnée précise. Le rendement éventuel de l'imposition de ces gains dépendrait de la manière dont l'impôt serait conçu de l'existence, par exemple, d'un seuil en deçà duquel les gains ne seraient pas imposables.

Crédits pour études et frais de scolarité

Une aide fiscale est fournie aux étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement agréés, comme les universités et collèges. Un crédit d'impôt de 17 pour cent est offert au titre des frais de scolarité payés par les étudiants à ces établissements, au-delà de \$100. Les étudiants peuvent aussi demander un crédit d'impôt pour études égal à 17 pour cent de \$80 par mois de fréquentation à plein temps d'un établissement agréé. Les montants que l'étudiant n'utilise pas lui-même peuvent être transférés à un conjoint, à un parent ou à un grand-parent qui subvient à ses besoins, à concurrence de \$4,000. L'aide fiscale fournie aux étudiants par les crédits d'impôt fédéraux s'élevait à \$365 millions en 1992.

Crédit de personne mariée et équivalent

Un contribuable marié qui subvient aux besoins de son conjoint a droit à un crédit d'impôt de 17 pour cent de \$5,380 pour l'année d'imposition 1995. Ce crédit est réduit de 17 pour cent de l'excédent du revenu du conjoint à charge sur \$538. De même, les parents célibataires peuvent demander un crédit d'impôt équivalent au titre d'un enfant. Le montant du crédit et le plafond limitant le revenu de l'enfant à charge sont les mêmes que pour le crédit de personne mariée. Ces crédits tiennent compte du fait que les familles à revenu unique ou les familles monoparentales ont une capacité contributive inférieure à celle des contribuables qui ont le même revenu, mais n'ont pas de conjoint ou d'enfant à charge. Cette dépense fiscale coûtait \$1.725 milliard au gouvernement fédéral en 1992.

Prestation fiscale pour enfant

La prestation fiscale pour enfants a été instaurée en 1993, pour remplacer l'allocation familiale, le crédit de personne à charge pour les enfants de moins de 18 ans, ainsi que le crédit d'impôt remboursable pour enfant.

La prestation fiscale pour enfants est versée mensuellement et n'est pas imposable. La prestation de base est de \$1,020 par enfant par année, plus \$75 pour le troisième enfant et les suivants. Elle comprend également un supplément pouvant aller jusqu'à \$213 par enfant de moins de sept ans. La prestation totale combinée est réduite de 5 pour cent (2.5 pour cent pour les familles ne comptant qu'un enfant) lorsque le revenu familial dépasse \$25,921.

La prestation fiscale pour enfant comprend également un supplément du revenu gagné pour les familles à faible revenu dont les conjoints travaillent. Le supplément est égal à 8 pour cent du revenu familial gagné qui dépasse \$3,750 (portant le supplément maximum à \$500). Le supplément est réduit de 10 pour cent du revenu familial net dépassant \$20,921.

En 1994, \$5.3 milliards ont été versés en prestations fiscales pour enfants.

Inclusion partielle des gains en capital

Seulement les trois quarts des gains en capital nets réalisés depuis 1972 sont incorporés au revenu. Le quart restant est exonéré d'impôt. Ce taux réduit d'incorporation des gains en capital incite les particuliers et les sociétés à investir en augmentant le rendement après impôt de leurs placements et tient partiellement compte de la fraction des gains en capital liée à l'inflation. Cette mesure entraînait, selon les estimations, une dépense fiscale de \$745 millions en 1992 au niveau fédéral.

Primes de régimes de santé payées par l'employeur

Environ huit millions de salariés bénéficient d'un régime d'assurance-santé et de soins dentaires financés par leur employeur sans payer d'impôt sur cet avantage, tandis que les autres doivent payer ces dépenses sur leur revenu après impôt. La non-imposition de cet avantage entraînait pour le gouvernement fédéral, selon les estimations, un manque à gagner de \$1.125 milliard en 1992.

Exonération des prestations d'aide sociale

Les prestations d'aide sociale reçues par les Canadiens à faible revenu ne sont pas imposables. Elles doivent être incluses dans le revenu, mais une déduction compensatoire est accordée ensuite. Les niveaux de prestation sont déterminés en tenant compte du fait qu'ils ne sont pas imposables. L'exonération des paiements d'aide sociale occasionnait au gouvernement fédéral un manque à gagner de \$680 millions en 1992.

Exonération des indemnités d'accident du travail

Les indemnités d'accident du travail ne sont pas imposables, bien que les cotisations soient déductibles. Normalement, lorsqu'une déduction ou un crédit est accordé au titre de primes ou cotisations, les prestations ou indemnités sont imposables. Les commissions d'indemnisation des accidents du travail constituées sous le régime des lois provinciales établissent le niveau des indemnités en tenant compte du fait qu'elles ne sont pas imposables. De façon générale, le taux d'indemnisation est égal à 90 pour cent du revenu après impôt, à concurrence d'un montant maximal. L'exonération de ces prestations coûtait au gouvernement fédéral \$610 millions en 1992.

Crédits relatifs à l'âge et au revenu de pensions

Les contribuables de 65 ans et plus peuvent demander un crédit d'impôt fédéral maximal de 17 pour cent de \$3,482. À compter de l'année d'imposition 1994, ce crédit est accordé en fonction du revenu. Il est diminué à raison de l'excédent du revenu net du contribuable sur \$25,921. Les contribuables ont aussi le droit de demander un crédit d'impôt fédéral égal à 17 pour cent de la première tranche de \$1,000 de revenu de pensions privées. Les trois quarts environ des personnes qui réclament le crédit ont 65 ans ou plus et le quart ont moins de 65 ans. Cette dépense fiscale entraînait pour le gouvernement fédéral un manque à gagner de \$1.355 milliard en 1992. L'assujettissement du crédit à un critère de revenu, annoncé dans le budget de 1994, devrait réduire ce manque à gagner d'environ \$300 millions en 1995. En 1992, le crédit pour revenu de pension a coûté \$295 millions. Combinés, ces deux crédits à l'égard des personnes âgées ont coûté \$1.65 milliard au gouvernement fédéral en 1992.

Aide fiscale à l'épargne-retraite

La défiscalisation de l'épargne placée dans des régimes de pension agréés, des régimes de participation différée aux bénéfices et des régimes enregistrés d'épargne-retraite coûtait \$13.6 milliards au gouvernement fédéral, selon les estimations, en 1992. Cette aide fiscale découle du report de l'impôt sur les revenus versés à ces régimes, ainsi que du revenu de placement réalisé par ces derniers, jusqu'à ce que des prestations soient versées. Chaque année, environ neuf à 10 millions de particuliers demandent des déductions au titre de cotisations versées à des régimes d'épargne-retraite ou en reçoivent des prestations. L'épargne privée de retraite joue un rôle important dans la sécurité des revenus des Canadiens après leur vie active et un rôle croissant à mesure que la génération de l'après-guerre approche de l'âge de la retraite.

Exonération cumulative de \$500,000 de gains en capital sur les actions de petites entreprises

Une exonération cumulative de \$500,000 est offerte sur les gains en capital réalisés à la vente d'actions de petites entreprises. Cette exonération vise à stimuler les investissements dans les petites entreprises, à faciliter la retraite des petits entrepreneurs et à faciliter le transfert de leurs actions. Cette dépense fiscale coûtait au gouvernement fédéral \$785 millions en 1992.

Crédit pour dons de charité

Un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 20 pour cent du revenu net est offert à l'égard des dons que les particuliers font à des organismes de charité agréés. Les dons de plus de 20 pour cent peuvent être reportés pendant cinq ans au maximum. Le crédit est égal à 17 pour cent de la première tranche de \$200 de dons (\$250 avant l'année d'imposition 1994) et à 29 pour cent de l'excédent. Le but de ce crédit est de stimuler les dons de charité pour tenir compte du rôle important que jouent les organismes de bienfaisance. Le coût estimatif de cette mesure était de \$865 millions pour l'année d'imposition 1992.

Taux réduit d'imposition des petites entreprises

Le taux réduit d'imposition des petites entreprises permet aux sociétés privées sous contrôle canadien de payer 12 pour cent plutôt que 28 pour cent d'impôt fédéral de base sur la première tranche de \$200,000 de bénéfices. Ce taux réduit d'imposition permet aux petites sociétés de disposer de bénéfices après impôt plus élevés afin de les réinvestir et de financer leur expansion, tenant

compte ainsi des difficultés de financement particulières auxquelles elles sont exposées. Selon les estimations, cette mesure occasionnait au gouvernement fédéral un manque à gagner de \$1.934 milliard en 1992 et, combinée aux autres mesures fiscales spéciales destinées aux petites entreprises, fournissait à ces dernières un régime fiscal plus favorable au Canada que dans la plupart des autres pays.

Taux réduit d'imposition des bénéfiques de fabrication et de transformation

Cette mesure ramène de 28 à 21 pour cent le taux de l'impôt fédéral de base sur les bénéfiques tirés des activités de fabrication et de transformation. Cela permet aux sociétés qui se livrent à de telles activités de disposer de bénéfices après impôt plus importants afin de financer des investissements qui accroissent leur productivité ainsi que leur compétitivité internationale. Cette mesure entraînait une dépense fiscale évaluée à \$368 millions en 1992.

Crédits d'impôt à la R-D

Les crédits d'impôt à la R-D tiennent compte du fait que les activités de recherche-développement produisent des retombées non seulement pour l'exécutant des travaux, mais aussi pour les autres agents économiques. Ils visent à inciter les entreprises à faire de la R-D au Canada et remplissent une fonction importante, étant donné le rôle essentiel de la R-D dans la nouvelle économie. Le système actuel de crédits d'impôt à la R-D fournit d'importants allègements fiscaux (la dépense fiscale correspondante était évaluée à \$597 millions en 1992). En fait, des études ont démontré que le régime canadien d'encouragements fiscaux à la R-D était l'un des plus généreux au monde en particulier lorsqu'on y ajoute les encouragements offerts par certaines provinces.

Autres dépenses fiscales

Les principales dépenses fiscales viennent d'être décrites; on en trouve la liste complète dans la publication intitulée *Dépenses fiscales liées aux impôts directs des particuliers et des sociétés*. Il s'agit de mesures qui entraînent un manque à gagner relativement voisin du seuil de \$300 millions, comme la déduction des pertes de sociétés en commandite, ou de mesures moins coûteuses comme le crédit pour impôt sur les opérations forestières et la déduction relative aux options d'achat d'actions accordées aux employés.

Annexe – Tableau 39

Dépenses fiscales liées à la taxe sur les produits et services

	1992
	(millions de dollars)
Produits et services détaxés	
Produits alimentaires de base	2,455
Produits et services exonérés	
Loyer résidentiel de longue durée	1,015
Services de soins de santé	325
Services d'enseignement (frais de scolarité)	305
Remboursements de taxes	
Remboursements aux municipalités	500
Remboursement aux logements	440
Crédits d'impôt	
Crédit pour TPS	2,490

Produits et services détaxés***Produits alimentaires de base***

Les produits alimentaires de base, qui comprennent la plupart des denrées alimentaires destinées à être préparées et consommées à la maison, sont détaxés. La TPS s'applique cependant à certains produits comme les boissons gazeuses, les bonbons et autres produits de confiserie ainsi que les boissons alcoolisées.

Produits et services exonérés***Loyer résidentiel de longue durée***

Le loyer payé pour une maison ou un appartement pendant une période d'au moins un mois est exonéré. L'hébergement de courte durée est lui aussi exonéré quand son coût ne dépasse pas \$20 par jour.

Services de santé

Les services de santé sont exonérés de la TPS. Ils comprennent :

- les services de santé fournis dans un établissement de soins de santé. Cela comprend l'hébergement, les repas fournis avec celui-ci et la location d'appareils médicaux aux patients ou aux résidents de l'établissement, mais non les repas servis dans une cafétéria, les frais de stationnement ou les services de coiffeur facturés à part.

- les services fournis par certains professionnels de la santé qui doivent être agréés pour exercer leur profession dans la province. Cela comprend par exemple les services de soins dentaires, d'optométrie, de chiropratique, de physiothérapie, de chiropodie, de pédiatrie, d'ostéopathie, d'audiologie et de psychologie, ainsi que d'orthophonie et d'ergothérapie.
- les services couverts par un régime provincial d'assurance-santé. La plupart des services sont déjà visés par les dispositions précédentes.

Tous les services exonérés qui sont couverts par les régimes provinciaux d'assurance-santé ne donnent pas lieu à une dépense fiscale parce que, selon la Constitution, la TPS ne peut s'appliquer aux achats faits par les gouvernements provinciaux.

Services d'enseignement (frais de scolarité)

La plupart des services d'enseignement sont exonérés de TPS. L'exonération s'applique aux frais de scolarité payés pour les cours dispensés principalement aux élèves du primaire et du secondaire, les cours sanctionnés par des crédits qui mènent à l'obtention d'un diplôme ou grade décerné par une autorité scolaire reconnue, une université ou un collège, et certains autres types de formation professionnelle. De plus, l'exonération s'applique aux repas fournis aux élèves du primaire et du secondaire, de même qu'à la plupart des régimes d'achat de repas dans les universités et collèges publics.

L'estimation est établie à partir des recettes qui seraient perçues si les frais de scolarité étaient taxés et si on accordait des crédits de taxe sur intrants au titre des achats taxables. Elle tient compte du fait que les universités et collèges publics bénéficient actuellement d'un remboursement de 67 pour cent de la taxe qu'ils paient sur leurs achats.

Remboursements de taxe

Remboursements aux municipalités

Les municipalités reconnues comme telles ont droit à un remboursement de 57.14 pour cent de la TPS payée sur leurs achats servant à la prestation de services municipaux exonérés.

Remboursements sur les habitations neuves

Les acheteurs de résidences neuves et de logements ayant subi d'importantes rénovations ont droit à un remboursement de la TPS s'ils acquièrent le logement à titre de résidence principale. Le remboursement est de

36 pour cent de la TPS totale payée pour les maisons d'un prix égal ou inférieur à \$350,000. Le remboursement est éliminé progressivement pour les résidences coûtant de \$350,000 à \$450,000.

Crédits d'impôt

Crédit pour TPS

Lors de l'instauration de la TPS, un crédit d'impôt a été institué afin d'alléger le fardeau fiscal des familles à revenu faible et modeste. Le montant du crédit pour TPS dépend de la taille et du revenu de la famille. Le crédit de base pour adulte était de \$199 par année en 1995. Les familles ayant des enfants de 18 ans ou moins bénéficient d'un crédit de base pour enfants de \$105 par enfant. Cependant, les parents célibataires peuvent demander un crédit pour adulte de \$190 pour un enfant à charge. Outre le crédit de base, les adultes vivant seuls (y compris les chefs de famille monoparentale) ont droit à un crédit supplémentaire allant jusqu'à \$105. La valeur du crédit est réduite pour les familles dont le revenu dépassait \$25,921 en 1994. Les montants de crédit et le seuil de revenu sont rajustés chaque année en fonction de la hausse de l'indice des prix à la consommation au-delà de 3 pour cent.

Effet de modifications de certains paramètres fiscaux sur les recettes

La sensibilité des recettes à des modifications hypothétiques de certains paramètres fiscaux est illustrée dans le tableau qui suit.

Annexe – Tableau 40

Incidence estimative de modifications des paramètres fiscaux sur les recettes fédérales (à maturité)

(millions de dollars)

Impôt sur le revenu des particuliers	
Surtaxe fédérale (par point de pourcentage)	
Sur l'impôt fédéral de base total	660
Sur l'impôt fédéral de base en sus de \$12,500	100
Modification des taux marginaux (par point de pourcentage)	
Taux inférieur (17 pour cent)	1,950
Taux moyen (26 pour cent)	880
Taux supérieur (29 pour cent)	420
Tous les taux	3,250
Modification de \$10 de certains crédits	
Crédit personnel de base	150
Crédit de personne mariée ou équivalent	25
Crédit en raison de l'âge	25
Impôt sur les bénéfices des sociétés	
Modification de taux (un point de pourcentage)	
Taux général d'imposition des bénéfices	315
Taux d'imposition des bénéfices de fabrication et de transformation	110
Taux d'imposition des petites entreprises	170
Surtaxe	120
Impôt des grandes sociétés	
Modification de 0.025 pour cent	160
Taxes et droits de vente et d'accise	
TPS (modification d'un point de pourcentage)	2,985
Un cent par litre de carburant	555
Un cent de droits d'accise	
Spiritueux	5
Bière	6
Vin	1
Tabac	20